



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE, DES RESSOURCES ANIMALES
ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
(MAPRASA)

Contribution à la revue de la politique agricole
de la communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
(ECOWAP)
&
Perspectives (2026–2035)

**RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME NATIONAL
D'INVESTISSEMENT AGRICOLE,
DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE
(PNIASAN)**

Juin 2026

Table des matières

Résumé exécutif	5
1 . Introduction	14
1.1 Contexte et justification.....	14
1.2 Objectifs du rapport.....	15
1.3 Champ du rapport.....	16
1.4 Méthodologie.....	17
2 Contexte national et alignement stratégique.....	19
2.1 Vue d'ensemble du contexte agricole et des systèmes alimentaires.....	19
2.2 Cadre national de politique et de planification agricoles depuis 2015.....	21
2.3 État de mise en œuvre des PNIA et des initiatives connexes.....	23
2.4 Complémentarité et cohérence des initiatives nationales	23
3 Évaluation de la performance de mise en œuvre de l'ECOWAP/PNIA	28
3.1 Vue d'ensemble de la performance	28
3.2 Performance et réalisations par objectif stratégique.....	30
3.2.1 Objectif stratégique 1 : Productivité et durabilité des systèmes de production	30
3.2.2 Objectif stratégique 2 : Compétitivité, intégration des marchés et développement des chaînes de valeur	34
3.2.3 Objectif stratégique 3 : Sécurité alimentaire, nutrition et résilience	35
3.2.4 Objectif stratégique 4 : Environnement des affaires, gouvernance et financement.....	36
3.3 Indicateurs et éléments de preuve des progrès	37
3.4 Initiatives nationales à fort impact	44
3.5 Résultats Inattendus et effets non intentionnels	48
4 Contraintes, goulets d'étranglement et besoins de réformes restantes	50
4.1 Principales contraintes de mise en œuvre.....	50
4.2 Défis limitant la performance	51
4.3 Lacunes dans les politiques, les institutions et les systèmes de mise en œuvre	53
4.4 Réformes encore nécessaires.....	53
5 Enseignements tirés et bonnes pratiques	55
5.1 Principaux enseignements de la mise en œuvre 2015–2025	55
5.2 Bonnes pratiques présentant un intérêt régional.....	55
5.3 Instruments régionaux les plus utiles	57
5.4 Innovations à potentiel de mise à l'échelle.....	58
5.5 Facteurs de succès et d'échec	60

6 Perspectives nationales pour 2026–2035.....	62
6.1 Vision stratégique pour la prochaine décennie.....	62
6.2 Priorités nationales pour 2026–2035.....	63
6.3 Intégration des engagements de Kampala	70
6.4 Besoins prioritaires d’investissement.....	70
6.5 Risques et hypothèses pour la prochaine décennie.....	72
7 Position du pays sur l’option future de politique agricole régionale	73
7.1 Évaluation des options de politique.....	73
7.2 Justification de l’option privilégiée par le pays.....	74
7.3 Priorités de souveraineté régionale.....	74
7.4 Domaines relevant de la subsidiarité nationale	74
8 Annexes.....	76

Liste des tableaux

Tableau 1 : Résultats attendus : tableau de correspondance entre les objectifs du PNIASAN, l'ECOWAP, Malabo et les ODD	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 2 : Domaines de forte convergence et domaines nécessitant des ajustements..	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 3 : Montant (milliards FCFA) des investissements du secteur privé national dans l'agriculture	41
Tableau 4 : Volume (tonne) des importations intra-africaines de produits agricoles	42
Tableau 5 : Volume (tonne) des exportations intra-africaines de produits agricoles:	42
Tableau 6 : Taux de couverture des besoins.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 7 : Réduction du niveau de pauvreté, au seuil national de pauvreté .	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 8 : Réduction du niveau de pauvreté, au seuil international de pauvreté	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 9 : synthétique des bonnes pratiques et innovation	Erreur ! Signet non défini.

Liste des figures

Figure 1 : Dépenses publiques agricoles	Erreur ! Signet non défini.
Figure 2 : Contribution du programme.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 3 : Valeur ajoutée agricole	38
Figure 4 : Proportion de la population sous- alimentée (% de la population du pays).....	39
Figure 5 : Proportion de la population en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave	40
Figure 6 : Dépenses publiques agricoles en % des dépenses publiques totales.....	41
Figure 7 : capacité de résilience de ménages agricoles, pastoraux et halieutiques face à la variabilité du climat et aux risques qui y sont liés.....	44
Figure 8 : Dépenses publiques agricoles par rapport au ration de Maputo	Erreur ! Signet non défini.

Liste des acronymes

Résumé exécutif

- **l'état de mise en œuvre de l'ECOWAP/PNIA depuis 2015 ;**

Au Togo, la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) à l'horizon 2025 a été domestiquée et implémentée à travers le programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASAN). L'objectif majeur de la mise en œuvre du programme national d'investissement agricole et sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) est de parvenir en 2026 à un taux de croissance de la valeur ajoutée agricole d'au moins 10%, d'améliorer la contribution du secteur agricole à la balance commerciale de 15%, de doubler le revenu moyen des ménages agricoles, de contribuer à la réduction de la malnutrition à travers la lutte contre l'insécurité alimentaire et de réduire de moitié le taux de pauvreté en milieu rural en le ramenant à 27%.

- **Croissance agricole annuelle**

Le secteur agricole a connu des réformes qui ont permis d'augmenter, sur la période 2015-2024, la production de 24% pour les céréales, de 40% pour les tubercules et de 119% pour les légumineuses et d'accroître **le rendement annuel** des principales cultures vivrières entre la même période de :

Les productions de céréales, de tubercules et de légumineuses sont passées respectivement de 1 250 000 tonnes, 1 800 000 tonnes et 266 000 tonnes en 2015 à 1 600 000 tonnes, 2 550 000 tonnes et 580 000 tonnes en 2024.

Les efforts entrepris dans le secteur café/cacao continuent de porter des fruits avec une progression de 85% pour la production de café (29 734 tonnes en 2024 contre 16 093 tonnes en 2015) et de 108 % (21 635 tonnes en 2024 contre 10 385 tonnes en 2015) pour le cacao.

En ce qui concerne le coton, des dispositions sont entreprises pour rehausser le niveau actuel de la production qui oscille entre 50 000 et 70 000 tonnes de coton graine.

Pour ce qui est de la production animale, les effectifs sont en nette progression en 2024 par rapport à 2019 : 38 638 832 têtes de volailles (+47%), 2 237 528 têtes d'ovins (+34%), 6 361 046 têtes de caprins (+47%), 483 152 têtes de bovins (5%) et 1 198 462 têtes de porcins (+ 10%). Cette amélioration du cheptel est le résultat d'une meilleure maîtrise des épizooties grâce à l'amélioration des conditions zoo-sanitaires.

La production halieutique est de 23 777 tonnes en 2024 contre 21 565 tonnes en 2015 (+38,5 %), dont 20 686 tonnes issues des pêches et 3 091 tonnes pour la pisciculture.

Ces productions ont permis de couvrir, ces dernières années, les besoins alimentaires, avec des excédents. En effet, le taux de couverture des besoins alimentaires est de 153 % en 2024 avec un excédent de plus de 1 370 000 tonnes.

- **Revenus agricoles**

L'activité agricole a permis de générer un revenu moyen toutes spéculations confondues, de 421 679 FCFA sur les zones d'aménagement agricole planifié (ZAAP) contre 291 610 FCFA hors des ZAAP avec une amélioration de revenu respectivement de 78%, 29,5% et 18% pour le maïs, le soja et le riz.

- **Réduction de l'insécurité alimentaire**

Sur la période 2015-2018, la proportion de la population en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave demeure élevée, oscillant entre -60 % et 68,1 %, ce qui traduit des vulnérabilités structurelles persistantes en matière d'accès à l'alimentation. À partir de 2019, une amélioration notable est observée,

avec une baisse à 58 % en 2019, puis à 55,47 % en 2020, reflétant les effets conjugués des efforts de renforcement de la production agricole, des mécanismes de protection sociale et des interventions ciblées en faveur de la résilience des ménages.

Toutefois, la période 2021–2022 est marquée par une dégradation relative, la proportion remontant à environ 62,5–62,9 %, dans un contexte caractérisé par des chocs exogènes multiples, notamment sanitaires liées à Covid 19, économiques et sécuritaires. En 2023-2024, l'indicateur enregistre une stabilisation autour de 57 et 58,5 %, suggérant une capacité d'absorption partielle de ces chocs, tout en mettant en évidence la persistance de niveaux d'insécurité alimentaire encore préoccupants.

Quant à la sous-alimentation de la population, sur la période 2015-2018, la prévalence a diminué de 8 points passant de 17,1% en 2015 à 9,1% en 2024. Cette évolution positive reflète le renforcement des interventions en matière de production agricole, de résilience des ménages et d'accès à l'alimentation.

Dans l'ensemble, ces résultats indiquent que, malgré des périodes de vulnérabilité accrues, les efforts engagés ont permis d'enregistrer des progrès significatifs sur la période récente.

Allocation budgétaire agricole (% du budget national)

Depuis 2015, le Togo a mis en œuvre un programme national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN). Sur la période 2015 à 2024, le niveau d'exécution budgétaire a oscillé entre 3,4% à 8,28% (pic observé en 2017).

- **Réduction des importations alimentaires**

D'une façon générale, les déficits en produits alimentaires concernent essentiellement le riz et les produits carnés, lesquels sont comblés par les importations. En effet, la production nationale évaluée à 180 000 tonnes en 2024 a permis de couvrir 32% du besoin national et dont le déficit a été comblé par 250 000 tonnes importées correspondant à 43 milliards de FCFA. Pour la production de viande, elle est estimée à 72 122 tonnes couvrant 65% des besoins en produits carnés complétés par 20 572 tonnes d'importation, ce qui témoigne de la forte dépendance du marché du produit carnés de l'offre extérieure.

Le Togo dépend en partie des importations des produits alimentaires pour couvrir les besoins. Le volume des importations des produits alimentaires a augmenté entre 2015 et 2024. En effet, la quantité exportée des produits alimentaires et animaux vivants est passée de 113 874,77 tonnes en 2015 à 175 153,93 tonnes en 2024, soit une augmentation de 53,81 % au cours de la période. Cette progression est essentiellement due aux importations du riz et des produits carnés pour lesquels le pays reste en deçà de la couverture des besoins.

- **Augmentation des exportations agricoles**

Le volume des exportations a connu une amélioration entre 2015 et 2024. Pour ce qui est des produits alimentaires et animaux vivants, ce volume est passé de 82 413,80 tonnes en 2015 à 195 450,87 tonnes en 2022 puis à 170 118,40 tonnes en 2024, soit une augmentation de 137,16 % au cours de la période.

- **Investissements publics/privés mobilisés**

Dans le cadre des engagements de Malabo, chaque État devra augmenter les dépenses publiques consacrées à l'agriculture pour atteindre au moins 10 %. En effet, la part relative de l'agriculture

dans les dépenses publiques nationale a atteint son niveau record de 8,28% en 2017 avant de descendre à un taux d'environ 5% en 2024.

- **Revue des engagements financiers**

Prenant en compte les défis du secteur agricole, le coût d'investissement prévisionnel du PNIASAN s'élevait à 1.265 milliards de FCFA dont 765, 986 milliards de FCFA attendus de l'État et de ses partenaires techniques et financiers ainsi qu'un financement de 500 milliards de FCFA de la part du secteur privé. Le gouvernement et ses partenaires, malgré les chocs sanitaires, sécuritaires et la crise russo-ukrainienne ont mobilisé un montant de 438,012 milliards de FCFA contre une prévision de 765, 986 milliards de FCFA de 2017 à 2024 soit huit ans de mise en œuvre du programme, ce qui représente près de 57,18% de la prévision. En outre, la part du budget alloué au secteur agricole s'établit en moyenne à 4,84 % du budget général de l'État entre 2017 et 2024, la cible de Maputo envisageant qu'au moins 10% du budget de l'État soit alloué au secteur agricole.

Organisation de l'espace et des filières agricoles

La politique agricole repose sur une approche de développement intégré fondée sur le développement d'agropoles. Sur les 10 agropoles prévues à l'horizon 2030, quatre sites pilotes ont été identifiés (Kara, Oti, Haut-Mono et Maritime). Lancé en 2018, l'agropole de Kara est le premier de la série en cours de mise en œuvre et cible une superficie totale de 699.000 hectares.

En sept ans, ce projet a permis de mettre en valeur 16.863 hectares (85 ZAAP) et de construire sept (07) centres de transformation agroalimentaires (CTA). En prélude à la mise à l'échelle des agropoles, 211 nouvelles ZAAP ont été aménagées, portant à 231 le nombre total de ZAAP pour une superficie de 37.000 hectares. Dans les régions des Savanes, de la Kara et Centrale, 67.435 hectares de terres agricoles ont été cartographiées. Le développement des filières a été renforcé par la mise en place de dix-neuf (16) interprofessions agricoles¹ et l'élaboration de 21 plans d'action d'investissement. À cela s'ajoute la stratégie nationale de développement de la riziculture (2019-2030).

Sécurité alimentaire et nutritionnelle

La prévalence de la sous-alimentation a baissé de 7 points passant de 16,1% en 2017 à 9,1% en 2024. Concernant la prévalence de la malnutrition aigüe, le taux est resté presque stagnant à 5,7% entre 2017 et 2024. Le bilan vivrier révèle que le taux moyen de couverture des besoins alimentaires est passé de 138% en 2016 à 153% en 2024 avec un excédent de plus de 1 370 000 tonnes. Cependant, le taux de couverture des besoins en riz reste déficitaire ayant nécessité l'importation d'environ 250 000 tonnes de riz usiné pour une production nationale estimée à 109 085 tonnes en 2023.

- **Les principales réalisations et tendances de performance**

¹ Conseil interprofessionnel de la filière bovine, Conseil interprofessionnel de la filière riz, Conseil interprofessionnel de la filière maïs, Conseil interprofessionnel de la filière fonio, Conseil interprofessionnel de la filière apicole, Conseil interprofessionnel de la filière avicole, Conseil interprofessionnel de la filière des petites ruminantes, Conseil interprofessionnel de la filière karité, Conseil interprofessionnel de la filière ananas, Conseil interprofessionnel de la filière des plantes à racines et tubercules, Conseil interprofessionnel de la filière poisson, Conseil interprofessionnel de la filière mangue, Conseil interprofessionnel de la filière soja, Conseil interprofessionnel de la filière anacarde, Conseil interprofessionnel des filières café-cacao, Conseil Interprofessionnel des Filières Maraîchères

Dans le cadre de la mise en œuvre du PNIASAN, des résultats phares obtenus par axe stratégique de l'ECOWAP se présentent comme suit :

o Productivité et durabilité des systèmes de production (SO 1)

En ce qui concerne l'organisation de l'espace rural et des filières agricoles, le projet-pilote de l'agropole dans la région de la Kara a permis l'aménagement et la mise en valeur de 16 500 hectares. Par ailleurs, sept (7) centres de transformation agroalimentaire (CTA) ont été construits. En prélude à la mise en œuvre des agropoles, 231 zones d'aménagement agricole planifié (ZAAP) ont été créées, couvrant une superficie totale de 37 000 hectares. Ces ZAAP ont pour objectifs phares de faciliter l'accès à la terre aux producteurs vulnérables notamment les jeunes et les femmes, faciliter la mécanisation et l'irrigation, l'accès au marché et l'amélioration des revenus des producteurs.

En ce qui concerne l'organisation des filières, seize (16) interprofessions ont été mises en place et 18 plans d'action et d'investissement ont été élaborés pour les filières telles que l'oignon, le piment, le poisson, le sésame, le poivre, le gingembre, l'anacarde, les plantes à tubercules, le fonio, la mangue, le karité, l'ananas, les petits ruminants, la patate douce, la canne à sucre, l'arachide, l'élevage porcin et le palmier à huile.

Pour ce qui est de l'amélioration de la productivité et de la production des filières agricoles, plus de 631 000 tonnes d'engrais ont été mobilisées et distribuées aux producteurs, à des prix subventionnés et à travers la démultiplication des points de vente des engrais qui sont passés de 105 à 440. Ainsi, le niveau d'utilisation d'éléments fertilisants est passé de 16,22 kg/ha à 23 kg/ha en 2024, un niveau légèrement encore loin de la cible fixée par l'Union Africaine de 50 kg/ha.

Sur le plan de la recherche agricole, les réalisations sont, entre autres, la conduite de test d'adaptabilité de 12 nouvelles variétés de maïs hybride ; la production et la diffusion de nouvelles variétés de riz et d'arachide à haut rendement et à haute valeur nutritionnelle.

En vue d'améliorer la productivité et la production agricole tout en préservant la santé des sols, une carte de fertilité des sols sur l'ensemble du territoire national et 38 fiches de recommandations de la fertilisation des différentes préfectures du Togo ont été élaborées et diffusées. Aussi, une plateforme d'application digitale d'information sur la fertilité des sols « www.fertitogo.tg » a été conçue et rendue opérationnelle.

Les infrastructures et la mécanisation sont également des facteurs de production essentiels à prendre en compte. L'État a donc pris des mesures pour améliorer le taux de mécanisation agricole, en libéralisant les importations et la gestion des tracteurs et équipements agricoles. Dans cette lancée, plus de 502 tracteurs et accessoires ont été acquis et mis à la disposition des producteurs.

De plus, 42 entreprises cantonales de travaux mécanisés (ECTM) ont été mises en place et 300 tractoristes et techniciens ont été formés sur la conduite et la maintenance du matériel agricole. En outre, deux centres régionaux de mécanisation agricole (CRMA) sont construits dans les régions des Plateaux-Ouest et de la Kara.

En matière de maîtrise de l'eau, entre 2017 et 2024, trois périmètres rizicoles d'une superficie totale de 1 540 hectares (Mission Tové, Djagblé et Agomé glozou) ont été aménagés, ainsi que 2 600 hectares de bas-fonds. Par ailleurs, 524 forages ont été construits pour des fins de production et de consommation et plus de 3 500 kits d'irrigation à pompage solaire acquis ont été distribués à prix subventionnés aux producteurs.

L'appui conseil aux producteurs et le renforcement des capacités ont été marqué par le déploiement de 784 conseillers agricoles et techniciens dans tous les cantons du pays, l'immatriculation de 7 500 sociétés coopératives agricoles

En matière de conservation, les capacités de stockage des produits agricoles sont passées de 28 000 tonnes en 2016 à 74 140 tonnes avec la construction de 700 magasins de stockage avec aires de séchage de capacités variant entre 10 tonnes et 350 tonnes.

En outre, diverses plates-formes de commerce numériques sont mises en place parmi lesquelles le « e-MarketPrice » qui informe sur le prix au kilogramme des produits agricoles dans les localités, le système d'information des marchés (SIM), « Togognim » pour la promotion des produits transformés localement ; « Nam Asia » pour le renseignement des prix des produits et la localisation des marchés.

Pour améliorer la résilience de la population face aux effets des changements climatiques, des aménagements hydroagricoles ont effectués et des semences résilientes ont été distribuées aux producteurs. Par ailleurs, plus de 120 stations météorologiques sont déployées sur toute l'étendue du territoire ; 80 715 bulletins d'informations agro hydrométéorologiques sont diffusés au profit de 122 252 bénéficiaires dont 49 229 femmes et 1000 exploitants agricoles dont 40,43% de femmes ont reçu des messages audio et SMS sur la prévision météorologique de leur localité.

Les actions engagées pour améliorer la protection sociale des producteurs agricoles sont : (i) la souscription du Togo à l'assurance souveraine de African Risk Capacity (ARC) pour protéger les agriculteurs contre les phénomènes météorologiques extrêmes notamment la sécheresse ; (ii) la mise en place de l'assurance privée FARMCOVER qui est une assurance perte de récolte dû aux effets néfastes occasionnés par la sécheresse ou l'excès de pluie.

S'agissant de la transhumance, afin de sédentariser les animaux, des zones d'aménagement de production bovine (ZAPB) sont en cours de mises en place.

o Environnement des affaires, gouvernance et financement (SO 4)

Le cadre institutionnel a été amélioré avec notamment la création de nouvelles directions et structures telles que la direction de l'entrepreneuriat et du financement agricoles (DEFA), l'agence de transformation agricole (ATA), la cellule environnementale et sociale (CES), la direction de développement rural (DDR), la direction des grands projets et de la transformation agroindustrielles (DGPTA), la direction de la production agricole (DPA), la direction de l'hydraulique villageoise (DHV), la direction de la planification, des statistiques agricoles et du suivi évaluation (DPSSE). Par ailleurs, il a été organisé le 5ème recensement national de l'agriculture afin d'évaluer l'état actuel du secteur et de planifier les politiques publiques futures. Aussi, le forum des producteurs agricoles du Togo (FoPAT) a été institutionnalisé en 2023 servant

de cadre d'échange exclusif entre les acteurs afin de permettre de relever les défis, les enjeux clés du secteur et identifier les solutions.

L'amélioration de la coordination du secteur s'est poursuivie à travers notamment les organes de pilotage tels que le comité interministériel de pilotage stratégique (CIPS), le comité technique de pilotage (CTP), le comité régional d'orientation et de pilotage (CROP) et les cellules et sous cellules de la chaîne planification, programmation, budgétisation et suivi-évaluation (PPBS).

- Les contraintes majeures et les enseignements tirés ;

Malgré les progrès réalisés durant les huit (07) ans de mise en œuvre du PNIASAN, certaines contraintes persistent. Il s'agit de (i) la disponibilité, l'accès et l'adoption limités de technologies améliorées, telles que les semences certifiées, les races de bétail et les procédés post-récolte ; (ii) la faible maîtrise de l'eau et de la conservation des sols ; (iii) un accès insuffisant au financement ; (iv) des infrastructures insuffisantes et un faible taux de mécanisation ; (v) l'insécurité foncière ; (vi) des faiblesses dans l'organisation et la structuration des acteurs et (vii) la faible compétitivité des produits locaux. En outre, le changement climatique représente un risque à long terme pour le développement durable et la réduction de la pauvreté au Togo.

Selon la quatrième communication nationale sur le changement climatique (MERF, 2022), sur les dix dernières années, les manifestations des changements climatiques ont entraîné au Togo des baisses sur les rendements de 30% pour le riz, 33% pour l'igname, 37% pour le maïs, 41% pour le mil et 51% pour le Sorgho. Ces chocs climatiques, en particulier les sécheresses ont un impact disproportionné sur l'ensemble du pays, affectant négativement la production agricole et la disponibilité de l'eau.

De ces contraintes susmentionnées émergent les défis majeurs ci-après : (i) l'amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes de production agricole ; (ii) le renforcement de la transformation et de la valorisation des produits agricoles ; (iii) l'amélioration de la mise en marché des produits agricoles ; (iv) le renforcement de l'accès au financement ; (v) la sécurisation foncière ; (vi) la promotion des initiatives privées et l'insertion des entreprises innovantes des jeunes et des femmes dans les chaînes de valeur agricoles ; (vii) l'amélioration de la gestion et du pilotage du secteur agricole.

Ces défis appellent à une approche plus intégrée, basée sur des investissements soutenus et une coordination renforcée des interventions, pour surmonter les obstacles et consolider les acquis.

Leçons apprises

La mise en œuvre du PNIASAN a permis de tirer des enseignements précieux sur les défis et les opportunités du développement agricole au Togo. Sur le plan institutionnel, l'objectif de structurer les producteurs agricoles et de transformer durablement le secteur a conduit à la création de la direction de l'entrepreneuriat et du financement agricoles (DEFA). Par ailleurs, l'agence de transformation agricole (ATA) a été instituée pour lever les principaux obstacles à la

transformation structurelle du secteur, et concevoir des projets stratégiques à fort impact sur les chaînes de valeur agricole. Malgré des crises majeures, le gouvernement a su mobiliser 57,18% des ressources nécessaires au financement du programme, ce qui témoigne d'une volonté politique réelle, mais souligne également l'insuffisance des moyens par rapport aux ambitions du programme. Par ailleurs, la participation du secteur privé montre un engagement timide nécessitant davantage d'incitations pour renforcer le rôle des acteurs privés dans le financement agricole.

En ce qui concerne la production et la productivité, les succès dans l'augmentation des superficies cultivées et des rendements démontrent l'efficacité des investissements dans les ZAAP et les intrants agricoles. Les performances des filières comme le soja, le maïs et le café/cacao révèlent le potentiel de certaines cultures, tandis que la chute de la production de coton souligne la nécessité de renforcer les mesures incitatives et la fertilité des sols. Ce contraste illustre les défis persistants liés à la durabilité des systèmes de production.

Dans le secteur halieutique, la production a fortement chuté. Malgré l'ouverture d'un nouveau port de pêche en 2019, le secteur reste marqué par des défis structurels, limitant sa contribution à l'économie et à la sécurité alimentaire.

Les efforts pour améliorer la balance commerciale agricole ont porté leurs fruits, avec une progression notable des exportations agricoles. Cependant, des aléas climatiques comme la sécheresse de 2022 ont révélé la vulnérabilité du secteur aux chocs externes, nécessitant des mécanismes de résilience plus robustes.

Sur le plan social, l'incidence de la pauvreté en zone rurale est marquée par un recul d'environ 2 points entre 2018 et 2022. Ces résultats traduisent l'efficacité des politiques de développement, mais ils révèlent également des disparités persistantes entre zones urbaines et rurales, où la pauvreté reste deux fois plus élevée.

- Les priorités nationales pour 2026–2035

Les perspectives nationales à l'horizon 2035 sont définies à travers le programme de modernisation de l'agriculture au Togo (ProMAT, 2025-2034). En effet, le ProMAT, axé sur le développement de chaînes de valeur à haut potentiel, représente un investissement stratégique pour la croissance économique et la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays. S'appuyant sur les succès existants, notamment dans la production et l'exportation des filières prioritaires, le programme tirera partie des avantages comparatifs du Togo dans les spéculations favorisant la substitution des importations et stimulant les chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales plus riches en nutriments. De manière cruciale, le programme accordera la priorité au secteur de l'alimentation animale en exploitant l'abondante production de maïs, de soja et de manioc pour positionner le pays comme un pôle régional, en particulier pour le marché lucratif de la CEDEAO et de la ZLECAf. Cette focalisation sur la diversification des exportations et la transformation des produits, couplée à des investissements dans des infrastructures telles que les pistes rurales et la logistique, améliorera l'accès aux marchés et la compétitivité des filières.

En matière de transformation agro industrielle, la politique agricole du Togo repose sur une approche de développement intégré fondée sur les agropoles. En dehors de l'agropole pilote de Kara, trois autres agropoles (Oti, Haut-Mono et Maritime) seront mises à l'échelle. Par ailleurs, l'agence de promotion des agropoles au Togo (AProDAT), en collaboration avec le ministère de l'industrie et de la promotion de

l'investissement (MIPI), sera chargée de la mobilisation des investisseurs privés à travers une stratégie de mobilisation du privé en cours d'élaboration.

Pour rendre le système agro-alimentaire plus performant, un accent sera mis sur la promotion de la digitalisation du service de vulgarisation et d'appui conseil aux acteurs des chaînes de valeur agricole, le renforcement de la digitalisation des systèmes de financement et d'accompagnement de porteurs de projet.

- L'option privilégiée pour la future politique agricole régionale

L'option privilégiée par la majorité des acteurs consultés est la politique agricole régionale mixte. Cette dernière permet une intégration plus poussée des systèmes agroalimentaires d'une part, et une plus grande liberté d'initiative locales. L'option de la politique agricole mixte se justifie par sa flexibilité où l'opportunité est laissée à chaque État de tenir compte de ses avantages comparatifs dans l'implémentation de la politique agricole régionale.

- les principales recommandations à l'intention de la CEDEAO et des institutions régionales.

En vue d'améliorer la mise en œuvre de la politique agricole régionale, les parties prenantes consultées ont formulé des recommandations à l'endroit de la commission de la CEDEAO. Ces recommandations permettront de garantir l'efficacité des investissements publics, renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et soutenir l'adaptation des systèmes de production aux effets du changement climatique. En effet :

- Lors de la phase de formulation des programmes régionaux, les parties prenantes ont réitéré la nécessité de renforcer la consultation des populations à la base afin de répondre plus favorablement aux attentes des bénéficiaires directs des programmes et projets.
- Sur le plan de financement du système agro-alimentaire, les parties prenantes ont recommandé l'opérationnalisation effective du fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (FRAA), bras financier de l'ECOWAP. Cette opérationnalisation permettra de soutenir des initiatives régionales de grandes envergures, telles que l'offensive riz, la réserve régionale de sécurité alimentaire, le programme agroécologie, le programme de résilience du système alimentaire, les programmes axés sur l'innovation et la productivité, permettant l'adoption de technologies agricoles améliorées et le transfert de connaissances. Par ailleurs, les institutions financières devront être mieux accompagner pour maîtriser le financement du secteur agricole.
- Le financement au profit du système agroalimentaire pourra être amélioré à travers l'élaboration des programmes éligibles au fonds climat. Ceci permettra par conséquent de soutenir les mesures d'atténuation et d'adaptation des systèmes de productions face aux effets du changement climatique.

Ce fonds, une fois opérationnel devra permettre également de soutenir la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des PRIA au niveau régional et des PINA au niveau pays. Un accent particulier a été mis sur la nécessité d'harmoniser les taux d'intérêts des crédits agricoles appliqués par les institutions financières.

- Sur le plan de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la CEDEAO devra orienter davantage les investissements vers les priorités communes de la sous-région notamment les infrastructures de maîtrise de l'eau, la mécanisation agricole, l'assurance agricole, les intrants de qualité, la promotion des bonnes pratiques agricoles et de restauration du paysage, les infrastructures de stockage et de transformation des produits agricoles, le commerce intra-régional, le renforcement des capacités des acteurs des chaînes de valeur. L'amélioration du système d'information hydro-agrométéorologique permettra aux producteurs de renforcer la résilience face aux risques climatiques et d'optimiser les pratiques agricoles.

En ce qui concerne spécifiquement la filière animale, il est important de développer de projets régionaux sur les souches génétiques adaptés aux conditions climatiques locales, mettre en place des stratégies spécifiques d'alimentation animale pour faire face aux effets du changement climatique, promouvoir les sources alternatives d'alimentation animales pour réduire la compétition avec l'alimentation humaine.

La mise en place d'un "bourse régionale des animaux" permettra de fixer les cours du marché de ces derniers. En effet, le sous-secteur de la production animale constitue de plus en plus une opportunité de création de richesse.

En lien avec le commerce intra-régional, les institutions sous régionales doivent travailler sérieusement pour réduire la pesanteur des barrières tarifaires et non tarifaires sur le circuit des biens et services. Certains pays ne reconnaissent pas les documents (certificats d'origine, attestations spécifiques) des pays frères. Ce qui inhibe les efforts dans la mise en œuvre de la ZELECAF². L'harmonisation et la numérisation des certificats d'origine, des certificats phyto sanitaires, de la politique qualité deviennent une nécessité.

Concernant la gouvernance du système agroalimentaire, les parties prenantes à la consultation ont suggéré, le renforcement de la collaboration entre les institutions sous-régionales et les organisations professionnelles du système alimentaire. En matière de redevabilité envers la mise en œuvre de la politique agricole régionale, la commission de la CEDEAO devra accompagner les pays à renforcer l'inclusivité des parties prenantes dans les dispositifs de suivi-évaluation en responsabilisant les différents groupes d'acteurs, en l'occurrence les acteurs non-étatiques, sur les questions de collectes des données relatives aux thématiques spécifiques. Toutefois, la présence des organisations professionnelles du système alimentaire se fait rarement sentir. Dans cette dynamique, l'institution devra accompagner ces entités (société civile, organisations de femmes, organisations de jeunes, acteurs non étatiques, etc.) à s'organiser en réseaux à influence sous régionale, à l'instar du ROPPA³, En outre, l'agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA) devra jouer sa partition pour renforcer la visibilité des projets communautaires mis en œuvre.

Une meilleure coordination du système agroalimentaire permettrait de renforcer la capitalisation des expériences et la mise à l'échelle des technologies éprouvées.

² ZELECAF : Zone de Libre-Échange Continentale Africaine

³ Réseau ouest-africain des organisations paysannes et des producteurs d'Afrique

1 . Introduction

1.1 Contexte et justification

- Bref contexte de la revue de l'ECOWAP ;

Adoptée en 2005, la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) reste le principal cadre d'orientation du développement, de la gouvernance et de la transformation de l'agriculture en Afrique de l'Ouest. Conçue comme l'expression régionale du Programme détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), le principal cadre continental de transformation agricole en Afrique, l'ECOWAP a joué un rôle central dans la mise en œuvre des principes et des engagements du PDDAA dans la région de la CEDEAO.

Né de la Déclaration de Maputo de 2003, l'ECOWAP a été lancé deux ans plus tard et vise depuis lors à relever les défis structurels persistants des systèmes agroalimentaires de la région, notamment la faible productivité, l'intégration limitée des marchés, la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et la faible coordination institutionnelle. Au cours des deux dernières décennies, l'ECOWAP a guidé les investissements stratégiques, les réformes institutionnelles et les efforts de développement des capacités dans les 15 États membres, en mettant l'accent sur la création de secteurs agro-sylvo-pastoraux et halieutiques productifs, résilients et inclusifs.

Depuis 2015, l'ECOWAP a été mis en œuvre conformément à la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture, qui a inauguré une approche axée sur les résultats, ancrée dans la responsabilité mutuelle, l'investissement public et le renforcement de la résilience. Les plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) et le plan régional d'investissement agricole (PRIA) ont servi d'instruments clés pour intégrer et rendre opérationnels les engagements de l'ECOWAP/PDDAA aux niveaux national et régional.

Bien que des progrès significatifs aient été réalisés dans la réduction de la pauvreté, la promotion du commerce régional et l'investissement dans des initiatives de sécurité alimentaire, des défis majeurs persistent, notamment le changement climatique, les chocs économiques, l'instabilité géopolitique, les pressions démographiques et les changements dans les habitudes de consommation. Ces dynamiques évolutives nécessitent un cadre politique renouvelé, innovant et inclusif.

Dans ce contexte, et alors que le cycle actuel de l'ECOWAP (2015-2025) touche à sa fin, l'Union africaine a adopté la Déclaration de Kampala (2025) et un nouveau Plan d'action stratégique du PDDAA (2026-2035). Ces engagements continentaux réaffirment l'ambition de :

- Augmenter la production agroalimentaire de l'Afrique de 45 %,
- Réduire de 50 % les pertes après récolte,
- tripler les échanges intra-africains de produits agroalimentaires, et
- Porter la part des aliments transformés localement à 35 % du PIB agroalimentaire d'ici à 2035.

Alors que la Politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) fête ses 20 ans et que le cycle de mise en œuvre 2015–2025 est arrivée, la revue de l'ECOWAP@25 marque un tournant décisif pour redéfinir la vision de l'agriculture en Afrique de l'Ouest à la lumière des nouveaux défis du secteur et des impératifs nationaux, régionaux et continentaux. Cette révision est l'occasion de dresser un bilan des réalisations, des lacunes et des enseignements tirés des engagements de Maputo et de

Malabo et de faire une analyse des défis et enjeux spécifiques du secteur agroalimentaire de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel. Ancrée dans les principes de participation, d'appropriation et de responsabilité, l'évaluation de l'ECOWAP 2025 mobilisera un large éventail de parties prenantes à travers des évaluations techniques, des consultations thématiques et des dialogues politiques afin de façonner une politique régionale renouvelée, ambitieuse, inclusive et réactive. À terme, cette révision servira de base à la conception de l'ECOWAP2035, un cadre revitalisé qui approfondit l'intégration régionale, renforce la souveraineté alimentaire et accélère la transformation durable des systèmes agroalimentaires en Afrique de l'Ouest.

- Lien avec le PDDAA/Malabo et les engagements de Kampala

La revue de l'ECOWAP 2025 est aussi une opportunité tournée vers l'avenir pour s'aligner sur le processus de l'Agenda post-Malabo de l'Union africaine, qui vise à établir une nouvelle stratégie agricole décennale pour le continent (2026–2035). Elle tiendra compte de la résilience climatique, des transitions agroécologiques, des changements démographiques et des opportunités technologiques, des questions de l'insécurité et des mutations géopolitiques de la région Afrique de l'Ouest et du Sahel, tout en tirant parti de la dynamique de la Déclaration de Kampala pour assurer la cohérence et la complémentarité avec la prochaine phase du Programme détaillé de développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) dans le cadre de l'Agenda 2063.

- Importance de la contribution du pays à la revue régionale.

Les parties prenantes nationales du secteur agroalimentaire réaliseront un état des lieux national fondé sur des données factuelles de la mise en œuvre des Plans nationaux d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN)/ECOWAP (2015-2025) et consolideront les priorités et les orientations stratégiques des États membres pour la période 2026-2035, afin d'éclairer le processus de révision de l'ECOWAP et l'élaboration de l'ECOWAP 2035, en accord avec la Déclaration de Kampala et le prochain cycle du PDDAA.

Cette contribution des États membres à pour objectif de fournir des données probantes afin d'alimenter le cadre de résultats dans le cadre de l'évaluation des performances enregistrées. La mise en commun des bilans nationaux permettra de partager les bonnes pratiques, de favoriser une convergence réglementaire (normes commerciales, infrastructures) et de corriger plus rapidement les initiatives inefficaces. En comparant les bilans des différents États, la sous-région peut identifier les réussites (par exemple, la maîtrise de l'eau ou la professionnalisation des filières) et les reproduire à plus grande échelle. L'évaluation par pays permet de coordonner les politiques d'intrants (ex: accès aux engrais) et de mieux faire face aux chocs climatiques ou géopolitiques globaux.

1.2 Objectifs du rapport

L'objectif général du rapport est de présenter un état des lieux national fondé sur des données factuelles de la mise en œuvre des Plans nationaux d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN)/ECOWAP (2015-2025) et de consolider les priorités et les orientations stratégiques pour la période 2026-2035, afin d'éclairer le processus de révision de l'ECOWAP et l'élaboration de l'ECOWAP 2035, en accord avec la Déclaration de Kampala et le

prochain cycle du PDDAA. Plus spécifiquement, le présent rapport bilan de la mise en œuvre des PNIASAN pour nourrir le processus de revue de l'ECOWAP permettre d'évaluer la mise en œuvre du PNIA/PNIASAN en lien avec l'ECOWAP ; d'identifier les résultats, contraintes, enseignements et perspectives et de clarifier la position stratégique du pays pour l'ECOWAP 2035.

1.3 Champ du rapport

- Période couverte

L'ECOWAP 2015 a été internalisé au niveau du Togo en 2017 à travers le programme d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNASAN, 2017-2027). Cependant, compte tenu de l'évolution du contexte socio-économique marqués par la persistance de l'enchérissement des intrants agricoles, les effets du changement climatique, la montée des groupes armés dans le sahel, etc., le Togo s'est doté d'un nouveau plan d'investissement pour le secteur agricole (ProMAT, 2025-2034) pour répondre aux défis émergents. Ainsi, l'évaluation porte sur la période 2017 à 2024 tout en capitalisant sur les investissements dans le secteur agricole depuis 2015.

- Politiques, programmes et initiatives couverts ;

Le PNIASAN découle de la politique agricole dont la vision est « une agriculture moderne, durable et à haute valeur ajoutée au service de la sécurité alimentaire nationale et régionale, d'une économie forte, inclusive, compétitive et génératrice d'emplois décents et stables à l'horizon 2030. La mise en œuvre du PNIASAN a été réalisée à travers divers programmes et projets dont le programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP), le programme régional d'intégration des marchés agricoles (PRIMA), le programme d'aménagement et de mise en valeur des terres agricoles de la plaine de l'Oti (PATA-Oti), le programme de réponse à la crise alimentaire et de soutien d'urgence au Togo (PRCASUT), le projet d'appui au mécanisme de financement agricole fondé sur le partage des risques (ProMIFA), le projet de transformation agroalimentaire du Togo (agropole de Kara), le projet d'appui au développement agricole au Togo (PADAT), le projet de développement rural intégré de la plaine de Mô (PDRI-MÔ), le projet de Développement Rural de la plaine de Djagblé (PDRD), le programme Sécurité Alimentaire multisectorielle (ProSecAl), le programme pour le développement rural y compris agriculture (ProDRA), le programme centre d'innovations vertes (ProCIV), le programme d'appui à la formation professionnelle agricole (EFTPA-Femmes), le programme de soutien au financement des entreprises agricoles dans l'espace rural (ProFinA), le programme d'amélioration de la compétitivité du secteur privé au Togo (ProComp), le projet des systèmes agroalimentaires climato-intelligents (ProSAC), le projet de la compétitivité de la filière ananas au Togo (PROCAT) Structuration, amélioration de la formation agricole rurale et insertion (SAFARI), le programme de renforcement des systèmes alimentaires pour un accès durable des petits producteurs aux intrants agricoles, (Pro-SADI), le programme d'alimentation scolaire intégrée basée sur la production locale piloté dans les écoles primaires publiques du Togo avec l'appui d'organisations de petits producteurs et transformateurs de produits agricoles alimentaires, (HGSF), le projet d'aménagement et de réhabilitation des terres agricoles dans la zone de Mission -Tové (PARTAM), le projet d'aménagement hydro agricole de la basse vallée du fleuve Mono (PBVM), le projet d'appui au secteur agricole (PASA), le programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest

(PPAAO Togo), le programme de gestion du littoral ouest-africain (WACA), le programme d'appui à la lutte contre le changement climatique, à la protection de la biodiversité et à l'Agroforesterie (PALCC+), le programme de développement durable et de résilience aux changements climatiques au Togo (ECO-Village).

- Couverture thématique et institutionnelle.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PNIASAN sur la période 2017-2024, plusieurs thématiques ont été abordées. En effet, sur la base des objectifs visés par les programmes et projets, ces thématiques sont notamment la sécurité alimentaire et nutritionnelle des personnes vulnérables, en particulier les femmes en âge de procréer et les jeunes enfants ; la résilience des systèmes alimentaire ; le commerce agricole régional, la création d'emplois pour les femmes et les jeunes ; les revenus ; la réduction de la pauvreté ; la souveraineté alimentaire ; la résilience des petits producteurs agricoles ; l'accès durable aux marchés et à des services financiers et non financiers adaptés ; la réduction des importations alimentaires ; l'incitation à l'investissement privé ; le renforcement des chaînes de valeurs agricole ; le développement des agro-industries, la promotion de l'agro écologique et l'agriculture biologique, la promotion de l'agriculture climato-intelligente, l'amélioration de l'offre de formation agricole et rurale, la protection de l'environnement, la réduction des importations.

1.4 Méthodologie

- Revue documentaire

La revue documentaire a consisté à exploiter en premier lieu le bilan de mise en œuvre du PNIASAN. Ce bilan a été établi en prélude à l'élaboration du programme de modernisation de l'agriculture au Togo (ProMAT, 2025-2034). Elle a été complétée par les rapports de performance du ministère chargé de l'agriculture, les rapports à mi-parcours des projets et projets, les bilans des campagnes agricoles, les rapports de la mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale pour le secteur agricole, les rapports d'achèvement des projets et programmes. En ce qui concerne les engagements sous régionaux et internationaux, les documents y afférents consultés sont notamment, les engagements de Malabo et la déclaration de Kampala sur la mise en place des systèmes agroalimentaires résilients et durables en Afrique à l'horizon 2035, la politique agricole de la CEDEAO, les rapports biennaux des engagements de Malabo, la déclaration de Lomé sur les engrais, le rapport sur la performance socioéconomique, défis de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Togo et intégration régionale, etc.

- Consultations / entretiens avec les parties prenantes

Dans le cadre du bilan de la mise en œuvre du PNIASAN, ayant débouché à l'élaboration du programme de modernisation de l'agriculture au Togo (ProMAT, 2025-2034), le processus a été participatif et inclusifs avec la participation des toutes les parties prenantes du système agroalimentaire. En effet, le Forum des producteurs agricoles du Togo (FoPAT) a servi de cadre de consultations et d'échanges, de partage d'expériences et de résolution entre les acteurs des chaînes de valeur agricole dans une approche plus concertée sur les différents objectifs de développement du secteur agricole. Les consultations et les entretiens ont été renforcés lors du

processus d'élaboration du ProMAT. Toutes les parties prenantes clés ont pris part à ce processus dont le secteur public (les ministères sectoriels chargés de l'environnement, du commerce, de développement à la base, des pistes rurales, de la planification, l'économie, l'investissement, l'urbanisme, l'eau, l'administration, la santé, du genre, l'industrie, l'aménagement du territoire, la recherche, etc.), le secteur privé (patronat, importateurs d'intrants agricoles, entreprises de transformation agroalimentaires), la société civile (COSESC, UONGTO, FONGTO), les organisations professionnelles agricoles (CTOP, CPCAT), les unités de coordinations des programmes et projets du secteur agricole (FSRP, ProMIFA, PRIMA)⁴, les partenaires techniques et financiers (FAO, GIZ, PNUD, PAM, UE, Banque mondiale ; l'agence française de développement), les institutions de recherche (institut togolais de recherche agronomique, école supérieure d'agronomie, centre d'excellence régional sur les sciences aviaires) et de vulgarisation agricoles (institut de conseil et d'appui technique), l'agence nationale de protection civile, l'agence nationale des gestion de l'environnement (ANGE), l'agence de transformation agricole (ATA), les structures déconcentrées du secteur agricole (directions régionales chargées de l'agriculture, l'institut national de formation agricole, directions régionales chargées du conseil et d'appui technique), la direction de la production animale (DPA_Ani), la direction de la production halieutique (DPH), la direction du développement rural (DDR), la direction de la production agricole (DPA_agri), la cellule d'appui à l'autonomisation de la femme rurale (CAFR), les structures chargé de financement agricole (MIFA⁵, DEFA⁶), Togo invest, la cellule présidentielle de suivi et d'exécution et de suivi des projets prioritaires (CPES).

- **Sources de données utilisées**

Les sources données utilisées sont constituées des informations recueillies lors des consultations et échanges dans le cadre des FOPAT. Elles sont complétées par la collecte des informations auprès des huit groupes d'acteurs que sont le secteur public, le secteur privé, les chercheurs, les organisations professionnelles agricoles, la société civile, les partenaires techniques et financiers, le groupe des jeunes et le groupe des femmes. En effet, les rencontres sous forme d'entretien semi-structuré ont eu lieu entre le consultant national recruté par la CEDEAO dans le cadre du présent bilan et perspectives et les structures telles que la direction chargée de la planification du ministère de l'environnement, des ressources forestières, de la protection côtière et du changement climatique (MERFPCCC), la société industrielle de transformation des produits agricoles tropicaux (SITRAPAT), la coordination togolaise des organisations paysanne et de producteurs (CTOP), la coordination pour le suivi-évaluation par la société civile (COSESC), l'organisation des nations-unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le réseau des jeunes producteurs et professionnels agricoles du Togo (REJEPPAT), le réseau national des femmes agricultrices du Togo (RéNaFAT). Par ailleurs, d'autres données proviennent des documents et bases existantes tels que le programme de modernisation de l'agriculture au Togo (ProMAT, 2025-2034), les rapports de performance du ministère chargé de l'agriculture, les rapports à mi-parcours des programmes et projets agricoles,

⁴ FSRP : Programme régional de résilience du système alimentaire

ProMIFA : Projet d'appui aux mécanismes incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques

PRIMA : Programme régional d'intégration des marchés agricoles

⁵ MIFA : Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques

⁶ DEFA : Direction de l'entrepreneuriat et du financement agricoles

les bilans des campagnes agricoles, les rapports de la mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale pour le secteur agricole, les rapports d'achèvement des projets et programmes. La déclaration de Malabo, la déclaration de Kampala sur la mise en place des systèmes agroalimentaires résilients et durables en Afrique à l'horizon 2035, la politique agricole de la CEDEAO, les rapports biennaux des engagements de Malabo, la déclaration de Lomé sur les engrais, le rapport sur la performance socioéconomique, défis de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Togo et intégration régionale, etc.

- **Cadre analytique**

Le cadre analytique de l'évaluation a consisté à exploiter les résultats de la revue biennale des engagements de Malabo, les conclusions des fora des producteurs agricoles du Togo (FoPAT), les revues documentaires et la collecte d'informations complémentaires auprès des huit groupes d'acteurs (secteur public, secteur privé, chercheurs, organisations professionnelles agricoles, société civile, partenaires techniques et financiers, groupe des jeunes et groupe des femmes).

Au niveau de la revue biennale des engagements de Malabo, les informations issues de la collecte des données auprès des acteurs du système agroalimentaire exploitées sont relatives aux domaines de performance notamment les dépenses publiques pour l'agriculture, l'investissement du secteur privé dans le secteur agricole, l'accès aux intrants et technologies agricoles, la productivité agricole, la sécurité alimentaire et nutrition, la valeur ajoutée agricole, les échanges commerciaux, la résilience aux risques climatiques.

Plus sphériquement, en vue de recueillir les informations complémentaires concernant, entre autres, l'appréciation de la coordination des projets régionaux, les actions pour atténuer la vulnérabilité climatique, les innovations à promouvoir au plan régional, les implication des femmes et des jeunes, les facteurs favorables au succès des politiques agricoles, les système de données de suivi-évaluation, l'option privilégiée pour la politique agricole régionale, un questionnaire a été administré aux représentants des huit groupes d'acteurs du secteur agricole. Les résultats issus de cet entretien ont été capitalisés et exploités dans le cadre du présent rapport.

- **Limites et lacunes des données**

L'exhaustivité des données dans le cadre de l'étude est limitée par l'absence d'un dispositif permanent de collecte de données spécifiques en lien avec les investissements privés nationaux comme étrangers dans le secteur agroalimentaire, l'intégration des jeunes et des femmes dans les chaînes de valeur, les pertes post récolte, l'autonomisation des femmes dans l'agriculture. Pour ce faire, une approche basée sur les estimations et les projections à partir des données disponibles ou des données historiques ont permis de combler le déficit.

2 Contexte national et alignement stratégique

2.1 Vue d'ensemble du contexte agricole et des systèmes alimentaires

- **Rôle de l'agriculture dans l'économie nationale ;**

Le secteur agricole, un pilier de l'économie togolaise, occupe 65% de la population active

L'agriculture occupe une place centrale dans l'économie togolaise et constitue l'un des principaux moteurs de croissance, d'emploi et de réduction de la pauvreté. Le Programme national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) a été conçu pour transformer le secteur agricole en un moteur de croissance durable et inclusive, en cohérence avec les orientations du Plan national de développement et de la feuille de route gouvernementale Togo 2025. Le secteur agricole contribue fortement au produit intérieur brut national et joue un rôle essentiel dans les moyens de subsistance des populations rurales. Entre 2021 et 2023, l'agriculture a contribué à environ 22,8% au produit intérieur brut (PIB). Malgré les progrès enregistrés, les autorités reconnaissent que les performances agricoles n'ont pas encore permis de réduire durablement la pauvreté rurale ni l'insécurité alimentaire, d'où la nécessité de renforcer les investissements et les réformes du secteur.

- Principaux systèmes de production et chaînes de valeur ;

Le système agricole togolais repose sur des productions végétales, animales, halieutiques et agroforestières diversifiées. Le PNIASAN met particulièrement l'accent sur le développement des chaînes de valeur agricole dans les zones à fort potentiel à travers les agropoles, les zones d'aménagement agricole planifié et les corridors agricoles commerciaux. Les principales filières structurées concernent notamment le maïs, le riz, le soja, le café-cacao, l'anacarde, les cultures maraîchères, les racines et tubercules, l'élevage, la pêche et l'aquaculture. Plusieurs interprofessions agricoles ont été mises en place afin d'améliorer l'organisation des acteurs et la compétitivité des filières. Le gouvernement a également élaboré plusieurs stratégies sectorielles telles que la Stratégie nationale de développement de la riziculture, le Plan de développement de la filière semencière, la Stratégie nationale de développement de l'agroécologie et le Schéma directeur pour l'agriculture irriguée afin de moderniser les systèmes de production et améliorer la transformation et la commercialisation des produits agricoles.

- Principales questions liées à la sécurité alimentaire, à la nutrition, au commerce et à la résilience.

Le secteur agricole togolais reste confronté à plusieurs défis liés à la sécurité alimentaire, à la nutrition, au commerce extérieur et à la résilience des populations rurales. Le pays demeure fortement dépendant des importations alimentaires, notamment pour les céréales comme le riz et le blé, ainsi que pour les produits d'élevage et les produits halieutiques. Toutefois, des excédents vivriers ont été enregistrés dans certaines productions comme les céréales (sauf le riz), les tubercules et les légumineuses. Le changement climatique et les crises récentes, notamment la pandémie de COVID-19 et la guerre russo-ukrainienne, le débordement de la crise du Sahel, ont entraîné une forte hausse des prix des produits alimentaires et accentué la vulnérabilité des ménages ruraux. Face à ces défis, le gouvernement a développé plusieurs initiatives visant à renforcer la résilience des communautés, améliorer la nutrition et promouvoir des systèmes agricoles adaptés aux changements climatiques. Ces initiatives incluent notamment le Programme d'urgence de renforcement de la résilience et de la sécurité des communautés (PURS), la Stratégie nationale de l'agriculture sensible à la nutrition ainsi que la promotion de l'agriculture biologique et de l'agroécologie.

2.2 Cadre national de politique et de planification agricoles depuis 2015

- PNIA mis en œuvre depuis 2015

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA), le Togo a engagé depuis 2017 la deuxième génération de son Plan national d'investissement agricole à travers le Programme national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

- Durée de chaque PNIA

Initialement prévu pour la période 2017-2026, le PNIASAN a été écourté en 2024 pour prendre en compte les nouvelles orientations au niveau national, pour la modernisation et la durabilité du secteur. Ainsi, le Programme de modernisation de l'agriculture au Togo (ProMAT, 2025-2034) a été mis en place afin de transformer durablement le secteur agricole et renforcer sa contribution à la croissance économique, à la création d'emplois et à l'inclusion sociale.

- Principaux objectifs et axes stratégiques

Le PNIASAN a constitué le principal instrument opérationnel de la politique agricole nationale. Il vise notamment à atteindre un taux de croissance du produit intérieur brut agricole (PIBA) d'au moins 10 %, améliorer la balance commerciale agricole de 15 %, doubler le revenu moyen des ménages agricoles, réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que ramener le taux de pauvreté rurale à 27 % à l'horizon 2026.

Le programme s'articulait autour de quatre axes stratégiques (i) l'organisation de l'espace agricole et des chaînes de valeur ; (ii) l'amélioration durable de la productivité, de la production et de la valorisation des produits agricoles ; (iii) le renforcement de la résilience des communautés rurales, de la sécurité alimentaire et de l'inclusion sociale ; et (iv) l'amélioration de la gouvernance du secteur agricole.

L'axe 1 vise à soutenir le développement des chaînes de valeur agricoles et une meilleure organisation de l'espace agricole à travers les agropoles, les zones d'aménagement agricole planifié et les corridors agricoles commerciaux. Il met également l'accent sur l'inclusion des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans les dynamiques de développement agricole.

L'axe 2 a pour objectif d'accroître durablement la productivité et la production des filières végétales, animales, halieutiques et sylvicoles. Il ambitionne également de renforcer la transformation, la valorisation et la commercialisation des produits agricoles afin d'améliorer la disponibilité alimentaire et les revenus des producteurs.

L'axe 3 cherche à renforcer la résilience des communautés rurales face aux chocs climatiques, économiques et sociaux. Il promeut des systèmes de production adaptés au changement climatique, la gestion durable des ressources naturelles ainsi que l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

L'axe 4 vise à améliorer la gouvernance du secteur agricole en renforçant le cadre politique, institutionnel et économique favorable à la mise en œuvre des réformes et à l'atteinte des objectifs du PNIASAN.

- Autres initiatives phares agricoles ou de systèmes alimentaires mises en œuvre.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PNIASAN, plusieurs initiatives et politiques sectorielles ont été élaborées afin d'accompagner la transformation durable du secteur agricole et des systèmes alimentaires au Togo. Il s'agit des initiatives, programmes et projets sectoriels tels que le programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP), le programme régional d'intégration des marchés agricoles (PRIMA), le programme d'aménagement et de mise en valeur des terres agricoles de la plaine de l'Oti (PATA-Oti), le programme de réponse à la crise alimentaire et de soutien d'urgence au Togo (PRCASUT), le projet d'appui au mécanisme de financement agricole fondé sur le partage des risques (ProMIFA), le projet de transformation agroalimentaire du Togo (agropole de Kara), le projet d'appui au développement agricole au Togo (PADAT), le projet de développement rural intégré de la plaine de Mô (PDRI-MÔ), le projet de Développement Rural de la plaine de Djagblé (PDRD), le programme Sécurité Alimentaire multisectorielle (ProSecAl), le programme pour le développement rural y compris agriculture (ProDRA), le programme centre d'innovations vertes (ProCIV), le programme d'appui à la formation professionnelle agricole (EFTPA-Femmes), le programme de soutien au financement des entreprises agricoles dans l'espace rural (ProFinA), le programme d'amélioration de la compétitivité du secteur privé au Togo (ProComp), le projet des systèmes agroalimentaires climato-intelligents (ProSAC), le projet de la compétitivité de la filière ananas au Togo (PROCAT)

Structuration, amélioration de la formation agricole rurale et insertion (SAFARI), le programme de renforcement des systèmes alimentaires pour un accès durable des petits producteurs aux intrants agricoles, (Pro-SADI), le programme d'alimentation scolaire intégrée basée sur la production locale piloté dans les écoles primaires publiques du Togo avec l'appui d'organisations de petits producteurs et transformateurs de produits agricoles alimentaires, (HGSF), le projet d'aménagement et de réhabilitation des terres agricoles dans la zone de Mission -Tové (PARTAM), le projet d'aménagement hydro agricole de la basse vallée du fleuve Mono (PBVM), le projet d'appui au secteur agricole (PASA), le programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO Togo), le programme de gestion du littoral ouest-africain (WACA), le programme d'appui à la lutte contre le changement climatique, à la protection de la biodiversité et à l'Agroforesterie (PALCC+), le programme de développement durable et de résilience aux changements climatiques au Togo (ECO-Village).

En dehors de ces initiatives, d'autres actions complémentaires ont été également mises en œuvre. Parmi les principales figurent la stratégie nationale de développement de la riziculture (SNDR), la stratégie nationale de développement de l'agroécologie et de l'agriculture biologique, la feuille de route pour la transformation du système alimentaire au Togo, le programme d'urgence de renforcement de la résilience et de la sécurité des communautés (PURS), le plan national de réponse contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

2.3 État de mise en œuvre des PNIAAs et des initiatives connexes

Prenant en compte les défis du secteur agricole, le coût d'investissement prévisionnel du PNIASAN s'élevait à 1.265 milliards de FCFA dont 765,986 milliards de FCFA attendus de l'État et de ses partenaires techniques et financiers ainsi qu'un financement de 500 milliards de FCFA de la part du secteur privé. Le gouvernement et ses partenaires, malgré les chocs sanitaires, sécuritaires et la crise russo-ukrainienne ont mobilisé un montant de 438, 012 milliards de FCFA de 2017 à 2024 soit huit ans de mise en œuvre du programme, ce qui représente près de 57,18% de la prévision. En outre, la part du budget alloué au secteur agricole s'établit en moyenne à 4,84 % du budget général de l'État entre 2017 et 2024, la cible de Maputo envisageant qu'au moins 10% du budget de l'État soit alloué au secteur agricole, en deçà de la cible de 10% fixée par les engagements de Malabo.

- Institution chef de file et modalités de mise en œuvre.

La mise en œuvre du PNIASAN est assurée sous le leadership du ministère chargé de l'agriculture à travers ses principales directions techniques.

Les filières stratégiques telles que le coton, le café et le cacao sont mises en œuvre par des structures spécialisées sous tutelle, notamment la nouvelle société cotonnière du Togo (NSCT) et l'unité technique café-cacao.

Le dispositif institutionnel de pilotage repose également sur plusieurs cadres de gouvernance et de concertation, notamment le comité interministériel de pilotage stratégique (CIPS), le comité national de pilotage (CNP), les comités régionaux d'orientation et de pilotage (CROP), ainsi que les cellules de planification, programmation, budgétisation et suivi-évaluation (PPBS). Ces mécanismes assurent la coordination, le suivi technique et financier ainsi que la concertation entre l'État, les partenaires techniques et financiers, la société civile et le secteur privé.

2.4 Complémentarité et cohérence des initiatives nationales

- Synergies entre les PNIAAs et les autres programmes phares ;

Le programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA, 2009-2016) a constitué le premier cadre structurant des interventions agricoles, en mettant l'accent sur l'augmentation de la production et de la productivité afin d'assurer la disponibilité alimentaire. Dans sa continuité, le programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN, 2017-2026) a élargi la vision en intégrant la dimension nutritionnelle et en devenant le cadre fédérateur des interventions agricoles et nutritionnelles. Il a permis d'articuler les plans d'action d'investissement des filières prioritaires (riz, volaille, maraîchage, maïs, anacarde, ananas, karité, fonio, tubercules, oignon, piment, poisson, poivre, patate douce, porcins, petits ruminants, palmier à huile, arachides, canne à sucre, sésame, gingembre, etc.) avec les politiques multisectorielles de nutrition, renforçant ainsi la cohérence entre sécurité alimentaire et santé publique. À partir de 2025, le Programme de modernisation de l'agriculture au Togo (ProMAT, 2025-2034) a pris le relais, en consolidant les acquis du PNIASAN et en élargissant la

vision vers une transformation durable des systèmes alimentaires. Le ProMAT met l'accent sur la modernisation des infrastructures rurales, la mécanisation, l'irrigation, l'innovation technologique et l'inclusion sociale, tout en consolidant les partenariats techniques et financiers et en intégrant les enjeux de résilience climatique. Cette succession programmatique illustre une continuité stratégique et une complémentarité institutionnelle entre les différents programmes dans le secteur agricole au Togo, garantissant une transition harmonieuse vers une agriculture productive, compétitive et sensible à la nutrition, capable de répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux du pays.

- Chevauchements, duplications ou fragmentations

Les efforts de coordination ont permis réduire les risques de chevauchements, des duplications ou des fragmentations des interventions. En effet, le dispositif institutionnel de pilotage repose sur plusieurs cadres de gouvernance et de concertation, notamment le comité interministériel de pilotage stratégique (CIPS), le comité national de pilotage (CNP), les comités régionaux d'orientation et de pilotage (CROP), ainsi que les cellules de planification, programmation, budgétisation et suivi-évaluation (PPBS). Ces mécanismes assurent la coordination, le suivi technique et financier ainsi que la concertation entre l'État, les partenaires techniques et financiers, la société civile et le secteur privé. Le ProMAT (2025-2034), en succédant au PNIASAN, vise à corriger à renforcer le pilotage en instaurant une approche intégrée et centralisée. Il met l'accent sur le renforcement de la gouvernance sectorielle, afin de minimiser les risques de chevauchements et d'assurer une meilleure harmonisation des interventions. Cette orientation stratégique favorise une utilisation plus efficiente des ressources, une coordination renforcée entre les acteurs et une mise en œuvre cohérente des politiques agricoles et nutritionnelles, contribuant ainsi à une transformation durable et inclusive du secteur.

- Contribution aux agendas nationaux plus larges de développement.

Les initiatives agricoles et nutritionnelles contribuent de manière significative aux agendas nationaux de développement, en s'inscrivant dans la logique de la feuille de route gouvernementale 2020-2025, qui met l'accent sur la transformation structurelle de l'économie et la valorisation des pôles de croissance agricole. Elles participent également à la mise en œuvre de la politique nationale multisectorielle de nutrition (2019-2030), en intégrant l'agriculture comme levier essentiel de lutte contre la malnutrition et de promotion du capital humain.

Dans cette dynamique, le ProMAT (2025-2034), en succédant au PNIASAN, dans la politique agricole 2016-2030, en positionnant l'agriculture comme moteur de croissance inclusive et durable. Il vise non seulement à améliorer la balance commerciale par la diversification des exportations agricoles, mais aussi à stimuler la création d'emplois décents, à renforcer la compétitivité des filières et à impulser une transformation structurelle du secteur. En consolidant les acquis des programmes antérieurs et en intégrant les engagements régionaux et internationaux du Togo, le ProMAT contribue à faire de l'agriculture un pilier central du développement national, garantissant une meilleure articulation entre politiques agricoles, nutritionnelles et socio-économiques.

2.5 Alignement stratégique avec les cadres régionaux et continentaux

- **Alignement avec l'ECOWAP**

Le PNIASAN s'inscrit explicitement dans le cadre de la politique agricole régionale de la CEDEAO (ECOWAP). En effet :

- l'axe 1 du PNIASAN relatif à l'organisation de l'espace rural et des filières agricoles est arrimé à la fois à l'objectif spécifique 1 : « contribuer à accroître la productivité et la production agrosylvo pastorale et halieutique via des systèmes de production diversifiés et durables, et à réduire les pertes post production et à l'objectif spécifique 2 « promouvoir des chaînes de valeurs agricoles et agro-alimentaires contractuelles, inclusives et compétitives orientées vers la demande régionale et internationale, et inscrites dans une perspective d'intégration du marché régional » de l'ECOWAP,
- l'axe 2 relatif à l'amélioration de la productivité, de la production et de la transformation des produits agricoles du PNIASAN s'arrime parfaitement à l'objectif spécifique 1 de l'ECOWAP relatif à l'accroissement de la productivité et la production agrosylvo-pastorale et halieutique via des systèmes de production diversifiés et durables, et à réduire les pertes post production » ;
- l'axe 3 du PNIASAN relatif à l'amélioration de résilience et de l'alimentation des populations s'arrime à l'objectif spécifique 3 de l'ECOWAP relatif à l'amélioration de l'accès à l'alimentation, la nutrition et la résilience des populations vulnérables ;
- l'axe 4 du PNIASAN en lien avec l'amélioration de la coordination du secteur s'inscrit dans l'objectif spécifique 4 de l'ECOWAP relatif à l'amélioration de l'environnement des affaires, la gouvernance et les mécanismes de financement du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique et agroalimentaire.

- **Alignement avec la Déclaration de Malabo ;**

Le PNIASAN étant aligné avec l'ECOWAP qui, elle-même, est une déclinaison régionale en Afrique de l'Ouest du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine de l'Union Africaine (PDDAA) garantissant une cohérence stratégique entre les objectifs continentaux et les réalités régionales. Cet alignement se concrétise par la signature des pactes nationaux et des programmes nationaux d'investissement agricole (PNIA) qui engagent les États membres à allouer au moins 10% de leur budget national à l'agriculture pour viser une croissance agricole de 6%.

Par ailleurs, le PNIASAN présente plusieurs convergences avec la déclaration de Malabo qui met l'accent sur la transformation agricole accélérée, la responsabilité mutuelle, la résilience et l'investissement public agricole. Le PNIASAN vise un taux de croissance du PIB agricole d'au moins 10 % ; le doublement du revenu moyen des ménages agricoles ; la réduction de moitié de la pauvreté rurale. Ces objectifs correspondent aux ambitions de Malabo sur la croissance agricole inclusive ; l'amélioration des moyens d'existence ; la réduction de la pauvreté.

En faisant référence aux engagements de Maputo/Malabo relatifs à l'allocation de 10 % des dépenses publiques à l'agriculture, tout en reconnaissant un écart relatif, le PNIASAN a prévu un

budget important de 765,9 milliards FCFA, une mobilisation conjointe État/partenaires techniques et financiers avec un effet levier sur l'investissement privé estimé à 500 milliards de FCFA.

Le PNIASAN intègre l'agriculture intelligente face au climat, l'adaptation aux changements climatiques, la gestion durable des ressources naturelles. Ces orientations sont conformes à l'engagement de Malabo relatif au renforcement de la résistance dans les moyens de subsistance et les systèmes de production à la variabilité du climat et autres chocs connexes.

En termes de responsabilité mutuelle et gouvernance, le PNIASAN a prévu des revues conjointes périodiques, des mécanismes de suivi-évaluation, l'implication des acteurs non étatiques dont les organisations de la société civile (OSC) et le secteur privé. Cela rejoint le principe de redevabilité mutuelle de Malabo. De même, en ce qui concerne l'inclusion sociale et le genre, le PNIASAN met fortement l'accent sur la prise en compte des couches vulnérables dont les femmes et les jeunes dans les interventions grâce à la promotion de l'accès équitable aux ressources productives.

- Alignement avec la Déclaration de Kampala ;

Le Togo a élaboré et met en œuvre le programme de modernisation de l'agriculture au Togo (ProMAT) pour la période 2025-2034 en lien avec l'agenda post-Malabo. Ce programme met l'accent sur la gestion durable des ressources naturelles et l'adaptation au changement climatique. en s'appuyant sur les engagements de la déclaration de Kampala pour la mise en place des systèmes agroalimentaires résilients et durables en Afrique. L'objectif général du ProMAT est de transformer durablement les systèmes agroalimentaires pour une plus forte contribution à la création d'emplois, à l'inclusion sociale et à la croissance économique du pays, à travers ses quatre axes d'intervention, qui sont le soutien à la production agricole et à la résilience des systèmes de production, la valorisation des produits agricoles et accès durable aux marchés, la facilitation de l'investissement et de l'accès au financement et la gouvernance du secteur agricole.

Dans le but de prédire les effets futurs, d'identifier les risques et de vérifier la pertinence du programme ProMAT vis-à-vis de de l'atteinte des objectifs spécifiques de la déclaration de Kampala d'ici 2035, l'AkadeMyia2063 a mené une évaluation ex-ante dudit programme. Il s'est révélé que le Togo a pris en compte tous les six (06) engagements de la déclaration de Kampala.

En effet, il en ressort que :

- ✓ L'axe 1 « soutien à la production et à la résilience des systèmes de production » et l'axe 2 « valorisation des produits agricoles et accès durable aux marchés » du ProMAT sont alignés sur l'engagement 1 « intensifier la production alimentaire durable, l'industrialisation de l'agriculture et le commerce » et à l'engagement 3 « assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle » de la déclaration de Kampala ;
- ✓ l'axe 3 du ProMAT « facilitation de l'investissement et de l'accès au financement » est aligné sur l'engagement 2 de Kampala « stimuler les investissements et le financement pour accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires »
- ✓ l'axe 4 du ProMAT « renforcement de la gouvernance » est aligné sur l'engagement 6 de Kampala « renforcer la gouvernance des systèmes agroalimentaires ».

Par ailleurs, bien que l'engagement 4 relatif à la promotion de l'inclusivité et les moyens de subsistance équitables et l'engagement 5 en lien avec la mise en place des systèmes agroalimentaires résilients de la déclaration de Kampala n'aient pas été explicitement mis en exergue dans le document du ProMAT, ils sont pris en compte au niveau de l'axe 1 « soutien à la production et à la résilience des systèmes de production » et de l'axe 4 « renforcement de la gouvernance » du ProMAT.

Ainsi, pour promouvoir l'équité genre dans le secteur et combler les écarts d'accès aux facteurs de production, le ProMAT s'appuiera sur la mise en œuvre du plan d'action genre du secteur agricole. Un accent sera mis sur les critères de ciblage des bénéficiaires, notamment la prise en compte du quota des 40% des interventions du programme en faveur des jeunes et des femmes. Il est également prévu la promotion des initiatives privées et l'insertion des entreprises innovantes des jeunes et des femmes y compris les personnes vivant avec un handicap dans les chaînes de valeur agricoles, à l'instar de l'appui à l'installation des jeunes diplômés en aquaculture, la mise en place des entreprises de mécanisation aux profits des jeunes, etc.

Afin de renforcer la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation des intrants de qualité adaptés et résilients aux changements climatiques, il est envisagé : (i) le renforcement de la production et de la qualité des intrants pour la production végétale et de leur accessibilité ; (ii) la promotion des entreprises semencières agricoles et des entreprises de semences fourragères à haute valeur nutritive ; et (iii) le renforcement des capacités techniques, matérielles et managériales des agriculteurs multiplicateurs de semences et plants.

Dans le souci de contribuer à une croissance économique durable, inclusive et sobre en carbone répondant aux enjeux de la sécurité alimentaire, le programme ambitionne de soutenir la transition vers des systèmes résilients de production et de valorisation des produits en assurant la conservation et la gestion durable des ressources naturelles. Pour accroître la résilience des agroécosystèmes face aux chocs climatiques et réduire l'empreinte carbone du secteur, il est prévu : (i) le renforcement du cadre législatif et réglementaire sur l'agroécologie et l'agriculture biologique ; (ii) la cartographie des zones de production agroécologique et biologique ; (iii) la promotion des techniques et technologies d'exploitation agro-sylvo-pastorales adaptés au changement climatique ; (iv) l'appui à la mise en place des entreprises locales de biofertilisants, biopesticides et de provendes pour la valorisation des déchets et sous-produits agricoles.

Face à la résurgence de différentes crises notamment sanitaire, sécuritaire et climatique, des systèmes de protection sociales efficaces seront mis en œuvre pour atténuer les impacts sur les populations surtout vulnérables et renforcer leur résilience par rapport aux chocs. Pour y parvenir, il est prévu : (i) le renforcement de l'offre de service de protection sociale des acteurs du secteur agricole ; (ii) le renforcement des mécanismes de gestion des risques et catastrophes ; (iii) le renforcement du système national de stock de sécurité alimentaire et (iv) le renforcement de la gestion communautaire des ressources naturelles.

Cependant, pour atteindre efficacement les objectifs fixés par la déclaration de Kampala, il est ressorti que certains domaines restent à renforcer. Il s'agit entre autres de :

- ✓ l'utilisation des technologies numériques, de la télédétection et de l'intelligence artificielle (IA) ;

- ✓ le commerce intra-africain des produits agroalimentaires et des services, avec l'inclusion de protocoles commerciaux concernant les femmes et les jeunes ;
- ✓ le renforcement du cadre de partenariats public-privé à travers la mobilisation de la diaspora ;
- ✓ la promotion des politiques sur l'égalité salariale pour un travail égal pour les femmes et les jeunes travailleurs du secteur agroalimentaire ;
- ✓ le renforcement de la planification par scénarios, prévisions et de la modélisation prédictive ;
- ✓ le renforcement de la coordination des institutions avec l'implication et la participation inclusive des femmes, des jeunes, des agriculteurs et des personnes marginalisées.

3 Évaluation de la performance de mise en œuvre de l'ECOWAP/PNIA

3.1 Vue d'ensemble de la performance

La mise en œuvre du Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN, 2017-2026) a permis d'enregistrer des avancées significatives dans la transformation du secteur agricole togolais, consolidées par la Feuille de route gouvernementale Togo 2020-2025. Sur le plan institutionnel, l'Agence de transformation agricole (ATA), la Direction de l'entrepreneuriat et du financement agricoles (DEFA) ont été créés. La politique agricole a reposé sur une approche de développement intégré fondée sur les agropoles, avec le lancement en 2018 de l'agropole pilote de la Kara couvrant 699 000 hectares, au sein duquel 85 ZAAP (16 863 ha) ont été aménagées et sept (7) centres de transformation agroalimentaire (CTA) construits. À l'échelle nationale, 231 ZAAP totalisant 37 000 hectares ont été réalisées, dont 193 au cours de la période 2020-2025, avec environ 16 000 producteurs installés dont 6 500 femmes. Dans le domaine de la mécanisation, 502 tracteurs et accessoires, 160 motoculteurs et 20 moissonneuses ont été déployés, et deux Centres régionaux de mécanisation agricole (CRMA) construits. La maîtrise de l'eau a été renforcée par 524 forages, l'augmentation des superficies irriguées de 5 400 à 6 200 hectares entre 2020 et 2024, et la distribution de 3 500 kits d'irrigation solaire. Sur le plan des intrants, 631 000 tonnes d'engrais ont été mobilisées à prix subventionné et 18 200 tonnes de semences améliorées certifiées. Le réseau de conseil agricole a été renforcé avec 784 conseillers déployés dans tous les cantons, 10 608 coopératives immatriculées et 190 200 producteurs formés.

Les productions vivrières ont connu une progression soutenue sur la période 2020-2024 : +15% pour les céréales (de 1 300 000 à 1 600 000 tonnes), +13% pour les tubercules (de 2 100 000 à 2 400 000 tonnes) et +31% pour les légumineuses (de 421 000 à 552 000 tonnes). Les rendements des principales cultures ont progressé : +12% pour le maïs (1,37 t/ha en 2024 contre 1,23 t/ha en 2020), +8% pour le riz, +11% pour le manioc et +33% pour le soja. Les productions animales sont en forte hausse : +36% pour la volaille (38 638 832 têtes), +26% pour les ovins, +36% pour les caprins, +4% pour les bovins. La production halieutique a progressé de +38,5%, passant de 18 658 à 25 849 tonnes entre 2020 et 2024. Sur la période du PNIASAN (2017-2023), le taux moyen de

croissance annuel de la valeur ajoutée agricole s'est établi à 5%, la valeur ajoutée passant de 733 milliards à 1 008 milliards de FCFA. Le taux de couverture des besoins alimentaires est passé de 136% en 2020 à 153% en 2024, avec un excédent de plus de 1 370 000 tonnes. Les exportations agricoles ont progressé de 297% entre 2016 et 2023, passant de 18 à 72 milliards de FCFA. Le café a progressé de +25,4% (29 734 tonnes en 2024) et le cacao de +26,6% (21 635 tonnes).

Sur le plan du financement, le budget consacré à l'agriculture dans le cadre de la feuille de route gouvernementale pour le secteur agricole a évolué de 32,7 milliards FCFA en 2020 à 53,5 milliards FCFA en 2024, soit un total de 223,3 milliards FCFA sur la période 2020-2024, avec un taux d'exécution moyen de 90%.

Dans le cadre du PNIASAN, le gouvernement et ses partenaires ont mobilisé 438,012 milliards de FCFA de 2017 à 2024, soit 57,18% de la prévision de 1 265 milliards de FCFA. La part du budget national allouée au secteur agricole s'est établie en moyenne à 5,17% entre 2017 et 2022, en deçà de l'objectif de Maputo fixé à 10%. Le secteur privé a contribué à hauteur d'environ 170 milliards de FCFA sur la période 2017-2023. Malgré ces performances encourageantes, la mobilisation des ressources reste insuffisante au regard des ambitions fixées. Ces résultats ont conduit à l'adoption en 2025 du ProMAT (2025-2034), troisième génération des programmes agricoles nationaux.

Le gouvernement et ses partenaires, malgré les chocs sanitaires, sécuritaires et la crise russo-ukrainienne ont mobilisé un montant de 438, 012 milliards FCFA contre une prévision de 765, 986 milliards FCFA de 2017 à 2024 soit huit ans de mise en œuvre du programme, ce qui représente près de 57,18% de la prévision. En outre, la part du budget alloué au secteur agricole s'établit en moyenne à 4,84 % du budget général de l'État entre 2017 et 2024, la cible de Maputo envisageant qu'au moins 10% du budget de l'État soit alloué au secteur agricole.

3.2 Performance et réalisations par objectif stratégique

Dans le cadre de la mise en œuvre du PNIASAN, des résultats phares obtenus par axe stratégique de l'ECOWAP se présentent comme suit :

3.2.1 Objectif stratégique 1 : Productivité et durabilité des systèmes de production

Cet axe stratégique, au niveau national, a été mis en œuvre à travers l'organisation de l'espace rural et des filières agricoles, et l'amélioration de la productivité et de la production des filières agricoles

En ce qui concerne l'organisation de l'espace rural et des filières agricoles, on note que la stratégie principale de mise en œuvre repose sur une approche de développement intégré fondée sur les agropoles. Lancé en 2018, le projet pilote de l'agropole dans la région de la Kara est le premier de la série en cours de mise en œuvre. À ce jour, les résultats obtenus sont notamment l'aménagement et la mise en valeur de 16 500 hectares. Par ailleurs, sept (7) centres de transformation agroalimentaire (CTA) ont été construits. L'étude architecturale de l'agroparc est bouclée et sa construction est imminente. De plus, les producteurs agricoles sont appuyés en intrants et des infrastructures de soutien au secteur agricole ont également été développées, avec la construction de 128 forages et de 4 mini-systèmes d'approvisionnement en eau potable, ainsi que de 27 forages destinés à l'irrigation.

Dans la vision de déployer 10 agropoles à l'horizon 2030 sur toute l'étendue du territoire, les études ont été réalisées pour trois (03) autres agropoles notamment celui de l'Oti, du Haut-Mono et de la Maritime.

Pour gérer les agropoles, il a été créé un cadre institutionnel des agropoles (APRODAT : agence de promotion des agropoles au Togo) par décret N° 2018- 036/PR. Cette agence a pour mission de participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique en matière des agropoles au Togo ; assurer la mise en œuvre du plan stratégique en levant les contraintes et en facilitant la mobilisation et l'accès au financement ; mettre en œuvre la politique de développement hydroagricole et de transformation agro industrielle; participer à l'élaboration de la réglementation sur les agropoles et suivre sa mise en œuvre ; explorer les possibilités de financement en vue de soutenir les activités des agropoles ; diriger les opérations de mise en place des sociétés de gestion des agro parcs ; veiller à la protection des droits des petits producteurs ; mettre à disposition les services et compétences utiles pour le développement des agropoles ; faciliter le règlement des litiges pouvant naître dans le cadre de la gestion des agropoles.

En prélude à la mise en œuvre des agropoles, 231 zones d'aménagement agricole planifié (ZAAP) ont été créées, couvrant une superficie totale de 37 000 hectares. Ces ZAAP ont pour objectifs phares de faciliter l'accès à la terre aux producteurs vulnérables notamment les jeunes et les femmes, faciliter la mécanisation et l'irrigation, l'accès au marché et l'amélioration des revenus des producteurs.

En ce qui concerne l'organisation des filières, seize (16) interprofessions ont été mises en place et 18 plans d'action et d'investissement ont été élaborés pour les filières telles que l'oignon, le piment, le poisson, le sésame, le poivre, le gingembre, l'anacarde, les plantes à tubercules, le fonio, la

mangue, le karité, l'ananas, les petits ruminants, la patate douce, la canne à sucre, l'arachide, l'élevage porcin et le palmier à huile.

La gestion des ZAAP est assurée par la formalisation des comités de gestion des ZAAP soutenue par un comité de répartition équitable et inclusif des parcelles et des sous-comités ou commissions spécifiques en fonction de la nature de l'activité (approvisionnement en intrants, mécanisation, etc.). Cette formalisation s'accompagne systématiquement d'un appui à l'organisation des sociétés coopératives simplifiées (SCOOPS), de manière participative, à travers la tenue des assemblées générales (AG) constitutives, ordinaires ou extraordinaires, la constitution des textes, le renouvellement éventuel des bureaux et la formalisation. Chaque ZAAP aménagée est ainsi gérée à travers une collaboration et une prise de décision participatives, dans un environnement de travail inclusif, dynamique et professionnel.

Au total, entre 2017 et 2024, avec le soutien de l'Institut de conseil et d'appui technique (ICAT) et d'autres organismes compétents, 8 342 organisations de producteurs (OP) et interprofessions (IP) ont été organisées ou restructurées. En outre, environ 16 000 producteurs ont été organisés en coopératives et bénéficient des intrants de qualité, de crédits et à la mise en marché de leurs productions à travers l'agriculture contractuelle.

Enfin, 20 entreprises de services et organisation aux producteurs (ESOP) ont été mises en place pour faciliter la mise en relation entre producteurs et transformateurs.

Pour ce qui est de l'amélioration de la productivité et de la production des filières agricoles, plus de 631 000 tonnes d'engrais ont été mobilisées et distribuées aux producteurs, à des prix subventionnés et à travers la démultiplication des points de vente des engrais qui sont passés de 105 à 440. Ainsi, le niveau d'utilisation d'éléments fertilisants est passé de 16,22 kg/ha à 23 kg/ha en 2024, un niveau légèrement encore loin de la cible fixée par l'Union Africaine de 50 kg/ha. Au même moment, 300 agriculteurs multiplicateurs de semences ont été appuyés pour la production de semences certifiées.

Au cours de la période, 18 200 tonnes de semences de variétés améliorées ont été certifiées et mises à la disposition des producteurs. De même, 560 tonnes de semences de base de maïs, de riz, de sorgho, de niébé, de soja, d'arachide, de sésame et coton sont produites par l'ITRA et mises à disposition des producteurs de semences. De plus, seize (16) nouvelles variétés ont été transférées à 3 809 utilisateurs (producteurs, semenciers et transformateurs) dont 3 variétés pour le soja, 3 pour le riz, 4 pour le sorgho, 3 pour l'arachide et 3 pour le niébé. En outre, 1 770 000 boutures de manioc, 120 320 cabosses de cacao, 3 441 000 boutures racinées de caféiers, 163 000 clones d'anacarde sont vendus aux producteurs à prix subventionné et 30 000 litres d'insecticides essentiellement de biopesticides sont mis à la disposition des producteurs pour lutter contre la chenille légionnaire d'automne et les jassides.

Sur le plan de la recherche agricole, les réalisations sont, entre autres, la conduite de test d'adaptabilité de 12 nouvelles variétés de maïs hybride ; la production et la diffusion de nouvelles variétés de riz et d'arachide à haut rendement et à haute valeur nutritionnelle ; la conduite avec succès des tests d'adaptabilité de variétés de blé sur le territoire national ; la création de lignées élites de coton avec de meilleurs rendements et de longueur de fibres ; la mise au point de variétés hybrides de cacaoyers tolérantes au Swollen Shoot et au stress hydrique et l'insémination

artificielle avec des semences importées des races bovines Montbéliarde et Brune des Alpes, en France.

En vue d'améliorer la productivité et la production agricole tout en préservant la santé des sols, une carte de fertilité des sols sur l'ensemble du territoire national et 38 fiches de recommandations de la fertilisation des différentes préfectures du Togo ont été élaborées et diffusées. Aussi, une plateforme d'application digitale d'information sur la fertilité des sols « www.fertitogo.tg » a été conçue et rendue opérationnelle.

Les infrastructures et la mécanisation sont également des facteurs de production essentiels à prendre en compte. L'État a donc pris des mesures pour améliorer le taux de mécanisation agricole, en libéralisant les importations et la gestion des tracteurs et équipements agricoles. L'objectif est de faire passer le taux de mécanisation actuel, de 0,01 cheval-vapeur par hectare (CV/ha), à 0,05 voire 0,1 CV/ha d'ici 2030, afin de se rapprocher des normes recommandées par la FAO. Pour atteindre cet objectif, depuis 2020, les droits de douane et la TVA sur le matériel agricole importé ont été supprimés et plus de 502 tracteurs et accessoires ont été acquis et mis à la disposition des producteurs. Par ailleurs, entre 2021 et 2024, 66 motoculteurs, 2 batteuses vanneuses de riz, 2 unités complètes de rizerie et 20 moissonneuses-batteuses de riz ont été fournies aux coopératives rizicoles. De plus, 42 entreprises cantonales de travaux mécanisés (ECTM) ont été mises en place et 300 tractoristes et techniciens ont été formés sur la conduite et la maintenance du matériel agricole. En outre, deux centres régionaux de mécanisation agricole (CRMA) sont construits dans les régions des Plateaux-Ouest et de la Kara, l'objectif étant de doter à terme toutes les six régions agricoles d'un CRMA. Ces centres ont pour fonction la location et la vente de matériel agricole, la prestation de services (labour, semis, récolte, etc.), ainsi que la maintenance et la formation.

En matière de maîtrise de l'eau, entre 2017 et 2024, trois périmètres rizicoles d'une superficie totale de 1 540 hectares (Mission Tové, Djagblé et Agomé glozou) ont été aménagés, ainsi que 2 600 hectares de bas-fonds. Par ailleurs, 524 forages ont été construits pour des fins de production et de consommation et plus de 3 500 kits d'irrigation à pompage solaire acquis ont été distribués à prix subventionnés aux producteurs.

En ce qui concerne la promotion des filières animales, plus de 12 500 000 têtes d'animaux constitués de bovins, de petits ruminants, de volailles et de chiens ont été vaccinées. Des abattoirs modernes ont été construits à travers le pays (Tsévié, Kpalimé, Atakpamé, Sokodé, Kara et Dapaong) ainsi que des parcs de vaccination et des marchés à bétail sur toute l'étendue du territoire. De plus, 30 sites de pâturages ont été identifiés et sécurisés pour l'installation des zones d'aménagement pour la production bovine (ZAPB) dont un est en cours d'installation. Pour ce qui est de la pisciculture, 83 fermes aquacoles ont été renforcées en capacités techniques et productives.

Pour ce qui est du financement, environ 20 milliards de francs CFA ont été mobilisés en crédits-intrants et subventions accordées aux sociétés coopératives. De plus, des conventions ont été signées avec 10 institutions de financement (BOA, ECOBANK, UTB, ORABANK, FUCEC, SOGEMEF, NSIA, SUNU BANK, IB BANK, WAGES) pour accompagner les producteurs et faciliter leur accès aux services financiers adaptés.

Dans le domaine de l'amélioration des connaissances et compétences, 16 720 acteurs ont été appuyés. De plus, 187 490 producteurs dont 73 383 femmes ont été renforcés sur plus de 7

thématiques spécifiques (gestion intégrée de la fertilité du sol, association maïs + soja + fumure organique, labour suivant les courbes de niveaux, utilisation de l'inoculum dans la culture du soja, utilisation de la variété améliorée, semis en ligne et apport des engrais chimiques, système de riziculture intensive, compostage, gestion intégrée de la chenille légionnaire d'automne).

Pour améliorer l'accès durable des producteurs au financement, il a été mis en place en 2018, le mécanisme incitatif de financement agricole basé sur le partage de risques (MIFA S,A) qui a pour mission, entre autres, de promouvoir les produits financiers et assuranciers ; renforcer et professionnaliser les chaînes de valeur agricole ; développer des mécanismes de mobilisation des ressources pour le financement des chaînes de valeur agricole ; fournir une assistance technique aux institutions financières, aux petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries (PME/PMI) et producteurs agricoles ; mettre en place des mécanismes de partage de risques qui constituent une approche holistique pour relever les défis auxquels est confronté le secteur agricole ; prendre différentes initiatives pour la constitution d'assurance ou de micro assurance pour la gestion des risques agricoles tout au long de la chaîne de valeur agricole

Afin d'améliorer l'offre de formation dans les centres de formation agricole et rural, 85 agents ont été recrutés et 187 équipements ont été acquis à leur profit. Cela a permis d'avoir comme résultat 631 apprenants inscrits dans ces centres et la création de 52 nouveaux établissements. L'appui conseil aux producteurs et le renforcement des capacités ont été marqués par le déploiement de 784 conseillers agricoles et techniciens dans tous les cantons du pays, l'immatriculation de 7 500 sociétés coopératives agricoles et la formation de près de 190 200 producteurs leaders sur diverses thématiques (éducation financière, entrepreneuriat agricole, gestion et organisation des sociétés coopératives, agriculture contractuelle comme modèle d'affaire inclusif), le développement de 3 plateformes numériques agricoles fonctionnelles suivant les besoins des acteurs (e-agriconseil+ pour les bonnes pratiques agricoles, RiceAdvice pour la gestion des exploitations rizicoles et SIHAM pour les informations agrométéorologiques). Les résultats enregistrés sont, entre autres, le bon maillage du territoire national en conseillers agricoles, une meilleure adoption des techniques de gestion durable des exploitations, l'accès facile aux données et informations sur les bonnes pratiques agricoles et météorologiques, l'amélioration de la gouvernance des organisations de producteurs. À travers le programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO) phase additionnelle, 20 docteurs et 11 Master ont été formés.

Pour une meilleure prise en compte de la dimension environnementale et sociale et pour une durabilité de l'agriculture, une cellule environnementale et sociale a été mise en place au sein du ministère chargé de l'agriculture. Elle a pour mission d'identifier les impacts et les risques associés aux différents projets et programmes sur l'environnement (biophysique et humain) et de définir les mesures d'atténuation et de gestion qui devront être mises en œuvre au cours de l'exécution des activités. Cette cellule travaille en étroite collaboration avec le ministère de l'environnement et ses différents départements tels que l'Agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE).

3.2.2 Objectif stratégique 2 : Compétitivité, intégration des marchés et développement des chaînes de valeur

Au niveau national, cet axe est relatif à la valorisation des produits. Ainsi, en lien avec l'amélioration de la qualité des produits tout au long des chaînes de valeur agricole, la haute autorité de la qualité et de l'environnement (HAUQE), créé en 2009, prend en compte depuis 2015 la qualité des produits agricole, suite au décret n°2015-125/PR du 24 décembre 2015. Afin de renforcer le contrôle qualité des aliments en vue de faciliter le commerce des produits transformés, un laboratoire national de sécurité sanitaire et phytosanitaire des aliments (LaNSA) a été créé et rendu opérationnel.

La prise de plusieurs décrets, lois et arrêtés tels que l'arrêté interministériel n°105/2019/MSHHP/MCIDSPPCL/MCTL portant fixation des règles d'hygiènes applicables aux denrées alimentaires autres que les denrées animales et d'origine animale du 24 juin 2019 ; l'arrêté N°0001/2020/MAPA/CAB/SG/DE du 13 janvier 2020 portant établissement des mesures de contrôles relatives aux substances, groupes de résidus et contaminants dans les denrées alimentaires d'origine animale sont des avancées non négligeables afin d'assurer la qualité de produit agricole.

Concernant le développement et le renforcement des capacités de transformation des produits agricoles, des progrès sensibles ont été réalisés en termes de développement et renforcement des capacités de transformation des produits agricoles. À ce jour, au total mille trente-trois (1033) unités agroalimentaires et agroindustrielles ont été mises en place. Ces unités sont composées de très petites, de petites et moyennes entreprises.

Pour ce qui est du financement, 493 promoteurs et 13 TPME agroalimentaires ont été formés et accompagnés dans la mobilisation de ressources et la gestion d'entreprises.

En matière de conservation, les capacités de stockage des produits agricoles sont passées de 28 000 tonnes en 2016 à 74 140 tonnes avec la construction de 700 magasins de stockage avec aires de séchage de capacités variant entre 10 tonnes et 350 tonnes.

Pour ce qui est de la commercialisation des produits agricoles, des facilitations ont été offertes aux organisations de producteurs pour participer aux foires internationales, aux manifestations commerciales liées à l'agriculture et ont bénéficié des informations sur les marchés agricoles. Ainsi, ces organisations ont pris part à des foires internationales telles que le salon international de l'agriculture organisé respectivement à Paris, au Burkina-Faso et au Maroc. Ces organisations ont également participé au plan national aux manifestations liées à l'agriculture telles que le forum des producteurs agricoles du Togo (FoPAT). Par ailleurs, deux agences de promotion et de diffusion des informations sur les marchés agricoles ont été mises en place et des promoteurs avec plus de 60% de femmes ont été accompagnés pour participer à des foires made in Togo (Expo 2023, carrefour commercial et culturel de Kara, salon international de l'agroalimentaire de Lomé-SIALO). En outre, diverses plates-formes de commerce numériques sont mises en place parmi lesquelles le « e-MarketPrice » qui informe sur le prix au kilogramme des produits agricoles dans les localités, le système d'information des marchés (SIM), « Togognim » pour la promotion des produits transformés localement ; « Nam Asia » pour le renseignement des prix des produits et la localisation des marchés.

Pour pouvoir maîtriser la volatilité des prix des produits agricoles, des stratégies ont été mises en place notamment, l'élaboration d'une stratégie nationale de stockage, de sécurité alimentaire et nutritionnelle du Togo, la collecte des informations de prix des produits alimentaires sur les marchés de référence dans les 117 communes et leur diffusion à travers les médias nationaux, l'élaboration d'un bulletin mensuel d'information sur les prix des produits agricoles et la constitution des stocks de sécurité alimentaire. Les stratégies mises en place par l'agence nationale de sécurité alimentaire au Togo (ANSAT) telles que l'agriculture contractuelle et le stock de sécurité ont été aussi efficaces dans la maîtrise de la volatilité des prix des denrées alimentaires. Un stock de sécurité d'environ 60 400 tonnes (soit 12 080 tonnes/an) constitué de maïs, de sorgho, de riz, de mil et du haricot, a été vendu à prix subventionnés dans les préfectures.

3.2.3 Objectif stratégique 3 : Sécurité alimentaire, nutrition et résilience

Cet axe est mis en œuvre au plan national à travers l'amélioration de la résilience et l'alimentation des populations rurales. Il se résume, entre autres, à l'amélioration de la résilience de la population face aux effets des changements climatiques, à l'amélioration de la protection sociale des producteurs agricoles, à la gestion de la transhumance.

Pour améliorer la résilience de la population face aux effets des changements climatiques, des aménagements hydroagricoles ont été effectués et des semences résilientes ont été distribuées aux producteurs. Par ailleurs, plus de 120 stations météorologiques sont déployées sur toute l'étendue du territoire ; 80 715 bulletins d'informations agro hydrométéorologiques sont diffusés au profit de 122 252 bénéficiaires dont 49 229 femmes et 1000 exploitants agricoles dont 40,43% de femmes ont reçu des messages audio et SMS sur la prévision météorologique de leur localité. En outre, des formations sur les techniques de gestion intégrée des sols et de l'eau et les séances de sensibilisation sur les bonnes pratiques alimentaires ont été réalisées à l'endroit de producteurs agricoles.

Au niveau de la production animale, des mesures sont prises pour prévenir les épizooties à travers des campagnes de vaccination du cheptel.

Les actions engagées pour améliorer la protection sociale des producteurs agricoles sont : (i) la souscription du Togo à l'assurance souveraine de African Risk Capacity (ARC) pour protéger les agriculteurs contre les phénomènes météorologiques extrêmes notamment la sécheresse ; (ii) la mise en place de l'assurance privée FARMCOVER qui est une assurance perte de récolte dû aux effets néfastes occasionnés par la sécheresse ou l'excès de pluie.

S'agissant de la transhumance, les autorités se sont alignées sur les directives communautaires en mettant en place un plan opérationnel de gestion de la transhumance avec la création des couloirs sur toute l'étendue du territoire et des comités régionaux, préfectoraux, communaux de gestion de la transhumance.

Afin de sédentariser les animaux, des zones d'aménagement de production bovine (ZAPB) sont en cours de mises en place.

3.2.4 Objectif stratégique 4 : Environnement des affaires, gouvernance et financement

Le PNIASAN, à travers son axe 4, assure l'amélioration de la gouvernance du secteur qui a pour objectif de rendre l'environnement politique, économique et social du secteur agricole plus favorable à l'atteinte des objectifs assignés. Il s'est traduit par :

- l'amélioration de la gouvernance du secteur avec l'élaboration de politiques et stratégies de développement agricole, parmi lesquelles figurent :
 - ✓ la feuille de route gouvernementale Togo 2025 ;
 - ✓ la feuille de route pour la transformation du système alimentaire au Togo à l'horizon 2030 ;
 - ✓ la stratégie nationale de l'agroécologie et de l'agriculture biologique (SNAAB), 2021-2030 ;
 - ✓ la stratégie nationale du développement de la riziculture (SNDR), 2019-2030 ;
 - ✓ la stratégie de promotion des produits agricoles bio fortifiés au Togo 2023 – 2027 ;
 - ✓ la stratégie nationale de l'agriculture sensible à la nutrition : 2025 – 2029 ;
 - ✓ le schéma directeur de l'agriculture irriguée (SDAI), 2022-2040.
- l'amélioration du cadre institutionnel a été amélioré avec notamment la création de nouvelles directions et structures telles que la direction de l'entrepreneuriat et du financement agricoles (DEFA), l'agence de transformation agricole (ATA), la cellule environnementale et sociale (CES), la direction de développement rural (DDR), la direction des grands projets et de la transformation agroindustrielles (DGPTA), la direction de la production agricole (DPA), la direction de l'hydraulique villageoise (DHV), la direction de la planification, des statistiques agricoles et du suivi évaluation (DPSSE). Par ailleurs, il a été organisé le 5ème recensement national de l'agriculture afin d'évaluer l'état actuel du secteur et de planifier les politiques publiques futures. Aussi, le forum des producteurs agricoles du Togo (FoPAT) a été institutionnalisé en 2023 servant de cadre d'échange exclusif entre les acteurs afin de permettre de relever les défis, les enjeux clés du secteur et identifier les solutions.
- l'amélioration de la coordination du secteur à travers notamment les organes de pilotage tels que le comité interministériel de pilotage stratégique (CIPS), le comité technique de pilotage (CTP), le comité régional d'orientation et de pilotage (CROP) et les cellules et sous cellules de la chaîne planification, programmation, budgétisation et suivi-évaluation (PPBS).

Les fonctions respectives de ces organes de pilotage sont les suivantes :

- ❖ le comité interministériel de pilotage stratégique (CIPS)

Le comité interministériel de pilotage stratégique (CIPS) est le cadre de concertation entre les acteurs en matière de mise en œuvre du PNIASAN. C'est l'organe de suivi global du Programme et de détermination des grandes orientations et des stratégies d'intervention sectorielle. Il est composé de plusieurs ministères impliqués dans la mise en œuvre du PNIASAN en plus de celui de l'agriculture et des représentants de la société civile, des PTF impliqués dans le secteur agricole et du secteur privé.

❖ le comité technique de pilotage (CTP)

Cet organe est présidé par le Secrétaire Général (SG) du ministère chargé de l'agriculture. Il a pour principale mission l'examen des programmes d'activités et budget, des rapports techniques d'exécution des projets qui composent le PNIASAN et l'analyse de leur conformité avec les orientations du PNIASAN.

❖ le comité régional d'orientation et de pilotage (CROP)

Le CROP est présidé par le Directeur Régional chargé de l'Agriculture qui assure la coordination régionale de la mise en œuvre du PNIASAN. Le CROP se réunit au moins quatre fois par an afin de valider le plan d'action, d'établir le bilan des activités à mi-parcours et d'apprécier les résultats. Quatre (4) réunions annuelles seront organisées à l'intention de tous les acteurs concernés par l'axe en question pour faire des mises au point sur les stratégies utilisées, les résultats obtenus et prendre des décisions appropriées.

❖ les cellules et sous cellules de la chaîne planification, programmation, budgétisation et suivi-évaluation (PPBS)

Elles assurent le suivi des actions menées au sein des structures dont elles relèvent et élaborent les rapports trimestriels, semestriels et annuels de performance.

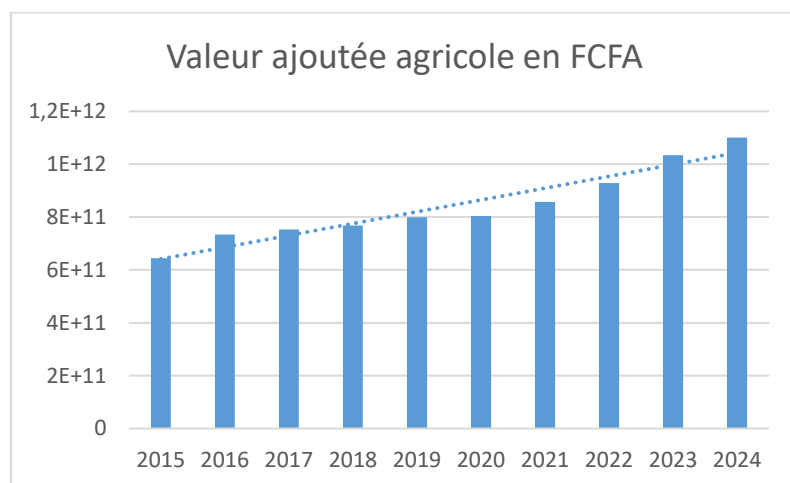
3.3 Indicateurs et éléments de preuve des progrès

Présenter les principaux indicateurs par objectif stratégique, notamment lorsque disponibles

- Taux de croissance agricole

Entre 2015 et 2024, la valeur ajoutée agricole au Togo enregistre une progression continue et soutenue, passant d'environ 644 milliards FCFA à plus de 1 101 milliards FCFA, soit une augmentation de plus de 70 % sur l'ensemble de la période. Cette dynamique traduit un renforcement global de la contribution du secteur agricole à l'économie nationale, reflétant à la fois l'extension des activités agricoles, l'amélioration progressive de la production et les effets des politiques de soutien au secteur.

Figure 1 : Valeur ajoutée agricole



Source : Rapport de Performance du Togo sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo, 2025

- Revenu agricole ;

L'amélioration des revenus agricoles stimule le développement socio-économique en réduisant la pauvreté rurale, en améliorant la sécurité alimentaire et en favorisant l'investissement dans des pratiques durables. Au cours de la mise en œuvre du PNIASAN, le revenu agricole des producteurs s'est relativement amélioré. Selon une étude menée en 2022 par la cellule présidentielle d'exécution et de suivi des projets (CPES), l'activité agricole génère un revenu moyen toutes spéculations confondues, de 421 679 FCFA sur les zones d'aménagement agricole planifié (ZAAP) contre 291 610 FCFA hors des ZAAP avec une amélioration respectivement de 78%, 29,5% et 18% pour le maïs, le soja et le riz.

- Productivité / rendements

Le secteur agricole a connu des réformes qui ont permis d'augmenter, sur la période 2015-2024, la production de 24% pour les céréales, de 40% pour les tubercules et de 119% pour les légumineuses. Les productions de céréales, de tubercules et de légumineuses sont passées respectivement de 1 250 000 tonnes, 1 800 000 tonnes et 266 000 tonnes en 2015 à 1 600 000 tonnes, 2 550 000 tonnes et 580 000 tonnes en 2024.

Les efforts entrepris dans le secteur café/cacao continuent de porter des fruits avec une progression de 85% pour la production de café (29 734 tonnes en 2024 contre 16 093 tonnes en 2015) et de 108 % (21 635 tonnes en 2024 contre 10 385 tonnes en 2015) pour le cacao.

En ce qui concerne le coton, des dispositions sont entreprises pour rehausser le niveau actuel de la production qui oscille entre 50 000 et 70 000 tonnes de coton graine.

Pour ce qui est de la production animale, les effectifs sont en nette progression en 2024 par rapport à 2019 : 38 638 832 têtes de volailles (+47%), 2 237 528 têtes d'ovins (+34%), 6 361 046 têtes de caprins (+47%), 483 152 têtes de bovins (5%) et 1 198 462 têtes de porcins (+ 10%). Cette amélioration du cheptel est le résultat d'une meilleure maîtrise des épizooties grâce à l'amélioration des conditions zoo-sanitaires.

La production halieutique est de 23 777 tonnes en 2024 contre 21 565 tonnes en 2015 (+38,5 %), dont 20 686 tonnes issues des pêches et 3 091 tonnes pour la pisciculture.

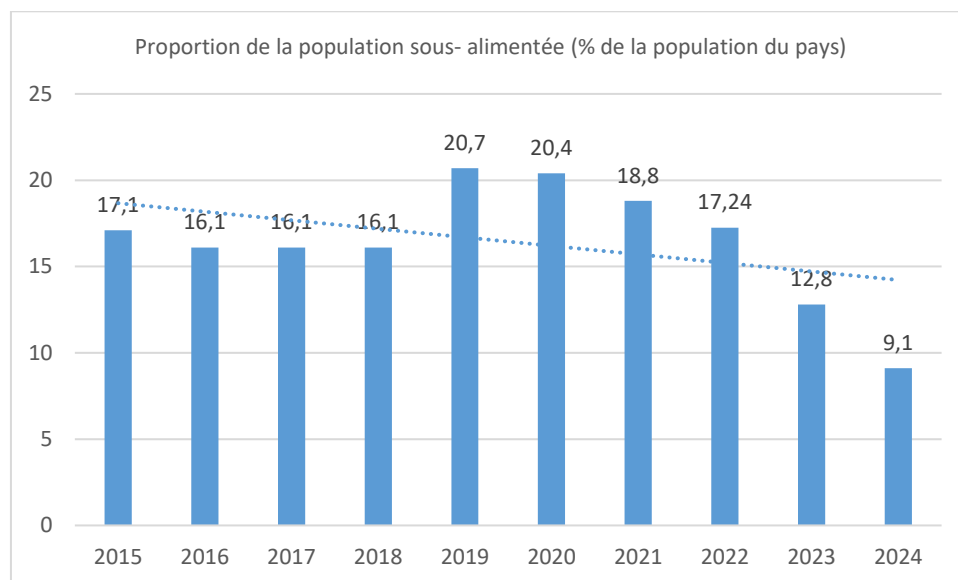
Ces productions ont permis de couvrir, ces dernières années, les besoins alimentaires, avec des excédents. En effet, le taux de couverture des besoins alimentaires est de 153 % en 2024 avec un excédent de plus de 1 370 000 tonnes.

- **Sous-alimentation de la population : tendances et facteurs explicatifs**

Sur la période 2015-2018, la proportion de la population sous-alimentée enregistre une légère amélioration, passant de 17,1 % à 16,1 %, traduisant les effets initiaux des actions en faveur de la sécurité alimentaire. Toutefois, entre 2019 et 2020, l'indicateur connaît une hausse, atteignant 20,7 % en 2019 et 20,4 % en 2020, dans un contexte marqué par des chocs multiples, notamment climatiques, économiques et sanitaires, qui ont accru la vulnérabilité des ménages.

À partir de 2021, une tendance à l'amélioration progressive se dessine. La proportion de la population sous-alimentée recule de 18,2 % en 2021 à 9,1 % en 2024, soit une baisse de plus de 9 points de pourcentage sur quatre ans. Cette évolution positive reflète le renforcement des interventions en matière de production agricole, de résilience des ménages et d'accès à l'alimentation.

Figure 2 : Proportion de la population sous- alimentée (% de la population du pays)



Source : Rapports sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde (SOFI), 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2025

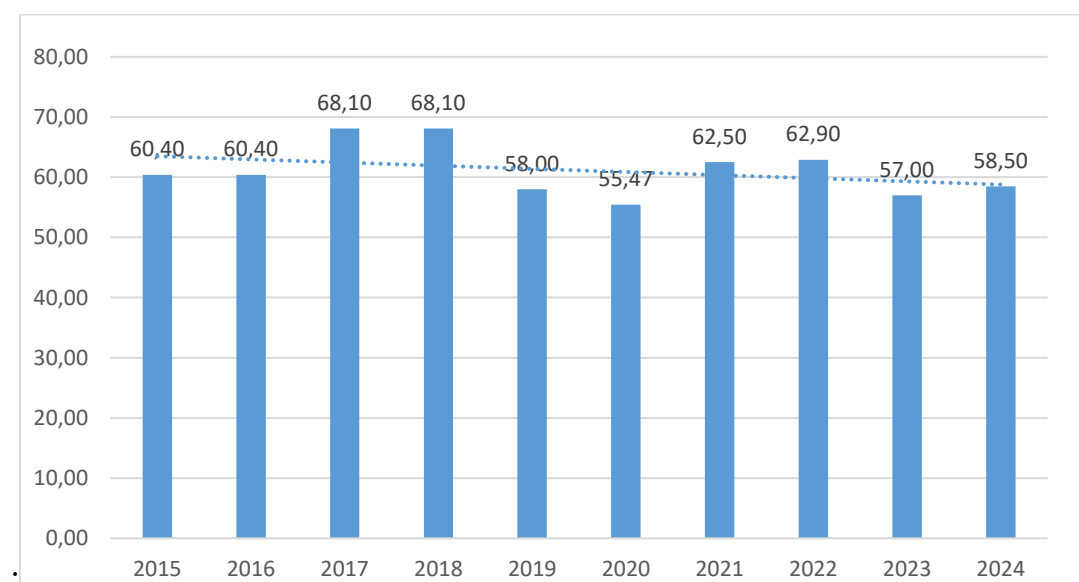
Dans l'ensemble, ces résultats indiquent que, malgré des périodes de vulnérabilité accrues, les efforts engagés ont permis d'enregistrer des progrès significatifs sur la période récente.

- **Réduction de l'insécurité alimentaire**

D'après le rapport SOFI, sur la période 2015-2018, la proportion de la population en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave oscillaient entre 60 % et 68,1 %, ce qui traduit des vulnérabilités structurelles en matière d'accès à l'alimentation. À partir de 2019, une amélioration notable est observée, avec une baisse à 58 % en 2019, puis à 55,47 % en 2020, reflétant les effets conjugués des efforts de renforcement de la production agricole, des mécanismes de protection sociale et des interventions ciblées en faveur de la résilience des ménages. Ces effets conjugués proviennent des transferts monétaires aux ménages de la distribution des kits alimentaires et également la création des cantines scolaires à l'endroit des élèves des écoles primaires publiques.

Toutefois, la période 2021–2022 est marquée par une dégradation relative, la proportion remontant à environ 62,5–62,9 %, dans un contexte caractérisé par des chocs exogènes multiples, notamment sanitaires liées à la Covid 19, économiques et sécuritaires. En 2023-2024, l'indicateur enregistre une stabilisation autour de 57 et 58,5 %, suggérant une capacité d'absorption partielle de ces chocs.

Figure 3 : Proportion de la population en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave



Source : Rapports sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde (SOFI), 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2025

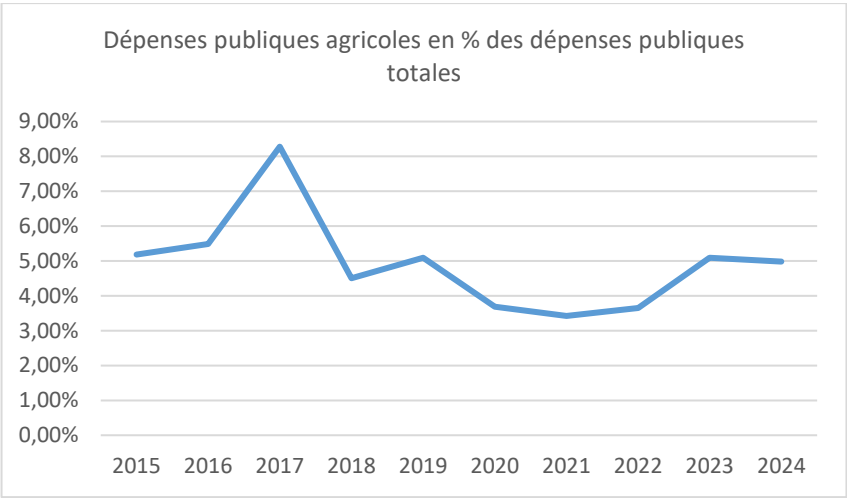
Dans l'ensemble, cette évolution indique que, malgré des progrès significatifs par rapport au milieu de la décennie, l'insécurité alimentaire demeure un défi majeur. Elle souligne la nécessité de poursuivre et d'intensifier les actions structurelles, en particulier celles visant la résilience des ménages, la productivité agricole, la stabilisation des revenus et l'amélioration de l'accès économique à l'alimentation, afin de consolider durablement les acquis enregistrés.

- Investissements publics et privés mobilisés ;

Dépenses publiques pour l'agriculture

Un investissement public ciblé catalyse les investissements privés dans les chaînes de valeur agricoles. Il constitue un levier pour la mobilisation des ressources privées en vue de la transformation structurelle des systèmes agroalimentaires. Dans le cadre des engagements de Malabo, chaque État devra augmenter les dépenses publiques consacrées à l'agriculture pour atteindre au moins 10 %. En effet, la part relative de l'agriculture dans les dépenses publiques nationale a atteint son niveau record de 8,28% en 2017 avant de descendre à un taux d’environ 5% en 2024.

Figure 4 : Dépenses publiques agricoles en % des dépenses publiques totales



Source : Rapport de Performance du Togo sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo, 2025

- Investissement du secteur privé national dans le secteur agricole

L'investissement privé dans l'agriculture stimule la productivité et crée de la valeur ajoutée tout au long de la chaîne de valeur, depuis la production jusqu'à la commercialisation. Cet investissement privé provient majoritairement des acteurs des chaînes de valeur agricole notamment les producteurs. Entre 2015 et 2024, les montants du secteur privé national investis dans l’agriculture ont évolué de 18,80 milliards de FCFA à 30,37 milliards de FCFA, soit une amélioration de 61,54%.

Tableau 1 : Montant (milliards FCFA) des investissements du secteur privé national dans l'agriculture

Paramètre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Investissement du secteur privé national dans l'agriculture (FCFA)	18,80	27,50	21,44	23,08	22,87	20,03	18,28	30,49	31,73	30,37

Source : Rapport de Performance du Togo sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo, 2025

- Réduction des importations alimentaires

Le Togo dépend en partie des importations des produits alimentaires pour couvrir les besoins. Le volume des importations des produits alimentaires a augmenté entre 2015 et 2024. En effet, la quantité exportée des produits alimentaires et animaux vivants est passée de 113 874,77 tonnes en 2015 à 175 153,93 tonnes en 2024, soit une augmentation de 53,81 % au cours de la période. Cette progression est essentiellement due aux importations du riz et des produits carnés pour lesquels le pays reste en deçà de la couverture des besoins.

D'une façon générale, les déficits en produits alimentaires concernent essentiellement le riz et les produits carnés, lesquels sont comblés par les importations. En effet, la production nationale évaluée à 180 000 tonnes en 2024 a permis de couvrir 32% du besoin national et dont le déficit a été comblé par 250 000 tonnes importées correspondant à 43 milliards de FCFA. Pour la production de viande, elle est estimée à 72 122 tonnes couvrant 65% des besoins en produits carnés complétés par 20 572 tonnes d'importation, ce qui témoigne de la forte dépendance du marché du produit carnés de l'offre extérieure.

Tableau 2 : Volume (tonne) des importations intra-africaines de produits agricoles

Production agricole	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits alimentaires et animaux vivants	113 874,77	130 398,23	124 920,57	137 724,28	196 184,63	133 790,39	11 665,63	106 447,02	607 992,44	175 153,93
Boissons et Tabacs	9 534,39	11 442,39	8 068,63	10 353,85	15 969,60	24 373,66	48 957,09	33 294,64	40 938,49	35 502,91
Huiles, graisses et cires	3 623,87	4 202,47	2 021,64	790,288	676,11	8 833,87	4 454,44	9 201,46	9 579,31	3 403,925
Matières premières non comestibles	19 876,61	20 774,74	33 094,32	35 052,42	36 522,80	39 170,11	34 695,71	56 790, 61	16 535, 45	10 542, 19

Source : Rapport de Performance du Togo sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo, 2025

- Augmentation des exportations des produits alimentaires

Le volume des exportations a connu une amélioration entre 2015 et 2024. Pour ce qui est des produits alimentaires et animaux vivants, ce volume est passé de 82 413,80 tonnes en 2015 à 195 450,87 tonnes en 2022 puis à 170 118,40 tonnes en 2024, soit une augmentation de 137,16 % au cours de la période.

Tableau 3 : Volume (tonne) des exportations intra-africaines de produits agricoles

Production agricole Description	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits alimentaires	82 413,80223	87 366,696	115 841,49	133 735,977	145 312,266	158 699,521	176 484, 063	195 450,869	175 006,066	170 118,399

Rapport national complet

et animaux vivants										
Boissons et Tabacs	23819,997	43766,02	55775,346	43599,672	37318,562	51080,142	61847,706	6424,0474	5110,9489	6186,8016
Huiles, graisses et cires d'origine animale ou végétale	64377,467	46054,238	61301,253	59578,055	87037,769	126359,462	108046,351	642404,74	511094,89	618680,16
Matières premières non comestibles	23582,38681	19136,94	17194,753	12421,131	20861,267	22113,837	14891,91	28813,955	16877,877	

Source : Rapport de Performance du Togo sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo, 2025

Cette progression des exportations alimentaires est due essentiellement à la hausse des exportations des produits de rente notamment le soja, le sésame, l'anacarde, le café, le cacao. Elle permet de stimuler la croissance économique, générer des devises étrangères vitales, élargir les débouchés commerciaux pour les producteurs, créer des emplois et attirer des investissements dans les infrastructures agricoles.

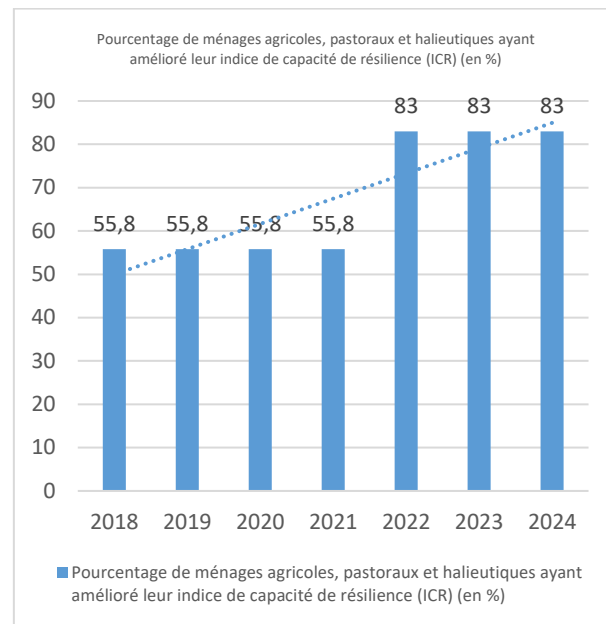
- Résilience face à la variabilité du climat

Les données montrent une progression régulière du nombre de ménages agricoles, pastoraux et halieutiques ayant renforcé leur capacité de résilience face à la variabilité climatique. Entre 2018 et 2022, ce nombre est passé de 303 051 à 316 608 ménages, traduisant l'impact positif et cumulatif des interventions mises en œuvre en matière d'adaptation climatique, de gestion des risques et de renforcement des moyens de subsistance.

Parallèlement, le pourcentage de ménages ayant amélioré leur indice de capacité de résilience (ICR) est resté stable à 55,8 % entre 2018 et 2021, avant de connaître une amélioration significative à partir de 2022, atteignant 83 %, niveau qui se maintient jusqu'en 2024. Cette évolution suggère un renforcement qualitatif marqué de l'efficacité des actions engagées, au-delà de la seule augmentation du nombre de bénéficiaires.

Dans l'ensemble, ces résultats indiquent que les politiques et programmes déployés ont permis non seulement d'élargir progressivement la couverture des ménages bénéficiaires, mais également d'améliorer substantiellement l'intensité et la durabilité des gains en résilience climatique, contribuant ainsi au renforcement de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence ruraux

Figure 5 : capacité de résilience de ménages agricoles, pastoraux et halieutiques face à la variabilité du climat et aux risques qui y sont liés :



Source : Rapport biennal des engagements de Malabo, 2025

3.4 Initiatives nationales à fort impact

- Initiatives ayant eu le plus grand impact

Les initiatives nationales ayant enregistré les impacts les plus significatifs dans le cadre de la mise en œuvre du PNIASAN concernent principalement : (i) le développement des agropoles et des zones d'aménagement agricole planifié (ZAAP), (ii) le mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (MIFA), (iii) les programmes de mécanisation et d'accès aux intrants agricoles, (iv) le développement des infrastructures hydroagricoles et de stockage, (v) les initiatives de structuration des coopératives et interprofessions agricoles, ainsi que (vi) les programmes de résilience, de sécurité alimentaire et de protection sociale en milieu rural.

Ces initiatives ont permis d'améliorer les performances globales du secteur agricole togolais entre 2015 et 2024. En effet, la croissance agricole annuelle est passée d'environ 3,9 % durant la période du PNIASA à près de 5,5 % dans le cadre du PNIASAN. Dans le même temps, les revenus agricoles se sont améliorés avec des revenus pouvant atteindre environ 400 000 FCFA/ha sur certaines ZAAP contre un revenu agricole moyen estimé à 220 078 FCFA par producteur durant la période 2011-2015. Ces résultats traduisent les effets positifs des investissements publics et privés réalisés dans les chaînes de valeur agricoles, les infrastructures rurales, la mécanisation et le financement agricole.

Le projet pilote de l'agropole de Kara constitue l'une des initiatives phares du PNIASAN. Il a permis l'aménagement de 85 ZAAP couvrant 16 500 hectares, la construction de 128 forages, de plusieurs mini systèmes d'approvisionnement en eau potable, de 27 forages d'irrigation et de sept

centres de transformation agricoles (CTA). Cette approche territoriale intégrée a contribué à structurer les chaînes de valeur agricoles et à améliorer l'accès des producteurs aux infrastructures productives, aux marchés et aux services agricoles.

Le programme national des ZAAP représente également une initiative à très fort impact. Entre 2017 et 2024, au total 231 ZAAP couvrant 37 000 hectares ont été mises en place sur l'ensemble du territoire national. Ces espaces ont facilité l'accès sécurisé au foncier, à la mécanisation, aux intrants, à l'irrigation et aux services d'appui-conseil. Ils ont également favorisé l'installation d'environ 20 000 producteurs dont 41 % de femmes.

Le MIFA s'est imposé comme une innovation majeure dans le financement agricole. Depuis sa création en 2018, il a permis de structurer et financer plus de 135 562 acteurs agricoles, d'organiser plus de 1 349 coopératives et de signer plus de 640 contrats de marché entre producteurs, transformateurs et agrégateurs. À travers les mécanismes de contractualisation, cette initiative a fortement contribué à la promotion de l'agriculture contractuelle, à la réduction des risques de financement du secteur agricole et à l'amélioration de l'accès au marché.

Les actions de structuration des organisations paysannes et des interprofessions ont aussi eu un impact considérable. Au total, 8 342 organisations de producteurs et interprofessions ont été organisées ou restructurées avec l'appui de l'ICAT ; de la DEFA et des projets agricoles. Seize interprofessions agricoles ont été mises en place dans plusieurs filières prioritaires dont le riz, le maïs, le soja, le fonio, l'ananas, le maraîchage et l'aviculture.

Les investissements dans les infrastructures agricoles ont également permis d'améliorer les capacités de production et de résilience. Entre 2017 et 2024, trois périmètres rizicoles couvrant 1 540 hectares ont été aménagés, près de 3 000 hectares de bas-fonds ont été développés et plusieurs retenues d'eau ont été construites. Les superficies irriguées sont ainsi passées de 5 400 ha en 2015 à plus de 6 200 ha en 2024.

Les capacités de transformation agroalimentaire ont connu une évolution remarquable avec le passage de seulement 20 unités agroalimentaires en 2016 à plus de 1 033 unités en 2024. Cette dynamique a contribué à l'émergence de nouvelles entreprises agroindustrielles et au développement de la transformation locale des produits agricoles.

Enfin, les programmes de résilience, de sécurité alimentaire et de protection sociale ont renforcé la capacité d'adaptation des ménages ruraux face aux crises climatiques et alimentaires. Les stocks de sécurité alimentaire constitués par l'ANSAT sont passés de 15 000 tonnes en 2015 à près de 30 000 tonnes. Les systèmes d'alerte agro-météorologique et les assurances agricoles ont également contribué à améliorer la résilience des populations vulnérables.

- Critères utilisés pour évaluer l'impact ;

L'évaluation de l'impact des initiatives nationales s'est appuyée sur plusieurs critères quantitatifs et qualitatifs permettant d'apprécier les changements économiques, sociaux, institutionnels et environnementaux induits par les interventions du PNIASAN.

Le premier critère concerne l'atteinte des objectifs physiques et financiers fixés dans le programme. À ce niveau, plusieurs initiatives ont dépassé les cibles initialement prévues. C'est notamment le cas des ZAAP avec 231 zones aménagées contre une cible de 140, soit un taux de réalisation

supérieur à 150 %. De même, le nombre d'organisations paysannes restructurées a largement dépassé les prévisions initiales.

Le deuxième critère porte sur l'évolution des indicateurs de performance du secteur agricole. L'amélioration de la croissance agricole, passée de 3,9 % à 5,5 %, l'augmentation de la production céréalière de 1,35 million de tonnes à 1,44 million de tonnes ainsi que la progression des exportations agricoles de 90 milliards FCFA à 140,9 milliards FCFA constituent des indicateurs majeurs d'impact économique.

Le troisième critère est lié au nombre de bénéficiaires directs et indirects touchés par les interventions. Les initiatives à fort impact sont celles ayant touché un grand nombre de producteurs, de coopératives, de femmes et de jeunes ruraux. À titre illustratif, le MIFA a accompagné plus de 135 000 acteurs agricoles.

Le quatrième critère porte sur les effets économiques générés, notamment l'augmentation de la production agricole, la création d'emplois, l'amélioration des revenus et le développement des entreprises agroalimentaires. Les financements agricoles ont permis la création ou la consolidation de plus de 274 000 emplois tandis que les revenus agricoles ont connu une progression notable dans les zones d'intervention.

Le cinquième critère est relatif à l'amélioration de l'accès aux services productifs : accès au foncier, aux intrants, à la mécanisation, au crédit, à l'irrigation, aux infrastructures de stockage et aux marchés. Les performances enregistrées dans les domaines de l'irrigation, de la mécanisation et du stockage constituent des éléments importants d'évaluation.

Le sixième critère concerne les impacts sociaux et nutritionnels. La prévalence de la sous-alimentation est passée de 21,3 % en 2015 à 9,1 % en 2024 grâce aux actions de sécurité alimentaire, aux cantines scolaires, aux stocks de sécurité et aux programmes de nutrition sensible.

Le septième critère concerne la durabilité institutionnelle et organisationnelle des interventions. La mise en place de structures pérennes telles que l'APRODAT, les interprofessions agricoles, les coopératives structurées, les comités de gestion des ZAAP et la DEFA constitue un indicateur important de durabilité.

Enfin, les impacts environnementaux ont également été pris en compte, notamment l'adoption progressive des pratiques agroécologiques, l'utilisation des kits d'irrigation solaire, l'amélioration de la gestion durable des terres et l'augmentation de la part des terres sous gestion durable passée de 25 % à 34 % entre 2020 et 2022.

- Couverture géographique ou population cible ;

Les initiatives du PNIASAN ont couvert l'ensemble des six régions agricoles du Togo, avec une forte concentration dans les zones à fort potentiel agricole et les espaces vulnérables aux crises alimentaires.

Les ZAAP sont implantées sur tout le territoire national avec une présence marquée dans les régions des Savanes, de la Kara, Centrale, Plateaux, Maritime et des Plateaux-Ouest. Les agropoles pilotes concernent principalement la région de la Kara ainsi que les zones de Haut-Mono et de la région Maritime.

Les interventions ont principalement ciblé les exploitations agricoles familiales (EAF), les entreprises agricoles et agroalimentaires (EAA), les coopératives agricoles, les organisations paysannes, les femmes rurales, les jeunes entrepreneurs agricoles, les transformateurs, les agrégateurs et les acteurs des chaînes de valeur prioritaires.

Les femmes et les jeunes ont constitué des groupes prioritaires dans plusieurs projets. Les programmes agricoles ont intégré des quotas de participation féminine et des mécanismes spécifiques d'accès au financement, à la formation et aux équipements productifs. Ainsi, plus de 45 % des emplois créés dans le secteur agricole ont bénéficié aux femmes et plusieurs programmes ont ciblé spécifiquement les jeunes entrepreneurs ruraux.

Les régions des Savanes et de la Kara ont bénéficié d'actions spécifiques de résilience et de sécurité alimentaire en raison de leur forte vulnérabilité aux chocs climatiques, aux crises alimentaires et aux déplacements de populations. Plus de 69 000 producteurs ont bénéficié des mécanismes d'assurance climatique soutenus par african risk capacity (ARC) dans ces régions.

Les interventions ont également touché les acteurs de la transformation agroalimentaire, les commerçants agricoles, les éleveurs, les pisciculteurs, les pépiniéristes et les organisations de femmes transformatrices dans les différentes chaînes de valeur prioritaires.

- Éléments de preuve sur les résultats et la durabilité.

Plusieurs éléments attestent des résultats obtenus et du caractère durable des initiatives mises en œuvre dans le cadre du PNIASAN.

D'abord, les performances quantitatives observées démontrent l'ampleur des réalisations : 231 ZAAP créées, 8 342 organisations paysannes structurées, 135 562 acteurs financés par le MIFA, plus de 500 000 tonnes d'engrais subventionnés, 74 140 tonnes de capacités de stockage disponibles et plus de 1 033 unités agroalimentaires recensées.

Les indicateurs macro-sectoriels témoignent également des progrès enregistrés. La croissance agricole est passée de 3,9 % à 5,5 %, les exportations agricoles ont fortement progressé et la prévalence de la sous-alimentation a reculé de manière significative.

Ensuite, la pérennisation institutionnelle constitue un élément important de durabilité. La création d'organismes tels que l'APRODAT, la DEFA, les interprofessions agricoles, les comités de gestion des ZAAP et les mécanismes de financement agricole favorise la continuité des actions au-delà des projets.

Le développement de mécanismes de contractualisation entre producteurs, transformateurs et agrégateurs contribue également à sécuriser les débouchés commerciaux et à renforcer la viabilité économique des chaînes de valeur agricoles.

La forte implication des coopératives, des collectivités locales et des organisations communautaires dans la gestion des infrastructures et des équipements agricoles constitue un autre facteur de durabilité et d'appropriation locale.

Par ailleurs, l'intégration progressive des pratiques agricoles résilientes, de l'agroécologie, de l'irrigation solaire, de la gestion durable des terres et des systèmes d'alerte agro-météorologiques contribue à renforcer la durabilité environnementale des interventions.

Les taux élevés de remboursement des crédits agricoles, l'augmentation du nombre d'entreprises agroalimentaires et l'adhésion croissante des producteurs aux mécanismes de financement et d'assurance témoignent également de l'appropriation des dispositifs par les acteurs bénéficiaires.

Enfin, l'amélioration progressive des indicateurs de sécurité alimentaire, des capacités de stockage, des infrastructures de transformation et des systèmes d'information de marché confirme les effets structurants des investissements réalisés sur la résilience et la compétitivité du secteur agricole togolais.

3.5 Résultats Inattendus et effets non intentionnels

- Effets positifs induits ;

La mise en œuvre du PNIASAN a généré plusieurs effets positifs non initialement attendus. L'un des principaux effets induits concerne la dynamique de professionnalisation des acteurs agricoles. Les initiatives de structuration des coopératives et des interprofessions ont favorisé l'émergence d'une culture entrepreneuriale plus forte au sein du monde rural.

Le développement de l'agriculture contractuelle a également facilité la création de relations commerciales stables entre producteurs, transformateurs et agrégateurs, améliorant ainsi l'accès au marché et la sécurisation des revenus agricoles.

Les projets agricoles ont contribué à stimuler l'économie locale dans plusieurs zones rurales grâce à la création d'emplois directs et indirects dans les domaines de la transformation, du transport, de la commercialisation, de la mécanisation et des services agricoles.

L'implication croissante des femmes et des jeunes dans les activités agricoles et agroalimentaires constitue également un effet positif important. Les programmes ont favorisé l'autonomisation économique des femmes rurales et renforcé l'intérêt des jeunes pour l'entrepreneuriat agricole.

Par ailleurs, la digitalisation progressive des services agricoles, notamment les plateformes d'information sur les marchés et les systèmes de diffusion agro-météorologique, a permis une meilleure circulation de l'information au profit des producteurs.

- Effets négatifs

Malgré les résultats encourageants, certaines limites et effets négatifs ont été observés. L'augmentation rapide des superficies aménagées et des ZAAP a parfois créé des difficultés de gestion, d'entretien des infrastructures et de suivi technique, notamment en raison de capacités techniques limitées des bénéficiaires.

La forte dépendance aux subventions publiques pour les engrais, les équipements et les financements agricoles peut également poser un risque de soutenabilité budgétaire à long terme.

Dans certaines localités, les conflits liés à l'accès au foncier et à la transhumance demeurent des défis importants malgré les efforts engagés pour améliorer la gouvernance foncière et pastorale.

Par ailleurs, l'insuffisance des capacités de transformation et de stockage dans certaines filières continue d'entraîner des pertes post-récoltes importantes.

Enfin, les effets des changements climatiques, notamment les sécheresses, les inondations et les attaques de ravageurs, continuent d'affecter la productivité agricole malgré les mesures de résilience mises en place.

- Questions émergentes non anticipées au départ.

La mise en œuvre du PNIASAN a fait émerger plusieurs enjeux nouveaux qui n'étaient pas suffisamment pris en compte au démarrage du programme.

La première question émergente concerne la sécurité dans les zones frontalières du nord du pays, notamment dans la région des Savanes, où le contexte sécuritaire influence désormais fortement les activités agricoles et les déplacements des populations.

Le changement climatique apparaît également comme une problématique plus préoccupante qu'anticipé initialement, nécessitant un renforcement des stratégies d'adaptation, de gestion de l'eau et de promotion de l'agriculture résiliente.

L'essor rapide de la mécanisation agricole soulève de nouveaux défis liés à la maintenance des équipements, à la disponibilité des pièces de rechange, à la formation des opérateurs et à la rentabilité des services mécanisés.

Le développement de l'agriculture contractuelle et des chaînes de valeur structurées met également en évidence la nécessité de renforcer les mécanismes de régulation, de contractualisation et de résolution des litiges commerciaux.

Enfin, la montée des enjeux liés à la qualité sanitaire, à la certification et à la traçabilité des produits agricoles révèle l'importance croissante des normes de qualité pour l'accès aux marchés régionaux et internationaux, notamment dans le contexte de la ZLECAf.

4 Contraintes, goulets d'étranglement et besoins de réformes restantes

4.1 Principales contraintes de mise en œuvre

Analyse priorisée de :

- Contraintes budgétaires ;

Le secteur agricole togolais souffre d'une mobilisation insuffisante des ressources financières. Le PNIASAN n'a pu mobiliser que 57,18% de son budget prévisionnel, traduisant une volonté politique réelle mais aussi une inadéquation entre les ambitions et les moyens disponibles. On observe également une forte dépendance vis-à-vis des financements extérieurs et une participation timide du secteur privé, exposant le programme à des risques de sous-financement et à des retards dans la mise en œuvre.

- Faiblesses institutionnelles

Le secteur présente des limites dans la capacité de fonctionnement des organisations paysannes. Les interprofessions mises en place rencontrent de sérieux problèmes de fonctionnement. La structuration des acteurs reste faible, les synergies entre recherche, vulgarisation et entreprises agroalimentaires sont limitées, et la gouvernance du secteur manque encore de cadres d'orientation consolidés, notamment une loi d'orientation agricole. À cela s'ajoute la longueur des procédures de passation des marchés publics. Ces faiblesses institutionnelles réduisent l'efficacité des réformes et entravent la transformation structurelle de l'agriculture.

- Insuffisances de coordination

La coordination entre les différents acteurs des chaînes de valeur demeure faible. Les faibles capacités techniques et financières des coopératives agricoles et des interprofessions limitent l'impact global des investissements, ralentissant la modernisation du secteur.

- Barrières commerciales

Le Togo fait face à une balance commerciale agricole déficitaire, estimée à environ 131,4 milliards FCFA en 2023. Une forte dépendance aux importations, notamment de riz (près de 250 000 tonnes importées en 2023) et de viande (68 036 tonnes produites en 2023, couvrant seulement 63 % des besoins contre 54 % en 2016). Les contraintes liées à ce déficit incluent :

- la faible compétitivité des produits locaux face aux importations ;
- des infrastructures de transformation et de conservation insuffisantes, réduisant la capacité du pays à substituer ses importations, à transformer davantage ses produits et à renforcer ses exportations ;
- les restrictions ponctuelles à l'exportation ;
- les coûts logistiques élevés ;
- une mise en œuvre variable des cadres régionaux de facilitation du commerce et de la circulation des biens et services.

- des contraintes structurelles liées à la production nationale : faible mécanisation, maîtrise limitée de l'eau, vulnérabilité aux chocs climatiques, etc.

- Vulnérabilité climatique ;

Le changement climatique constitue une contrainte majeure, avec des irrégularités pluviométriques, des sécheresses et des inondations de plus en plus fréquentes. La faible maîtrise de l'eau, l'irrigation limitée (6 200 ha aménagés sur 536 800 ha irrigables) et la dégradation des sols fragilisent la productivité agricole. L'adoption de technologies climato-sensibles reste marginale, ce qui pourra accroître la vulnérabilité des systèmes de production.

- Contraintes politiques ou sécuritaires ;

L'insécurité foncière demeure une entrave importante, freinant l'investissement privé et la sécurisation des exploitations. La participation du secteur privé reste timide, nécessitant des incitations politiques plus fortes. La stabilité et la continuité des réformes structurelles sont essentielles pour garantir la confiance des investisseurs et des partenaires techniques et financiers.

- Défaillances du marché ;

Les circuits de commercialisation et de financement de l'agriculture restent inefficients. Le marché intérieur est marqué par la disparités rurales/urbaines ; la multiplicité d'intermédiaires dans les chaînes de valeur, captant une part importante de la valeur au détriment des producteurs et des consommateurs ; la volatilité des prix des denrées alimentaires ; l'insuffisance des infrastructures de connectivité et de logistique, entraînant des retards de livraison.

Sur le plan financier, l'exclusion est criante : le crédit bancaire classique alloué à l'agriculture représente environ 1,2 % des financements globaux, en raison des risques inhérents au secteur. Cela prive les agriculteurs de capitaux et entraîne de lourds impayés en cas de mauvaise campagne.

- Limites des capacités humaines.

Les capacités humaines dans le secteur agricole au Togo présentent des limites freinant la productivité et la modernisation du secteur agricole. Les principaux obstacles rencontrés sont le faible niveau d'instruction et d'alphabétisation des acteurs à la base, le manque de main-d'œuvre, la faible capacité d'organisation et de négociation des acteurs et le ratio insuffisant de conseillers agricoles par rapport au nombre d'agriculteurs.

4.2 Défis limitant la performance

L'agriculture constitue un secteur clé pour le développement du pays, avec des enjeux économiques et sociaux majeurs. Cependant, elle est caractérisée par une faible productivité économique en général, un déficit des productions animales et halieutiques en particulier. Malgré le potentiel dont dispose le secteur agricole, il fait face à des défis majeurs tels que les faibles rendements de production, la faible mécanisation et la faible capacité de transformation des produits agricoles.

Selon la quatrième communication nationale sur les changements climatiques, sur les dix dernières années, les manifestations des changements climatiques ont entraîné au Togo des baisses sur les rendements de 30% pour le riz, 33% pour l'igname, 37% pour le maïs, 41% pour le mil et 51%

pour le Sorgho. En termes financiers, les effets des changements climatiques ont engendré une perte annuelle moyenne évaluée à 25,14 milliards pour ces principales cultures.

Le secteur agricole demeure structurellement sensible aux aléas climatiques. Il connaît des chocs récurrents, principalement des inondations (fluviales, pluviales), des sécheresses et des vents violents qui surviennent selon la zone agro écologique. Les impacts des changements climatiques présentent des risques sérieux pour l'agriculture. Ils se traduisent par une irrégularité des pluies, des poches de sécheresse, une augmentation de la température, la prolifération des ravageurs des cultures et des micro-organismes nuisibles ainsi que l'apparition des événements météorologiques extrêmes tels que les inondations et les vents violents entraînant des pertes de rendement importantes.

Le taux de bancarisation est relativement faible en milieu rural. Seulement 14,1% de la population rurale et 13,8% de la population agricole, détiennent un compte en banque ou dans une institution de microfinance. Le crédit à l'agriculture reste très faible dans le secteur bancaire, moins de 2 %, et seules les structures de financement décentralisé avec une densification de leurs réseaux de distribution au niveau central et quelques-unes ayant un maillage national permettent de desservir cette communauté de producteurs en crédit et sur lequel le programme d'assurance agricole peut s'appuyer.

Dans la sous-population des producteurs qui ont eu des difficultés de remboursement du crédit (5%), 67% justifient les impayés par le déficit de production dû aux conditions climatiques notamment la variabilité climatique qui se traduit par la survenance de plus en plus fréquente de pauses pluviométriques et les excès d'eau au cours des cycles de production, voire des inondations dans les terres de bas-fonds.

Malgré les dispositions légales du Togo en matière d'égalité de genre dans les droits successoraux et fonciers, des défis importants subsistent. Les disparités entre les sexes en matière de propriété foncière, d'héritage et d'accès à la terre continuent de freiner les progrès socio-économiques des femmes, soulignant la nécessité d'interventions spécifiques.

Le secteur souffre d'une organisation insuffisante des chaînes de valeurs et d'un faible niveau de valorisation des produits agricoles.

La crise actuelle née de la conjugaison des différents chocs à l'échelle mondiale liés au changement climatique, à la pandémie au coronavirus, à l'insécurité civile et à la crise entre la Russie et l'Ukraine a mis en exergue les risques majeurs liés à une trop grande dépendance vis-à-vis des importations alimentaires qui s'élevaient à 212 616,10 millions de FCFA en valeur CAF et à 1 219 624,30 tonnes en quantité. Ces niveaux des échanges donnent un solde commercial déficitaire de 71 731,30 millions de FCFA (Bulletin trimestriel des statistiques du Commerce international des Marchandises N°027, décembre 2022, INSEED).

Le commerce transfrontalier des produits agro-sylvo-pastoraux est freiné par un ensemble de contraintes. Les barrières techniques incluent les tracasseries routières, la lourdeur administrative et le défaut d'harmonisation des normes. Les restrictions quantitatives imposées par les États sur certaines exportations et importations limitent les échanges.

La sécurité dans certaines zones, notamment les Savanes, perturbe la continuité des activités agricoles et entraîne l'abandon de terres cultivées.

4.3 Lacunes dans les politiques, les institutions et les systèmes de mise en œuvre

De nombreux efforts sont déployés pour améliorer la conception et la mise en œuvre des politiques, des programmes et des stratégies. Cependant, ces initiatives restent freinées par des lacunes dans les politiques, les institutions et les systèmes opérationnels.

Souvent il y a une mauvaise appréciation du contexte : les dynamiques locales, les réalités économiques du milieu, où les barrières culturelles et environnementales sont ignorées. La maintenance des équipements ou l'autonomie financière des acteurs ne sont pas prévues après la fin du projet. Les projets souffrent de lourdeurs procédurales systémiques de la part des bailleurs de fonds, entraînant des retards majeurs dans l'obtention des avis de non-objection et dans la délivrance de service. La coordination entre les différents ministères et acteurs reste perfectible, ce qui ralentit la mise en œuvre des programmes. Les capacités techniques et financières des prestataires de services agricoles sont souvent insuffisantes, entraînant des retards dans les aménagements et la distribution des intrants. La qualité et la disponibilité des données statistiques agricoles demeurent limitées, ce qui affecte le suivi-évaluation et la planification.

4.4 Réformes encore nécessaires

- Réformes politiques et réglementaires ;

Sur le plan politique et réglementaire, des efforts supplémentaires demeurent nécessaires afin de renforcer la gouvernance du secteur agricole et d'assurer une meilleure cohérence des interventions publiques. Il importe notamment de consolider la coordination interministérielle et d'accroître l'implication des collectivités territoriales dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des politiques agricoles. La sécurisation foncière doit également être renforcée afin de faciliter l'accès équitable et sécurisé à la terre, en particulier pour les femmes et les jeunes, tout en réduisant les conflits fonciers. En outre, des réformes fiscales, douanières et tarifaires adaptées sont attendues pour améliorer la compétitivité des filières agricoles nationales face à la forte pression des importations alimentaires.

La transition vers des systèmes de production agroécologiques et résilients aux changements climatiques devra également être accélérée à travers des mesures réglementaires et des incitations appropriées.

- Réformes institutionnelles ;

Sur le plan institutionnel, il demeure indispensable de renforcer les capacités opérationnelles, techniques et organisationnelles des structures publiques intervenant dans le secteur agricole. Une attention particulière doit être accordée aux institutions de recherche agricole, de vulgarisation et de conseil agricole afin d'améliorer la diffusion des innovations technologiques et des bonnes pratiques de production. Le renforcement des mécanismes de suivi-évaluation, de planification stratégique et de coordination des interventions sectorielles apparaît également nécessaire pour améliorer l'efficacité de l'action publique. Par ailleurs, la professionnalisation des organisations de

producteurs et des interprofessions agricoles devra être poursuivie afin de favoriser une meilleure structuration des chaînes de valeur agricole.

- Réformes du financement ;

Sur le plan financier, le secteur agricole reste confronté à un faible accès aux financements adaptés aux réalités des activités agricoles. Il convient dès lors de développer des instruments innovants de financement tenant compte des cycles de production agricole, notamment les assurances agricoles indicielles, les fonds de garantie, les mécanismes de partage des risques ainsi que les dispositifs de crédit intrant élargi. Des efforts devront également être consentis pour améliorer la mobilisation des ressources publiques et privées en faveur du secteur agricole, réduire les retards dans le déblocage des financements et renforcer l'efficacité de l'exécution budgétaire.

- Réformes de coordination ;

En matière de coordination, des améliorations restent nécessaires afin de renforcer la synergie entre les différents acteurs intervenant dans le secteur agricole. Le fonctionnement des cadres de concertation et des organes de pilotage devra être davantage consolidé afin de garantir une meilleure articulation des interventions des administrations publiques, des partenaires techniques et financiers, du secteur privé, des organisations professionnelles agricoles et de la société civile. Il apparaît également nécessaire d'améliorer les mécanismes de dialogue sectoriel, de revue conjointe et de redevabilité afin d'assurer un suivi plus efficace des engagements pris par les différentes parties prenantes.

- Réformes des systèmes de mise en œuvre et de données.

Des réformes importantes demeurent nécessaires pour améliorer les systèmes de mise en œuvre, de suivi-évaluation et de gestion des données agricoles. Il importe notamment de renforcer la qualité, la disponibilité et la fiabilité des statistiques agricoles afin de faciliter la planification, le pilotage et l'évaluation des politiques publiques. La digitalisation des systèmes d'information agricoles, l'amélioration des dispositifs de collecte et de traitement des données ainsi que le renforcement des capacités des structures statistiques devront être poursuivis. Par ailleurs, une meilleure coordination des systèmes de suivi-évaluation des projets et programmes agricoles permettra d'améliorer la performance globale du secteur et la prise de décision basée sur des données fiables et actualisées.

5 Enseignements tirés et bonnes pratiques

5.1 Principaux enseignements de la mise en œuvre 2015–2025

- Ce qui a bien fonctionné ;

Les enseignements tirés montrent d’abord que les actions de formation, l’accès aux intrants subventionnés et le financement adapté ont eu des effets concrets sur la production agricole. Le renforcement des capacités des producteurs, la mise à disposition de semences améliorés et certifiées, d’engrais et d’équipements, ainsi que les mécanismes de crédit comme le FNFI, le MIFA et les fonds de garantie ont favorisé l’adoption de bonnes pratiques et l’intensification des activités agricoles.

Ensuite, les investissements dans les infrastructures, la transformation et le suivi-évaluation ont renforcé la résilience et l’efficacité du programme. Les périmètres aménagés, forages, retenues d’eau et bas-fonds ont soutenu la production face aux aléas climatiques, tandis que les appuis au stockage et à la transformation ont réduit les pertes. Par ailleurs, la prise en compte du genre, de la nutrition et du climat a amélioré la pertinence globale des interventions.

- Ce qui n’a pas bien fonctionné ;

Le principal point faible dans la mise en œuvre du PNIASAN est que les objectifs étaient souvent plus ambitieux que les résultats effectivement atteints, notamment sur la croissance agricole, la mécanisation, l’irrigation et l’accès aux intrants, qui ont progressé mais sans atteindre le niveau attendu sur toute la période

Il ressort également que la mise en œuvre a été freinée par des contraintes de financement, une mobilisation encore insuffisante des ressources surtout du secteur privé.

- Pourquoi.

Ces limites s’expliquent surtout par un décalage entre l’ampleur des ambitions et les moyens réellement disponibles pour exécuter le programme. En pratique, plusieurs actions dépendaient d’un financement continu, d’une bonne coordination entre acteurs et d’une capacité d’exécution soutenue, alors que ces conditions n’ont pas toujours été réunies de façon stable.

Plus concrètement, cela n’a pas bien marché parce que les ressources financières ont été insuffisantes ou irrégulières, ce qui a freiné la mise à l’échelle des interventions

5.2 Bonnes pratiques présentant un intérêt régional

- Expériences nationales pouvant être valorisées au niveau régional ;

Le développement des agropoles constitue une approche innovante et structurante visant à renforcer la transformation et la compétitivité des chaînes de valeur agricoles. Ces pôles intégrés de production, de transformation et de commercialisation permettent de regrouper producteurs,

transformateurs et services techniques sur un même territoire, facilitant l'accès aux infrastructures, aux équipements et aux marchés. L'expérience pilote de l'agropole de Kara a démontré l'efficacité de ce modèle, avec une amélioration significative de l'accès aux services de transformation, la sécurisation des débouchés pour les producteurs et le développement de partenariats public-privé.

Par ailleurs, les Zones d'Aménagement Agricole Planifié (ZAAP) illustrent également une bonne pratique transposable. Ces zones offrent un accès sécurisé à la terre aménagée, aux intrants agricoles, aux équipements de mécanisation, à l'irrigation ainsi qu'aux financements et aux marchés structurés. À ce jour, 231 ZAAP couvrant 37 000 hectares ont été aménagées, permettant l'installation d'environ 16 000 producteurs, dont 6 500 femmes. Les rendements enregistrés ont augmenté significativement : +76 % pour le maïs, +22 % pour le riz et +45 % pour le soja. La réussite de cette approche repose sur l'accompagnement technique de l'ATA et de l'ICAT, la structuration des producteurs en coopératives, le développement de l'agriculture contractuelle, l'accès à la mécanisation et à l'irrigation ainsi que la mise en place de comités locaux de gestion participatifs. Cette expérience est reproductible à l'échelle régionale et contribuera à renforcer durablement la résilience des exploitations et la sécurité alimentaire.

En outre, la distribution de kits d'irrigation solaire pour environ 3 500 exploitations, ont permis de sécuriser la production saisonnière, de diversifier les cultures et de produire des aliments à haute valeur nutritionnelle.

Enfin, l'agriculture sensible à la nutrition a intégré la dimension nutritionnelle dans les systèmes de production en favorisant des filières diversifiées riches en micronutriments et en sensibilisant les producteurs aux liens entre agriculture, alimentation et nutrition.

- Mécanismes institutionnels ou de financement ayant réussi.

La mise en œuvre du PNIASAN a permis la mise en place d'un ensemble d'instruments et d'innovations ayant démontré leur efficacité pour améliorer l'accès au financement, aux marchés, à la structuration des filières et à la résilience des producteurs. Parmi ces instruments, les clusters agricoles contractuels et les interprofessions ont structuré les chaînes de valeur, sécurisé les marchés et facilité la contractualisation entre producteurs et transformateurs. À ce jour, 121 702 producteurs, dont 34 787 femmes, ont été intégrés dans ces filières contractuelles. Le succès repose sur une contractualisation claire, un accompagnement institutionnel et la mise en place de structures locales participatives, ce qui en fait un modèle reproductible à l'échelle nationale et régionale, contribuant à la compétitivité des filières.

Le renforcement de l'accès au financement et la gestion des risques climatiques ont été mis en œuvre via le Mécanisme incitatif de financement agricole (MIFA), complété par les assurances souveraine (ARC) et indicelle (PULA). Ces instruments ont permis aux producteurs d'accéder aux équipements agricoles et aux crédits intrants remboursables en nature ou en grains, tout en accompagnant les coopératives dans le montage des dossiers et en contractualisant 62105 producteurs avec des agrégateurs pour l'approvisionnement en matières premières.

La mécanisation agricole, à travers les entreprises cantonales de travaux mécanisés (ECTM), a généré des emplois pour les jeunes tout en modernisant les exploitations. Avec 502 tracteurs et 160 motoculteurs déployés, cette initiative a permis d'améliorer l'accès à la mécanisation, de sécuriser les calendriers culturels et de réduire la pénibilité du travail. Les ECTM fonctionnent comme des prestataires de services mécanisés territorialisés, générant des revenus pour les opérateurs locaux et des services accessibles à l'ensemble des producteurs. La reproductibilité repose sur le financement initial via crédit-bail, la formation technique et l'organisation des jeunes en coopératives locales.

5.3 Instruments régionaux les plus utiles

- Outils / mécanismes ECOWAP

Les outils et mécanismes de pilotage de l'ECOWAP permettent aux États d'agir en synergie face aux crises. Ils restent, à cet effet, indispensables pour garantir la sécurité alimentaire, rationaliser les investissements et harmoniser les échanges. Les plus utiles sont :

- les plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) permettant de décliner l'ECOWAP au niveau de chaque pays membre ;
- le fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (FRAA) pour financer l'intégration agricole et la productivité ;
- le tarif extérieur commun (TEC) pour protéger le marché régional des importations tout en facilitant les échanges intracommunautaires ;
- la réserve régionale de sécurité pour pallier les crises alimentaires ;

- Outils liés à la Revue Biennale

La revue biennale des engagements de Malabo, un mécanisme essentiel de l'Union africaine, permet de suivre les progrès de la transformation de l'agriculture sur le continent. Implémentée au niveau de la CEDEAO, elle permet d'améliorer la disponibilité et la qualité des données afin de corriger les interventions et orienter les futures politiques, programmes et projets.

- Plateformes régionales, systèmes de connaissance, normes ou mécanismes de coordination.

Ces derniers sont essentiels pour transformer les systèmes agroalimentaires et d'harmoniser les actions dans les pays. Il s'agit de :

- l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA), bras opérationnel de la CEDEAO, chargée de mettre en œuvre les programmes sur le terrain en coordonnant les actions avec la société civile et les acteurs privés ;
- le système régional intégré d'information agricole de la CEDEAO (ECOAGRIS), qui est conçu pour fournir des données fiables et actualisées sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest tout en permettant aux décideurs, aux agriculteurs et aux acteurs du marché d'anticiper les crises et de promouvoir les échanges commerciaux ;
- les comités de pilotage (CoPils) et comités d'orientation qui sont mis en place pour évaluer périodiquement les programmes et projets en définissant les orientations stratégiques ;

5.4 Innovations à potentiel de mise à l'échelle

La mise en œuvre du Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN), renforcée par les interventions de la feuille de route gouvernementale 2020-2025 met en évidence plusieurs innovations ayant démontré des résultats probants et présentant un fort potentiel de réplcation à plus grande échelle. Ces innovations concernent aussi bien les dimensions techniques, institutionnelles et numériques que les approches inclusives et climato-intelligentes. Elles traduisent la volonté du gouvernement de moderniser le secteur agricole, d'améliorer la productivité, de renforcer la résilience des exploitations agricoles et de favoriser une transformation structurelle durable du secteur.

- **Innovations techniques**

Les innovations techniques mises en œuvre dans le cadre du PNIASAN ont contribué à améliorer les performances des systèmes de production agricoles, animales et halieutiques. Elles visent principalement l'intensification durable de la production, la modernisation des exploitations agricoles et la réduction des pertes de production.

Le PNIASAN a permis le développement des zones d'aménagement agricole planifié (ZAAP), des aménagements hydroagricoles, des périmètres irrigués et des kits d'irrigation solaire. La mécanisation agricole a également été renforcée à travers les entreprises cantonales de travaux mécanisés (ECTM), facilitant l'accès des producteurs aux services mécanisés et réduisant la pénibilité des travaux agricoles.

En outre, le programme a favorisé la production et la diffusion de semences améliorées de maïs, soja, riz, manioc, coton et cacao, ainsi que les tests d'adaptabilité de nouvelles cultures telles que le blé. En matière de fertilité des sols, une carte nationale de fertilité assortie de 38 fiches techniques de fertilisation adaptée a été élaborée afin de promouvoir une utilisation rationnelle des intrants agricoles. Des innovations phytosanitaires importantes ont également été introduites, notamment l'utilisation de biopesticides, les brigades de lutte contre les maladies végétales, les pièges à phéromones contre les mouches de fruits et le renforcement du contrôle phytosanitaire. Dans le secteur de l'élevage, l'insémination artificielle à partir de races bovines performantes constitue une innovation majeure visant à améliorer la productivité animale. Ces différentes innovations offrent des perspectives importantes de mise à l'échelle en raison de leurs effets positifs sur les rendements, la sécurité alimentaire et les revenus des producteurs.

- **Innovations institutionnelles**

Les réformes institutionnelles engagées dans le cadre du PNIASAN ont permis de renforcer la gouvernance du secteur agricole et d'améliorer la coordination des interventions publiques et privées. Ces innovations institutionnelles ont contribué à créer un environnement plus favorable à la transformation du secteur agricole et à la mobilisation des investissements.

La création et l'opérationnalisation de structures telles que le mécanisme incitatif du financement agricole fondé sur le partage de risque (MIFA), l'agence de transformation agricole (ATA), l'agence de promotion des agropoles au Togo (AProDAT) et la direction de l'entrepreneuriat et du

financement agricole (DEFA) ont permis d'améliorer l'offre de services agricoles et l'accompagnement des producteurs.

Le développement des agropoles, des clusters agricoles contractuels, des interprofessions agricoles et des cadres de partenariat public-privé a contribué à renforcer les chaînes de valeurs agricoles et à stimuler les investissements privés dans le secteur. Par ailleurs, les mécanismes de concertation et de pilotage tels que le Comité Interministériel de Pilotage Stratégique (CIPS), le Comité Technique de Pilotage (CTP) et les Comités Régionaux d'Orientation et de Pilotage (CROP) constituent des innovations institutionnelles importantes favorisant le dialogue multi-acteurs, la coordination intersectorielle et le suivi des politiques agricoles. Ces mécanismes ont contribué à améliorer l'alignement des interventions avec la Feuille de route gouvernementale pour le secteur agricole et les priorités nationales de développement agricole.

- Outils numériques ;

La transformation numérique du secteur agricole constitue l'une des innovations majeures mises en avant par le PNIASAN. Les outils numériques développés permettent d'améliorer l'accès à l'information, la diffusion des conseils agricoles, la gestion des exploitations et le suivi des interventions du secteur.

La plateforme « FertiTogo » facilite l'accès aux données sur la fertilité des sols et aux recommandations adaptées de fertilisation. La plateforme « e-agriconseil+ » permet aux producteurs d'accéder aux bonnes pratiques agricoles, tandis que « RiceAdvice » accompagne la gestion technique des exploitations rizicoles. Le système « SIHAM » fournit des informations agro-météorologiques utiles à la planification des activités agricoles et à la gestion des risques climatiques.

Le système informatisé de suivi-évaluation « Tom2monitoring » constitue également une innovation importante permettant l'agrégation des données des projets et le suivi des indicateurs de performance du secteur agricole. Ces outils numériques renforcent la prise de décision, la diffusion rapide de l'information et l'amélioration de l'encadrement des producteurs. Leur mise à l'échelle dépendra du renforcement de la connectivité numérique en milieu rural et des capacités des utilisateurs.

- Modèles inclusifs pour les femmes et les jeunes

L'inclusion des femmes et des jeunes constitue un axe important des interventions du PNIASAN. Les modèles développés visent à améliorer leur accès aux ressources productives, aux financements, aux équipements agricoles et aux opportunités d'emploi dans les chaînes de valeurs agricoles.

Le programme a favorisé l'organisation des producteurs en coopératives agricoles et renforcé leurs capacités à travers des formations en entrepreneuriat agricole, éducation financière, agriculture contractuelle et gestion coopérative. Les femmes et les jeunes ont bénéficié d'un meilleur accès aux ZAAP, aux services agricoles mécanisés, aux financements agricoles et aux activités de transformation agroalimentaire.

Les dispositifs de financement agricole, les partenariats public-privé et l'émergence de PME/PMI agricoles ont également favorisé l'insertion économique des jeunes et des femmes rurales. Ces

approches inclusives contribuent à la réduction du chômage rural, à l'autonomisation économique des femmes et au renouvellement générationnel dans le secteur agricole.

Un plan d'action genre a été élaboré pour renforcer la prise en compte des couches vulnérables dans les interventions du secteur. Pour ce faire, un quota de 40 a été fixé à cet effet.

- Innovations climato-intelligentes et de résilience.

Face à la vulnérabilité du secteur agricole aux changements climatiques, le PNIASAN a intégré plusieurs innovations climato-intelligentes visant à renforcer la résilience des systèmes de production et des populations rurales. Ces innovations favorisent une agriculture plus durable, adaptée aux aléas climatiques et capable d'assurer la sécurité alimentaire.

Les investissements dans les infrastructures hydroagricoles, l'irrigation solaire et la maîtrise de l'eau, soutenus notamment par le Schéma Directeur de l'Agriculture Irriguée (SDAI 2023-2040), contribuent à sécuriser les productions agricoles face à l'irrégularité des précipitations.

La stratégie nationale de développement de l'agroécologie et de l'agriculture biologique, la stratégie nationale de l'agriculture sensible à la nutrition ainsi que les systèmes d'information agro-météorologique renforcent l'adoption de pratiques agricoles durables et résilientes. Les mécanismes d'assurance agricole tels que Africa Risk Capacity (ARC), LORICA et PULA améliorent également la gestion des risques climatiques par les producteurs. Enfin, le Programme d'Urgence de Renforcement de la Résilience dans la région des Savanes (PURS) contribue à renforcer la sécurité alimentaire et la résilience socioéconomique des communautés vulnérables.

5.5 Facteurs de succès et d'échec

L'analyse du bilan du PNIASAN met en évidence plusieurs facteurs ayant favorisé les progrès observés dans le secteur agricole, mais également des contraintes structurelles ayant limité l'atteinte complète des objectifs du programme. Ces facteurs permettent d'identifier les acquis à consolider ainsi que les défis à relever pour la prochaine phase de transformation du secteur agricole.

- Facteurs favorables au succès

Plusieurs éléments ont contribué aux performances enregistrées dans le cadre de la mise en œuvre du PNIASAN. Le premier facteur réside dans l'existence d'un cadre stratégique cohérent, aligné sur les orientations régionales et nationales telles que la CEDEAO, le PDDAA, la Déclaration de Malabo et la Feuille de route Togo 2025.

Le renforcement du cadre institutionnel du secteur agricole, la création d'agences spécialisées et l'amélioration des mécanismes de gouvernance ont permis une meilleure coordination des interventions et une mobilisation accrue des partenaires techniques et financiers. Le développement des infrastructures agricoles et rurales, notamment les pistes rurales, les magasins de stockage, les aménagements hydroagricoles, les agropoles et les ZAAP, a contribué à améliorer l'accès aux zones de production et à réduire les pertes post-récoltes.

Le déploiement de 784 conseillers agricoles sur l'ensemble du territoire national a renforcé l'encadrement des producteurs et facilité l'adoption des innovations agricoles. La structuration des coopératives agricoles, le développement des outils numériques et les dispositifs de financement agricole ont également favorisé l'amélioration des performances du secteur. Enfin, l'implication du secteur privé, les partenariats public-privé et les initiatives de résilience climatique ont renforcé la durabilité des interventions mises en œuvre.

- Causes profondes des échecs ou des contre-performances.

Malgré les progrès réalisés, plusieurs contraintes ont limité l'efficacité et la durabilité des interventions du PNIASAN. L'une des principales limites demeure l'insuffisance des ressources financières allouées au secteur agricole, le Togo n'ayant pas atteint l'objectif de Maputo consistant à consacrer au moins 10 % du budget national à l'agriculture.

Les retards dans le déblocage des fonds, les lenteurs administratives, les difficultés dans les procédures de passation des marchés publics ainsi que les retards de livraison des équipements et intrants ont affecté la mise en œuvre de certaines activités. Les effets de la pandémie de COVID-19 et de la crise russo-ukrainienne ont également perturbé les chaînes d'approvisionnement et provoqué une hausse des prix des intrants agricoles.

Par ailleurs, la forte dépendance aux importations alimentaires, le déficit commercial agricole persistant, les insuffisances en matière de transformation agro-industrielle, de stockage et de commercialisation continuent de limiter la compétitivité du secteur. Certaines filières animales et halieutiques demeurent peu performantes malgré les efforts engagés. Enfin, la vulnérabilité des systèmes de production aux changements climatiques, l'insuffisance des superficies irriguées et la faible diffusion de certaines innovations agricoles limitent encore la résilience et la durabilité des performances du secteur agricole.

6 Perspectives nationales pour 2026–2035

Cette section présente les perspectives nationales pour la période 2026–2035 et constitue le cadre stratégique de mise en œuvre du **ProMAT 2025-2034**. Elle occupe une place charnière dans la planification agricole nationale, car elle définit non seulement la vision et les priorités, mais aussi les besoins d'investissement, les engagements régionaux et continentaux, ainsi que les risques et hypothèses de mise en œuvre. L'objectif est de garantir que les ambitions de modernisation agricole soient traduites en résultats tangibles, grâce à des dispositifs institutionnels robustes, des financements innovants et une gouvernance inclusive

6.1 Vision stratégique pour la prochaine décennie

- Vision nationale globale de la transformation agricole

La vision nationale pour la période 2026–2035 s'inscrit dans la continuité des réformes engagées et traduit la volonté du Togo de faire de l'agriculture le socle de sa souveraineté alimentaire et nutritionnelle, ainsi qu'un levier majeur de croissance inclusive et durable. Elle repose sur une approche intégrée qui considère l'agriculture non plus comme une simple activité de subsistance, mais comme une véritable économie de marché, structurée autour de chaînes de valeur compétitives, résilientes et créatrices de richesses.

- Lien avec l'agenda national de développement

Les priorités stratégiques se déclinent autour de quatre axes complémentaires : le soutien à la production agricole et à la résilience des systèmes de production ; la valorisation des produits agricoles et l'accès durable aux marchés ; la facilitation de l'investissement et de l'accès au financement ; et enfin, le renforcement de la gouvernance du secteur agricole. Ces axes se traduisent par des actions concrètes telles que le développement des chaînes de valeur prioritaires et l'agro-industrialisation, la promotion de systèmes alimentaires durables intégrant la nutrition et la résilience climatique, ainsi que la numérisation, l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes.

Dans cette perspective, le ProMAT 2025-2034 s'aligne sur la feuille de route gouvernementale pour le secteur agricole dont la vision est de faire de l'agriculture togolaise, une agriculture productive, à haute valeur ajoutée, moteur de valeur économique des agriculteurs et de croissance du pays et de la politique agricole à l'horizon 2030.

- Résultats souhaités à l'horizon 2035.

À l'horizon 2035, le Togo ambitionne de disposer d'un secteur agricole moderne, compétitif et inclusif, capable de soutenir une croissance économique durable et de répondre aux aspirations sociales de la population. Les cibles fixées incluent le renforcement de la transformation locale afin de porter la part des produits transformés de 19 % à 40 % du PIB agroalimentaire, l'amélioration de la balance commerciale agricole et la réduction de la dépendance aux importations, notamment en riz et produits carnés, grâce à une meilleure maîtrise de l'eau, à la mécanisation et à la valorisation des filières stratégiques. De plus, le pays entend éradiquer la faim et réduire de moitié la pauvreté rurale, en garantissant une couverture alimentaire supérieure à 150 % et en promouvant des régimes diversifiés et nutritifs. Par ailleurs, le taux de croissance de la valeur ajoutée agricole passera de 5 % à 12 % en 2034, le taux de croissance de la contribution

du secteur agricole à la balance commerciale évoluera de 13% à 25% en 2034 et le taux de croissance du financement dans le secteur agricole sera porté à 5% en 2034 contre 1,2 %.

Cette vision inclut également la création d'au moins 200 000 emplois supplémentaires et la consolidation de 150 000 emplois existants, en favorisant l'entrepreneuriat des jeunes et l'autonomisation des femmes dans les chaînes de valeur agricoles. Elle prévoit enfin d'accroître la résilience climatique, en portant les superficies irriguées à 20 000 hectares, en développant l'agroécologie et en renforçant les mécanismes d'assurance agricole.

6.2 Priorités nationales pour 2026–2035

Cette partie détaille les axes stratégiques retenus pour renforcer la productivité, développer la transformation agro-industrielle, améliorer l'accès au financement et consolider la gouvernance sectorielle. Elle met en lumière les filières prioritaires et les infrastructures nécessaires pour soutenir la croissance agricole.

- Produits stratégiques / sous-secteurs ;

Les priorités nationales définies dans le cadre du ProMAT et de la contribution nationale du Togo à la Politique Agricole de l'Union Africaine (PAU) accordent une place centrale au développement des produits stratégiques et des sous-secteurs à fort potentiel de croissance, de sécurité alimentaire et de création de valeur ajoutée. Les orientations retenues visent à renforcer durablement les filières végétales, animales et halieutiques afin de répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels des populations, d'approvisionner les unités de transformation agro-industrielle et d'accroître les exportations agricoles.

Dans le sous-secteur végétal, les priorités portent notamment sur les céréales (maïs, riz, sorgho, mil), les tubercules (manioc, igname), les légumineuses et oléagineux (soja, haricot, arachide), les cultures maraîchères, les fruits ainsi que les cultures de rente à fort potentiel économique. Ces filières sont considérées comme stratégiques pour améliorer la sécurité alimentaire, diversifier les régimes nutritionnels et renforcer les revenus des producteurs. Une attention particulière est également accordée à la promotion des produits locaux à haute valeur nutritionnelle et à la transformation agroalimentaire afin d'accroître la valeur ajoutée nationale.

Dans le sous-secteur de l'élevage, les interventions ciblent le développement des productions bovine, ovine, caprine, avicole et des élevages spéciaux, à travers l'amélioration de l'accès aux intrants, aux équipements, aux aliments pour bétail et aux ressources génétiques animales performantes. Le développement des zones d'aménagement de production bovine et l'amélioration des systèmes pastoraux visent également à renforcer la productivité animale et la résilience des éleveurs.

Concernant le sous-secteur halieutique, les priorités portent sur le développement de la pêche et de l'aquaculture, l'amélioration des infrastructures de production et de conservation, ainsi que la valorisation des produits halieutiques afin de renforcer la disponibilité des protéines animales et les opportunités économiques du secteur.

- Transformation agro-industrielle

La transformation agro-industrielle constitue un axe stratégique majeur des priorités nationales 2026–2035, en raison du faible niveau de valorisation des productions agricoles locales, estimé à environ 19 %. Cette situation limite la création de valeur ajoutée sur le territoire et réduit les opportunités d’emplois industriels, notamment en milieu rural. Pour y remédier, le ProMAT s’inscrit dans une dynamique de transformation structurelle fondée sur la mise en place des agropoles, considérés comme des pôles intégrés de développement agro-industriel. L’agropole est conçue comme une approche territoriale intégrée visant à renforcer les chaînes de valeur agricole à travers la production, la transformation et la commercialisation des filières à haute valeur ajoutée. Il constitue un choix stratégique du Gouvernement pour promouvoir l’agro-industrie, assurer un développement équilibré du territoire, améliorer significativement les revenus des producteurs et garantir la sécurité alimentaire, tout en contribuant à la transformation progressive des zones rurales. Dans cette perspective, les agropoles sont organisés comme des espaces de production intensive de filières porteuses, intégrant la maîtrise de l’eau, l’aménagement des voies de desserte, l’électrification, la densification des réseaux de télécommunication ainsi que la mise en place de Centres de Transformation Agroalimentaire (CTA). Ces infrastructures sont structurées autour d’un Agroparc, véritable centre agro-industriel et de services modernes, comprenant des espaces de travail connectés, des unités industrielles et des services spécialisés.

La stratégie de développement d’une agro-industrie duale sera ainsi mise en œuvre, combinant la modernisation progressive des unités artisanales de transformation et l’attraction d’investissements privés et étrangers. Les actions prévues portent notamment sur le développement des PME agroalimentaires, la modernisation des équipements de transformation, le renforcement des capacités de stockage et de conservation, ainsi que la promotion de technologies innovantes de transformation. Cette dynamique permettra de stimuler la création de valeur ajoutée locale, de générer des emplois décents, en particulier pour les jeunes, et de renforcer durablement la compétitivité du secteur agro-industriel.

- Transformation des systèmes alimentaires

Les priorités nationales pour la période 2026–2035 visent à promouvoir une transformation durable, résiliente et inclusive des systèmes alimentaires afin de renforcer simultanément la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la résilience face aux changements climatiques, la création d’emplois et la croissance économique. Cette dynamique de transformation repose sur la volonté du Gouvernement de moderniser durablement le secteur agricole afin d’en faire un moteur de développement économique, de création de richesse et d’amélioration des conditions de vie des populations. Dans cette perspective, la Feuille de route pour la transformation du système alimentaire au Togo dans le cadre de la mise en œuvre de l’Agenda 2030 met l’accent sur le développement de systèmes de production agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques durables et résilients aux changements climatiques, la valorisation des produits agricoles,

l'amélioration durable de l'accès aux marchés, la promotion d'une alimentation saine et nutritive ainsi que le renforcement de l'équité de genre dans les systèmes alimentaires. Elle accorde également une attention particulière au renforcement de la gouvernance du secteur agricole et à la mise en place de mécanismes innovants de financement afin de soutenir durablement les investissements agricoles et agroalimentaires.

Le ProMAT s'inscrit pleinement dans cette vision en mettant l'accent sur le renforcement des systèmes de production durables, l'amélioration de l'accès des producteurs aux intrants et aux services agricoles, le développement des infrastructures de transformation et de commercialisation ainsi que la promotion des investissements privés dans les chaînes de valeur agricoles. Les orientations retenues accordent également une attention particulière à l'adaptation aux changements climatiques à travers la promotion de pratiques agricoles résilientes et durables. Dans cette dynamique, les interventions prévues visent à renforcer les capacités des producteurs sur l'utilisation rationnelle des produits phytosanitaires, à promouvoir l'économie verte et l'économie circulaire, à développer des partenariats pour le transfert de technologies d'adaptation climatique, à promouvoir l'irrigation et à accélérer la mécanisation agricole afin d'améliorer durablement la productivité et la résilience des systèmes de production.

- Développement des marchés

Le développement des marchés agricoles constitue un levier stratégique pour améliorer durablement les revenus des producteurs et renforcer la compétitivité des produits agricoles togolais. Dans cette perspective, il est envisagé la mise en place d'un système intégré et efficace d'approvisionnement et de distribution des produits agroalimentaires, garantissant une meilleure fluidité des échanges entre les zones de production, de transformation et de consommation. À cet effet, les capacités nationales en matière de stockage, de conservation et de mise à disposition des produits alimentaires seront renforcées afin de réduire les pertes post-récoltes et d'assurer une disponibilité régulière des produits sur les marchés. L'accent est également mis sur le renforcement des infrastructures de soutien à la commercialisation, notamment la connectivité nationale et les infrastructures d'accès aux marchés, afin de faciliter l'écoulement des productions agricoles. Dans ce cadre, cinq marchés seront construits le long des principaux corridors, tandis que 2 000 km de pistes rurales supplémentaires seront aménagés pour desservir les zones d'aménagement agricole planifié (ZAAP) ainsi que les bas-fonds aménagés à l'horizon 2034. Ces investissements contribueront à désenclaver les zones de production et à améliorer l'intégration des producteurs aux marchés. (ProMAT).

Par ailleurs, la certification et la labellisation des produits locaux constituent un enjeu majeur pour renforcer leur compétitivité et faciliter leur accès aux marchés sous-régionaux et internationaux. Il est ainsi prévu le renforcement des capacités nationales en matière de conformité aux normes sanitaires, phytosanitaires, environnementales et techniques, ainsi que l'amélioration des infrastructures d'analyse à travers le renforcement des plateaux techniques de deux laboratoires.

Dans la même dynamique, la promotion de l'agro-industrie et la structuration des chaînes de valeur agricoles permettront de mieux intégrer les producteurs aux marchés, d'accroître la valeur ajoutée

locale et de renforcer la compétitivité des produits togolais. Ces actions contribueront globalement à réduire les pertes, à améliorer la transformation locale et à dynamiser les exportations agricoles transformées.

Le développement de la transformation agroalimentaire et des marchés régionaux constitue également une priorité stratégique, avec une attention particulière portée au secteur de l'alimentation animale. La valorisation de la production nationale de maïs, de soja et de manioc vise à positionner le pays comme un pôle régional de production et de transformation orienté vers les marchés de la CEDEAO et de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf). Cette orientation, soutenue par des investissements dans les infrastructures logistiques et les pistes rurales, contribuera à améliorer l'accès aux marchés et à renforcer la compétitivité des filières agricoles.

Enfin, les opportunités offertes par la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf) mettent en évidence l'accès à un vaste marché continental ainsi que le renforcement des échanges régionaux et internationaux. Dans cette dynamique, il est clairement affiché la volonté de tirer pleinement parti de ces accords commerciaux à travers le développement de l'agro-industrie et la valorisation des produits agricoles locaux. Par ailleurs, la Plateforme Industrielle d'Adétikopé (PIA), dédiée aux industries manufacturières, extractives et agroalimentaires, constitue un levier majeur pour la transformation locale, le développement des marchés agricoles et la promotion des exportations des produits agricoles. (Contribution nationale à la Politique Agricole de l'Union Africaine).

- Digitalisation

La digitalisation représente un levier stratégique majeur pour la modernisation du secteur agricole togolais au cours de la période 2025–2034. À travers le ProMAT, le Gouvernement prévoit la modernisation des services de vulgarisation et d'appui-conseil grâce à l'utilisation des technologies numériques afin d'améliorer la diffusion des informations techniques, le transfert des innovations agricoles et l'accompagnement des acteurs des différentes chaînes de valeur agricoles. Cette dynamique vise à renforcer l'efficacité des services agricoles, à améliorer l'accès des producteurs aux conseils techniques et à faciliter la circulation rapide des informations entre les différents acteurs du secteur. Le programme prévoit également la modernisation des systèmes de financement et des mécanismes d'accompagnement des porteurs de projets agricoles à travers des outils numériques adaptés. Cette approche permettra de faciliter l'accès des producteurs, des jeunes entrepreneurs et des entreprises agroalimentaires aux services financiers, aux dispositifs d'appui technique ainsi qu'aux opportunités d'investissement. La digitalisation contribuera ainsi à renforcer la compétitivité du secteur agricole, à améliorer la qualité des services offerts aux acteurs ruraux et à accroître l'attractivité du secteur pour les investisseurs privés nationaux et internationaux.

- Emploi des jeunes

L'emploi des jeunes constitue une priorité centrale pour impulser une transformation durable du secteur agricole togolais. À cet effet, des mécanismes de financement innovants seront mobilisés

à travers notamment le fonds de développement du secteur agricole, afin de faciliter l'accès des jeunes entrepreneurs agricoles à des ressources généralement peu accessibles via les circuits financiers classiques. Il s'agit, entre autres, du leasing agricole, de l'assurance indicielle, de l'investissement à impact ainsi que des fonds d'amorçage destinés à soutenir la création et le développement des jeunes entreprises agricoles et agroalimentaires. Dans la même dynamique, une attention particulière est accordée à l'inclusion des jeunes et des femmes, avec un objectif d'au moins 40 % des interventions qui leur sont spécifiquement destinées. Cette orientation vise à promouvoir l'entrepreneuriat agricole, à renforcer l'accès des jeunes aux financements et à favoriser leur insertion dans les chaînes de valeur agricoles et agro-industrielles.

Par ailleurs, les orientations nationales en matière de politique agricole soulignent également la nécessité de renforcer l'employabilité des jeunes à travers le développement de l'agro-industrie, la transformation locale des produits agricoles et la création d'emplois décents dans les chaînes de valeur. Elles mettent en avant l'importance des investissements dans les infrastructures de transformation, la promotion de l'entrepreneuriat agricole, ainsi que le développement des compétences techniques et managériales des jeunes. Dans ce cadre, la structuration des filières agricoles, l'essor des pôles agro-industriels et l'ouverture vers les marchés régionaux et internationaux constituent des opportunités majeures pour l'intégration économique des jeunes, en leur offrant des perspectives d'emplois durables et d'auto-emploi dans le secteur agricole et agroalimentaire.

- Autonomisation des femmes

L'autonomisation économique des femmes constitue une priorité stratégique des politiques agricoles nationales, en raison de leur rôle déterminant dans la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Dans cette dynamique, le ProMAT place les femmes au cœur de sa stratégie en soutenant la promotion des initiatives privées et l'intégration des entreprises innovantes portées par les femmes au sein des chaînes de valeur agricoles et rurales. Cette orientation vise à renforcer leur participation effective à la transformation économique du milieu rural et à améliorer durablement leurs revenus et leurs conditions de vie.

Par ailleurs, dans le cadre du développement des activités non agricoles en milieu rural, le ProMAT encourage la diversification des sources de revenus des producteurs et agro-entrepreneurs, contribuant ainsi à la réduction de l'exode rural, à la création d'emplois et au renforcement de la résilience économique des ménages. Ces activités participent également à la préservation des ressources naturelles et à la promotion d'un développement durable et inclusif.

Les interventions prévues portent notamment sur la promotion de 400 entreprises non agricoles en milieu rural et le renforcement de 1 000 coopératives et PME/PMI engagées dans la diversification de l'économie rurale. Une attention particulière sera accordée au ciblage des bénéficiaires, avec la mise en œuvre effective d'un quota de 40 % des interventions en faveur des jeunes et des femmes, afin de garantir leur inclusion et de consolider leur autonomisation économique.

- Nutrition

L'amélioration de la nutrition constitue une priorité majeure des politiques agricoles nationales, fondée sur la diversification des productions et le développement de filières à forte valeur nutritionnelle. Dans cette optique, le ProMAT met particulièrement l'accent sur les légumes, les fruits, le lait, les œufs, le poisson et les légumineuses, considérés comme des produits stratégiques pour l'équilibre alimentaire des populations. Les priorités nationales portent ainsi sur l'intensification des cultures nutritives, l'amélioration de la disponibilité des protéines animales et la promotion de la transformation locale des produits à haute valeur nutritionnelle. Dans cette dynamique, les espaces de production agricole, animale et halieutique seront consolidés et aménagés afin d'accroître durablement la productivité d'au moins 10 % par an. Cette augmentation de la production vise non seulement à renforcer la sécurité alimentaire, mais également à améliorer durablement la qualité nutritionnelle de l'offre alimentaire disponible pour les populations, tout en assurant un approvisionnement régulier des unités de transformation agroindustrielles.

Par ailleurs, le Togo entend promouvoir un modèle d'agriculture irriguée durable, basé sur la gestion intégrée des interactions entre l'eau, l'énergie et l'alimentation. Ce modèle contribuera à améliorer les conditions de production, à accroître les revenus des exploitants et à renforcer la résilience du système alimentaire national. Enfin, l'objectif central du programme est de garantir de manière durable la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers la couverture des besoins par la production nationale, tout en dégagant des excédents destinés à l'agro-industrie et à l'exportation. La valorisation des produits du terroir et des aliments riches en nutriments constitue à cet effet un levier essentiel pour améliorer la qualité de l'alimentation des populations et promouvoir des habitudes alimentaires plus saines et équilibrées, tant au niveau national qu'international.

- Résilience climatique

Pour renforcer la résilience climatique des agroécosystèmes et réduire l'empreinte carbone du secteur agricole, plusieurs actions structurantes sont prévues. Celles-ci portent notamment sur le renforcement du cadre législatif et réglementaire en matière d'agroécologie et d'agriculture biologique, ainsi que sur la cartographie des zones à fort potentiel agroécologique et biologique afin d'orienter plus efficacement les investissements et les pratiques durables.

L'accent est également mis sur la promotion de techniques et technologies de production agro-sylvo-pastorales adaptées aux effets du changement climatique, en vue d'améliorer la productivité tout en préservant les ressources naturelles. Dans cette dynamique, la création de 12 entreprises locales spécialisées dans la production de biofertilisants, de biopesticides et de provendes est encouragée, contribuant ainsi à la valorisation des déchets et sous-produits agricoles dans une logique d'économie circulaire et de réduction des impacts environnementaux.

Par ailleurs, la résilience des populations rurales face aux chocs climatiques, sanitaires et sécuritaires sera renforcée à travers la mise en place de systèmes efficaces de protection sociale. Les interventions prévues incluent le renforcement de l'offre de services de protection sociale pour les acteurs du secteur agricole, l'amélioration des mécanismes de gestion des risques et des

catastrophes, le renforcement du système national de stocks de sécurité alimentaire ainsi que la consolidation de la gestion communautaire des ressources naturelles.

Enfin, la sécurisation de l'accès au foncier rural constitue un levier essentiel de résilience climatique, en permettant aux producteurs d'investir durablement dans leurs exploitations et d'adopter des pratiques agricoles plus résilientes. À cet effet, il est prévu d'appuyer l'immatriculation des terres et la formalisation des contrats fonciers, ainsi que la cartographie et le remembrement des terres agricoles, afin de réduire les conflits fonciers et d'améliorer la gestion durable des espaces de production agro-sylvo-pastoraux et halieutiques.

- Élevage, pêche, irrigation ou autres priorités pertinentes.

Dans le cadre du développement de l'élevage et de la pêche, le ProMAT prévoit un ensemble d'actions visant à renforcer la productivité et la compétitivité des filières animales et halieutiques. Il s'agit notamment de faciliter l'accès des producteurs aux intrants et équipements d'élevage et de pêche, de promouvoir la mise en place d'unités de production d'aliments pour le bétail, ainsi que d'appuyer le développement des élevages, y compris les élevages non conventionnels. Le programme prévoit également le renforcement de la recherche sur les ressources génétiques animales afin d'améliorer les performances des systèmes d'élevage et leur adaptation aux contraintes locales.

Par ailleurs, une attention particulière est accordée à la promotion de la maîtrise de l'eau à travers le développement de la petite et moyenne irrigation. Cela se traduira par l'aménagement et la mise en valeur de parcelles irriguées de petite et moyenne taille, ainsi que par la facilitation de l'accès des producteurs aux kits d'irrigation à pompage solaire, afin d'améliorer la disponibilité en eau et de sécuriser les productions agricoles. Dans cette dynamique, le programme s'inscrit dans l'opérationnalisation du Schéma Directeur de l'Agriculture Irriguée (SDAI), avec pour ambition de porter le taux d'irrigation de 1,2 % à 3 % à l'horizon 2034. Il vise également la mise en valeur de 12 000 hectares supplémentaires irrigués d'ici 2034, à raison d'environ 1 200 hectares par an, à travers des systèmes de grandes, moyennes et petites irrigations. Les interventions prévues dans le cadre des partenariats public-privé comprennent notamment l'aménagement de 5 200 hectares de grands périmètres irrigués, la promotion de 5 400 hectares de moyenne et petite irrigation, la facilitation de l'accès de 6 000 producteurs aux kits d'irrigation à pompage solaire, ainsi que la mise en place d'un établissement de formation professionnelle d'excellence dédié à l'irrigation.

Dans cette dynamique, les espaces de production agricole seront consolidés et aménagés afin d'accroître durablement la productivité d'au moins 10 % par an. Cette orientation vise à garantir des volumes de production suffisants pour renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, tout en assurant un approvisionnement régulier des unités de transformation en matières premières issues des filières végétales, animales et halieutiques. La mise en œuvre de ce résultat repose notamment sur la mise à l'échelle des Zones d'Aménagement Agricole Planifié (ZAAP), à travers la création de 169 nouvelles ZAAP et la mise à niveau de 231 ZAAP existantes. Elle prévoit également l'aménagement de 10 000 hectares supplémentaires de bas-fonds, portant la superficie totale exploitée à 12 600 hectares, ainsi que la création de 30 Zones d'Aménagement de Production

Bovine (ZAPB), en complément de celle en cours d'aménagement à Aficopé dans la région des Plateaux. Ces interventions contribuent à une meilleure organisation des systèmes de production, à la gestion de la transhumance et au développement du pastoralisme.

6.3 Intégration des engagements de Kampala

- Modalités prévues pour la domestication de Kampala

L'adoption de la Déclaration de Kampala en janvier 2025 par les Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine marque une étape décisive dans la transformation des systèmes agroalimentaires du continent. Pour le Togo, l'intégration de ces engagements dans le ProMAT 2025-2034 a permis d'arrimer les priorités nationales aux objectifs continentaux, tout en consolidant les acquis du PNIASAN.

- Réformes institutionnelles envisagées

Pour atteindre les objectifs à l'horizon 2035, des réformes institutionnelles devront être consolidées et élargies.. La mise en œuvre d'une loi d'orientation agricole, la sécurisation foncière et l'amélioration de l'accès des femmes et des jeunes aux ressources productives constitueront des leviers essentiels. À ces réformes déjà prévues s'ajoutent de nouvelles orientations institutionnelles indispensables : le renforcement du cadre législatif et réglementaire sur l'agroécologie et l'agriculture biologique ; le développement des services de mécanisation et la facilitation de l'accès au matériel agricole ; la mise en place d'un cadre réglementaire de mécanisation agricole ; l'adoption et l'opérationnalisation des textes d'application de la loi d'orientation agricole ; l'établissement et l'actualisation du cadastre rural ; ainsi que la mise en place d'incitations fiscales attractives pour les opérateurs.

- Nouvelles approches en matière de gouvernance, de mise en œuvre et de redevabilité.

La gouvernance et la redevabilité devront évoluer vers une approche plus inclusive et transparente. Le processus d'examen biennal du PDDAA sera intégré dans les plateformes nationales de suivi sectoriel, assurant une évaluation régulière des performances. La participation des organisations de producteurs, des femmes, des jeunes et des organisations de la société civile sera renforcée afin de garantir une appropriation collective des politiques. La prise de décision reposera sur des données probantes issues des systèmes statistiques agricoles et des plateformes numériques, tandis que l'alignement budgétaire et parlementaire garantira la cohérence entre les allocations nationales et les engagements de Kampala.

Ainsi, l'intégration des engagements de Kampala dans la stratégie nationale ne constitue pas seulement une obligation politique, mais bien une opportunité pour le Togo de consolider ses acquis, de renforcer ses ambitions et de se positionner comme un acteur majeur de la transformation agroalimentaire en Afrique de l'Ouest.

6.4 Besoins prioritaires d'investissement

- Priorités d'investissement par thématique

L'examen des acquis du **PNIASAN 2017-2026**, des ambitions du **ProMAT 2025-2034** et des constats issus du rapport d'exécution des projets d'investissements publics à fin octobre 2024 met

en évidence des besoins d'investissement considérables pour la décennie 2026-2035. Ces besoins doivent être appréhendés de manière thématique, en tenant compte des lacunes de financement, des infrastructures à réaliser, du renforcement des capacités et de l'amélioration des systèmes de données et de suivi-évaluation.

Les priorités d'investissement concernent principalement la productivité agricole, la transformation agro-industrielle, l'accès au financement et la gouvernance sectorielle. Le ProMAT prévoit de doubler les rendements agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, de porter la part des produits transformés à 40 % du PIB agroalimentaire et de tripler l'investissement privé. Ces ambitions nécessitent des investissements massifs dans les filières stratégiques telles que le riz, le maïs, le soja, le manioc, la volaille et le poisson, mais aussi dans les infrastructures de transformation et de conservation.

- Lacunes de financement

Les lacunes de financement constituent un obstacle majeur à la réalisation des ambitions. Le bilan du PNIASAN a montré qu'environ 57,18 % du budget prévisionnel avait été mobilisé, traduisant une insuffisance chronique des ressources publiques et une participation timide du secteur privé. Le rapport d'exécution de 2024 confirme cette fragilité. Pour combler ces lacunes, la mobilisation de financements innovants apparaît indispensable. Il s'agit notamment de renforcer les partenariats public-privé, de développer des instruments de garantie, de recourir aux financements climatiques et de diversifier les mécanismes de financement. La mise en place d'un **fonds de développement du secteur agricole**, le renforcement du préfinancement des intrants agricoles, l'éducation financière des acteurs des chaînes de valeur, le développement d'instruments financiers adaptés et la promotion des investissements privés agricoles constituent des leviers essentiels. L'appui à la mise en place d'assurances indicielles et la négociation de conditions de financement préférentielles au profit des entrepreneurs viendront compléter ces dispositifs.

- Besoins en infrastructures

Les besoins en infrastructures sont également cruciaux. Le déficit en riz et en produits carnés, relevé dans le bilan du PNIASAN, s'explique en partie par la faible maîtrise de l'eau et la faible capacité de transformation. Le ProMAT prévoit l'aménagement de 20 000 hectares de périmètres irrigués, la construction de pistes rurales, de plateformes logistiques et d'unités modernes de transformation et de conservation.

Les projets d'aménagement hydro agricoles ont permis des avancées significatives, mais les retards liés aux intempéries et aux capacités limitées des entreprises locales montrent que les infrastructures doivent être renforcées et sécurisées. Les investissements devront donc cibler la maîtrise de l'eau, la modernisation des unités de transformation, la mise en place de plateformes logistiques régionales et la densification des réseaux de transport pour désenclaver les zones de production.

- Besoins en renforcement des capacités

Le renforcement des capacités apparaît comme une condition indispensable à la réussite des réformes. Le PNIASAN a révélé que seulement 25 % des exploitations bénéficiaient de services de vulgarisation et que l'utilisation des intrants restait limitée. Le ProMAT prévoit de renforcer la

formation des jeunes et des femmes, de développer l'entrepreneuriat agricole et de promouvoir l'adoption de technologies climato-sensibles.

Le rapport d'exécution confirme cette orientation, en mettant en avant les initiatives de formation inclusive (notamment le SIFA-INFA de Tové), les programmes de sensibilisation des producteurs et les actions de renforcement des coopératives agricoles. Le développement de services de mécanisation, la facilitation de l'accès au matériel agricole et la mise en place d'un cadre réglementaire de mécanisation agricole viendront compléter ces efforts.

- Besoins en renforcement des systèmes de données et de suivi-évaluation.

Le renforcement des systèmes de données et de suivi-évaluation est déterminant pour garantir la redevabilité et l'efficacité des politiques. Le ProMAT prévoit le déploiement de plateformes numériques robustes et l'intégration du processus d'examen biennal du PDDAA dans les mécanismes nationaux de suivi.

Ainsi, les besoins prioritaires d'investissement pour la période 2026-2035 traduisent une volonté claire : combler les lacunes héritées du PNIASAN, tout en mettant en œuvre les ambitions du ProMAT. Ils reposent sur une articulation cohérente entre financement, infrastructures, capacités humaines et systèmes de données, afin de bâtir un secteur agricole moderne, compétitif et résilient, capable de répondre aux aspirations sociales et économiques du pays et de contribuer pleinement à la souveraineté alimentaire régionale.

6.5 Risques et hypothèses pour la prochaine décennie

- Risques climatiques

Les risques climatiques apparaissent comme les plus déterminants pour l'avenir du secteur agricole togolais. L'agriculture demeure structurellement sensible aux aléas tels que les sécheresses, les inondations, les vents violents et la variabilité pluviométrique. Selon la quatrième communication nationale sur les changements climatiques, les rendements ont enregistré des baisses significatives au cours de la dernière décennie : -30 % pour le riz, -33 % pour l'igname, -37 % pour le maïs, -41 % pour le mil et -51 % pour le sorgho. En termes financiers, ces pertes représentent une moyenne annuelle de 25,14 milliards FCFA. Plusieurs projets d'aménagement et de construction ont subi des retards dus aux intempéries. Ces contraintes climatiques, si elles ne sont pas anticipées par des mesures d'adaptation robustes telles que l'irrigation, l'agroécologie et l'assurance agricole, risquent de compromettre les objectifs de productivité fixés par le ProMAT et de fragiliser la sécurité alimentaire nationale.

- Risques macroéconomiques ;

Les risques macroéconomiques pèsent lourdement sur la capacité du pays à financer ses ambitions agricoles. Le bilan du PNIASAN a révélé une mobilisation insuffisante des ressources. Les dépenses publiques consacrées à l'agriculture ont fluctué, passant de 8,28 % en 2017 à 3,65 % en 2022, traduisant une fragilité budgétaire persistante. Le rapport d'exécution des projets publics souligne également des taux d'exécution financière souvent inférieurs aux prévisions, liés aux lourdeurs administratives, aux retards de décaissement et aux tensions de trésorerie.

Par ailleurs, l'inflation alimentaire, qui a atteint 9 % en 2022, conjuguée à la dépendance aux importations de riz et de blé (estimées à 400 000 tonnes en 2022-2023), accentue la vulnérabilité du pays face aux chocs externes. Ces contraintes macroéconomiques réduisent la marge de manœuvre budgétaire et compromettent la capacité du Togo à investir durablement dans les filières stratégiques.

- Risques politiques / sécuritaires

Les risques politiques et sécuritaires constituent un autre facteur de fragilisation. La situation d'insécurité dans la région des Savanes a déjà entravé la mise en œuvre de certains projets.

- Hypothèses de mise en œuvre.

Face à ces risques, plusieurs hypothèses de mise en œuvre doivent être posées pour garantir la réussite des perspectives agricoles. Il est nécessaire de maintenir une croissance économique moyenne de 6 %, condition indispensable pour soutenir les investissements dans le secteur. L'engagement d'allouer au moins 10 % du budget national à l'agriculture doit être respecté, conformément aux engagements de Malabo et de Kampala. La mobilisation de financements innovants, tels que les partenariats public-privé, les mécanismes incitatifs de financement, les instruments de garantie et les financements climatiques, constitue une hypothèse centrale pour combler les lacunes budgétaires. Enfin, la stabilité politique et le renforcement de la gouvernance sectorielle, à travers une meilleure coordination interministérielle, une implication accrue des organisations de producteurs et une redevabilité mutuelle, sont des conditions sine qua non pour assurer la mise en œuvre effective des programmes.

Ainsi, la prochaine décennie sera marquée par des défis multiples, mais aussi par des opportunités. La capacité du Togo à anticiper et à gérer ces risques déterminera la réussite de sa stratégie agricole. En intégrant les enseignements du PNISAN, les ambitions du ProMAT, les contraintes relevées dans le rapport d'exécution des projets publics, le pays pourra bâtir un secteur agricole moderne, compétitif et résilient, capable de répondre aux aspirations économiques et sociales de sa population et de contribuer pleinement à la souveraineté alimentaire régionale.

7 Position du pays sur l'option future de politique agricole régionale

7.1 Évaluation des options de politique

Les options futures de la politique agricole régionale proposées sont la politique agricole commune, la politique agricole intégrée et la politique agricole mixte. Elles présentent des caractéristiques différentes en termes d'avantages, de difficultés de mise en œuvre, d'instruments nécessaires pour le pilotage, des implications pour les États et des modèles de gouvernance. L'option privilégiée par la majorité des acteurs consultés est la politique agricole régionale mixte. Cette dernière permet une intégration plus poussée des systèmes agroalimentaires d'une part, et une plus grande liberté d'initiative locales.

7.2 Justification de l'option privilégiée par le pays

- Justification stratégique ;

L'option de la politique agricole mixte se justifie par sa flexibilité où l'opportunité est laissée à chaque État de tenir compte de ses avantages comparatifs dans l'implémentation de la politique agricole régionale.

- Bénéfices attendus pour le pays et la région ;

Les bénéfices attendus pour le pays sont, entre autres, le renforcement de la résilience des populations face aux chocs, l'amélioration de la facilitation du commerce intrarégional, l'amélioration de la fluidité de la circulation des biens et services, l'augmentation des échanges commerciaux, l'amélioration de mobilisation des ressources financières.

Au niveau de la sous-région, cette option permet de mutualiser les efforts pour faire face aux chocs, l'amélioration de la facilitation du commerce intrarégional, l'amélioration de la fluidité de la circulation des biens et services, l'optimisation des ressources à l'échelle macro tout en favorisant l'innovation locale. Par ailleurs, en mutualisant les efforts, la sous-région constitue un poids sur le marché mondial.

- Compatibilité avec les priorités nationales.

La compatibilité avec les priorités nationales se situe dans la flexibilité de la politique agricole mixte qui donne la latitude à chaque État membre de tenir compte de ses avantages comparatifs dans l'implémentation de la politique agricole régionale.

7.3 Priorités de souveraineté régionale

- Domaines dans lesquels une action régionale renforcée est essentielle

Pour renforcer l'impact de la mise en œuvre de politique agricole mixte, il s'avère indispensable de renforcer les instruments commerciaux et douaniers tels que le tarif Extérieur Commun (TEC) afin qu'il soit réellement appliqué au niveau de tous les États ; les règles de libre circulation en supprimant totalement les barrières douanières internes pour fluidifier le commerce régional et les instruments de régulation et normes tels que les réglementations sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les régimes de biosécurité.

- Biens publics régionaux à privilégier.

En ce qui concerne les biens publics régionaux à privilégier, un accent particulier devra être mis sur les stocks de sécurité alimentaire, les grands investissements tels que les barrages hydroagricoles, les technologies éprouvées, etc.

7.4 Domaines relevant de la subsidiarité nationale

- Fonctions ou domaines mieux gérés au niveau national ;

Dans la dynamique de la subsidiarité nationale, les fonctions ou les domaines les mieux gérés au niveau national sont les innovations locales, la gestion du foncier, la priorisation des filières, les subventions aux intrants, la structuration des coopératives locales, la transpositions des normes et règlements communautaires.

Rapport national complet

8 Annexes

Annexe 1 : Liste des documents examinés

- Rapports de performance du ministère chargé de l’agriculture, 2017 à 2024
- Rapports bilan des campagnes agricoles, 2017 à 2024
- Rapport de mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale pour le secteur agricole, 2025
- Déclaration de Kampala sur la mise en place des systèmes agroalimentaires résilients et durables en Afrique à l'horizon 2035,
- Politique agricole de la CEDEAO,
- Rapports biennaux des engagements de Malabo, 2019, 2019, 2021, 2023, 2025 la déclaration de Lomé sur les engrais, le rapport sur la performance socioéconomique, défis de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Togo et intégration régionale, etc.
- Département de l'agriculture, de l'environnement et des ressources en eau de la CEDEAO,
- Politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP/PDDAA, cadre d'orientation stratégique à l'horizon 2025
- Décision A/DEC.11/0105 portant adoption de la politique agricole de la CEDEAO, janvier 2005
- Déclaration du PDDAA de Kampala sur la mise en place des systèmes agroalimentaires résilients et durables en Afrique, janvier 2025
- Stratégie et Plan d'Action du PDDAA : 2026-2035
- Mettre en place des Systèmes agroalimentaires résilients et viables en Afrique, janvier 2025
- Bulletin trimestriel des statistiques du Commerce international des Marchandises N°027, décembre 2022, INSEED

Annexe 2 : Liste des parties prenantes consultées

- Direction chargée de la planification du ministère de l'environnement, des ressources forestières, de la protection côtière et du changement climatique (MERFPCCC)
- Société industrielle de transformation des produits agricoles tropicaux (SITRAPAT)
- Coordination togolaise des organisations paysanne et de producteurs (CTOP)
- Coordination pour le suivi-évaluation par la société civile (COSESC)
- Organisation des nations-unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO)
- Réseau des jeunes producteurs et professionnels agricoles du Togo (REJEPPAT)
- Réseau national des femmes agricultrices du Togo (RéNaFAT).

Annexe 3 : Tableau récapitulatif des PNIA et initiatives phares

Programme national d’investissement	Vision
-------------------------------------	--------

Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN)	Une agriculture moderne, durable et à haute valeur ajoutée au service de la sécurité alimentaire nationale et régionale, d'une économie forte, inclusive, compétitive et génératrice d'emplois décents et stables à l'horizon 2030
Feuillé de route gouvernementale pour le secteur agricole	Faire de l'agriculture togolaise, une agriculture productive, à haute valeur ajoutée, moteur de valeur économique des agriculteurs et de croissance du pays
Initiatives phares	Objectifs
Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP) - Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP)	Accroître la préparation à faire face à l'insécurité alimentaire et améliorer la résilience des systèmes alimentaires au Togo
Programme régional d'intégration des marchés agricoles (PRIMA)	Stimuler le commerce agricole régional pour créer des emplois pour les femmes et les jeunes, augmenter les revenus et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des ruraux pauvres
Programme d'aménagement et de mise en valeur des terres agricoles de la plaine de l'Oti (PATA-Oti)	Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté dans les zones ciblées, grâce à l'augmentation durable de la production rizicole et des autres productions végétales et animales
Programme de réponse à la crise alimentaire et de soutien d'urgence au Togo (PRCASUT)	Renforcer la souveraineté alimentaire et la résilience des petits producteurs agricoles face aux effets de la guerre en Ukraine
Projet d'appui au mécanisme de financement agricole fondé sur le partage des risques (ProMIFA)	Offrir aux acteurs des chaînes de valeur agricole organisées et performantes, un accès durable aux marchés et à des services financiers et non financiers adaptés
Projet de transformation agroalimentaire du Togo (agropole de Kara)	Favoriser une croissance agricole inclusive, créatrice d'emplois et réduisant les importations alimentaires grâce aux mesures d'incitation à l'investissement privé dans les filières clés
Projet d'Appui au Développement Agricole au Togo (PADAT- Phase 2)	Diversifier les sources de revenus populations des villages concernés par les retenues d'eau réhabilitées et, en particulier, les femmes et les jeunes
Projet de développement rural intégré de la plaine de Mô (PDRI-MÔ)	Lutter contre la pauvreté à travers l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et des revenus agricoles dans des conditions de développement durable avec une attention particulière aux couches défavorisées
Projet de Développement Rural de la plaine de Djagblé (PDRD)	Améliorer les conditions de vie et les revenus des populations rurales de la zone de Djagblé
Programme Sécurité Alimentaire multisectorielle (ProSecAl)	Améliorer la situation alimentaire et nutritionnelle des personnes vulnérables (250,000), en particulier 28500 femmes en âge de procréer (15-49 ans) et 7700 jeunes enfants (6-23 mois) dans la Région de la Maritime, Plateaux et la Kara
Programme pour le développement rural y compris agriculture (ProDRA) - Développement rural	Rendre plus performants les acteurs des chaînes de valeurs agricoles promues (café/ cacao, anacardes, ananas et les filières vivrières) sur le plan technique et économique

Programme Centre d'Innovations Vertes (ProCIV)	Promouvoir le développement rural durable dans toutes les régions du Togo par les innovations dans le secteur agricole et agroalimentaire.
Programme d'appui à la formation professionnelle agricole (EFTPA-Femmes)	Améliorer les perspectives d'emploi, notamment pour les femmes dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire
Programme de Soutien au financement des entreprises agricoles dans l'espace rural (ProFinA)	Améliorer l'accès des exploitants et entreprises des chaînes de valeur agricoles aux produits et services financiers adaptés auprès des institutions financières partenaires
Programme d'amélioration de la compétitivité du secteur privé au Togo (ProComp)	Promouvoir la sécurité alimentaire, le développement des agro-industries et la création d'emplois dans le domaine agro écologique et biologique
Projet des systèmes agroalimentaires climato-intelligents (ProSAC)	Mettre en valeur les potentiels d'une utilisation intelligente du climat et de l'agriculture irriguée pour la production alimentaire
Projet de la compétitivité de la filière ananas au Togo (PROCAT)	Appuyer les unités de transformation de l'ananas avec un développement des chaînes de valeur ananas à travers le renforcement de la capacité compétitive de ces acteurs
Structuration, amélioration de la formation agricole rurale et insertion (SAFARI)	Améliorer l'offre de formation agricole et rurale
Renforcement des systèmes alimentaires pour un accès durable des petits producteurs aux intrants agricoles, (Pro-SADI)	Renforcer les systèmes alimentaires pour un accès durable des petits producteurs aux intrants agricoles
Alimentation scolaire intégrée basée sur la production locale piloté dans les écoles primaires publiques du Togo avec l'appui d'organisations de petits producteurs et transformateurs de produits agricoles alimentaires, (HGSF)	Contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des enfants scolarisés dans les écoles primaires publiques des régions de la Kara et des savanes
Projet d'aménagement et de réhabilitation des terres agricoles dans la zone de Mission – Tové (PARTAM)	Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté des populations rurales vivant dans la vallée du Zio qui polarise quatre cantons et un village autonome
Projet d'aménagement hydro agricole de la basse vallée du fleuve Mono dans le canton d'Agomé Glozou	Contribuer à la sécurité alimentaire par l'augmentation des productions agricoles à travers la vulgarisation et l'appropriation des techniques modernes des cultures intensives (irrigation, utilisation d'intrants agricoles, mécanisation...) tout en assurant la protection de l'environnement ; réduire la dépendance du Togo en matière d'importation du riz ; améliorer le niveau de vie et les revenus des populations bénéficiaires et contribuer à fixer les populations rurales par la création d'emplois.
Projet d'appui au secteur agricole (PASA)	Réhabiliter et renforcer les capacités productives des bénéficiaires du projet dans les filières sélectionnées et favoriser un environnement institutionnel propice au développement du secteur agricole.

Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO Togo)	Renforcer la sécurité alimentaire et générer des technologies durables pour moderniser l'agriculture et améliorer les revenus des producteurs
Programme de gestion du littoral ouest-africain (WACA)	Améliorer la gestion des ressources côtières communes et réduire les risques naturels et anthropiques (érosion côtière, inondations, pollution) auxquels sont exposées les communautés côtières
Programme d'appui à la lutte contre le changement climatique, à la protection de la Biodiversité et à l'Agroforesterie (PALCC+)	Renforcer la résilience des écosystèmes et des populations face au changement climatique, tout en contribuant à la préservation de la biodiversité et au développement de l'agroforesterie durable
Programme de développement durable et de résilience aux changements climatiques au Togo (ECO-Village).	Promouvoir le développement durable et la résilience en milieu rural grâce à l'agroécologie, aux énergies renouvelables et à l'accès à l'eau potable

• **Annexe 7 : Matrice d'évaluation des options de politique**

Groupe d'acteurs	Options potentielles de la politique agricole régionale ⁷	Avantages	Difficultés à mettre en œuvre	Instruments de politique pour renforcer les avantages ou minimiser les difficultés	Justifier les choix du pays
Groupe d'acteurs N° 1	Option mixte	- Renforcement de la résilience globale tout en respectant les spécificités des territoires - Mutualisation des efforts pour faire face aux chocs	- Lourdeurs administratives et des risques de blocage politique - Harmoniser les règles entre plusieurs pays exige de longues négociations, retardant les décisions urgentes.	- Suppression totale des barrières douanières internes pour fluidifier le commerce régional	Il y a nécessité de : - combiner les forces de l'intégration régionale et la flexibilité des souverainetés nationales - règles différentes pour les zones arides (axées sur le pastoralisme) et les zones humides (axées sur les cultures de rente)
Groupe d'acteurs N° 2	Option intégrée	- Mécanismes de solidarité - Intégration des marchés - Protection commerciale - Approche écosystémique - Harmonisation des normes	- Lenteur administrative due à la coordination entre de multiples gouvernements, institutions régionales et acteurs locaux	- Instruments de Régulation et Commerciaux - Tarif Extérieur Commun (TEC) - Schéma de libéralisation des échanges - Instruments Techniques et Réglementaires - Systèmes d'information	Un État, à lui seul, ne peut faire face aux défis globaux dépassant les limites des frontières nationales face à l'urgence tels que : - conflits de transhumance, - gestion des grands fleuves partagés
Groupe d'acteurs N° 3	Option mixte	- Combinaison de souveraineté communautaire et subsidiarité locale - Constitue un poids sur le marché mondial	- Priorités régionales globales entrent souvent en contradiction avec les agendas politiques à court terme des gouvernements nationaux.	- Mise en place des instruments contraignants pour accélérer la prise des décisions	Nécessité de laisser à chaque État pour subventionner ou protéger ses filières nationales jugées ultra-stratégiques en termes d'avantages comparatifs
Groupe d'acteurs N°4	Option mixte	- Facilitation du commerce - Fluidité de la circulation des produits	- Retard dans la prise de décisions urgentes	- Mise en place des instruments contraignants pour accélérer la prise des décisions	Nécessité de combiner les forces de l'intégration régionale et la flexibilité des souverainetés nationales
Groupe d'acteurs N° 5	Option mixte	- Prise en compte des réalités locales	- Priorités régionales globales entrent souvent en contradiction avec les agendas politiques à court terme des gouvernements nationaux.	- Mettre en place des instruments de Subsidiarité qui permettent un Soutien direct aux producteurs et au acteurs à la base - Création d'instruments financiers spécifiques qui visent directement les interventions au niveau local	Nécessité de mettre en place des règles différentes pour les zones arides (axées sur le pastoralisme) et les zones humides (axées sur les cultures de rente)
Groupe d'acteurs N° 6	Option intégrée	- Complémentarité des productions - Stocks de réserve.	- Conflits de souveraineté entre États membres et	- Instruments financiers (fonds régionaux, mécanismes de subvention ou de co-financement)	Nécessité de mutualiser les moyens financiers pour mettre en place des infrastructures lourdes d'envergure

⁷ **Une politique régionale intégrée**, dotée d'instruments véritablement structurants, capables d'impulser des transformations majeures et de garantir un certain niveau d'équité économique, sociale et environnementale entre l'ensemble des territoires, malgré leur diversité.

Une politique régionale commune fondée sur la coopération volontaire (un cadre souple), avec de grandes orientations stratégiques définies au niveau régional, tout en laissant une marge de flexibilité importante aux États, aux organisations régionales, aux acteurs socioprofessionnels et à la communauté internationale pour s'y engager de manière plus ou moins convergente.

Une politique agricole régionale mixte, permettant une intégration plus poussée de l'agriculture, des systèmes alimentaires et du commerce, tout en recherchant un équilibre entre, d'une part, les domaines stratégiques liés à la souveraineté régionale — où les intérêts de l'ensemble de la Communauté sont en jeu et qui s'appliqueraient de manière plus déterminée à tous les acteurs qu'auparavant — et, d'autre part, les domaines relevant de la subsidiarité, dans lesquels les acteurs conservent une plus grande liberté d'initiative (comme le choix des chaînes de valeur prioritaires, le foncier, etc.).

Rapport national complet

Groupe d'acteurs	Options potentielles de la politique agricole régionale ⁷	Avantages	Difficultés à mettre en œuvre	Instruments de politique pour renforcer les avantages ou minimiser les difficultés	Justifier les choix du pays
		- Marché élargi - Standardisation de normes - Réduction de la dépendance aux importations - Approvisionnement régulier et accessible pour toutes les populations.	- institutions supranationales. - Disparités entre pays en termes de divergence d'intérêts divergent	- Instruments institutionnels et de Planification (PRIASAN et PNIASAN) - Agences spécialisées pour piloter la mise en œuvre opérationnelle des programmes.	sous régionale (corridors de transport, grands barrages d'irrigation et des chaînes du froid interétatiques, recherche agronomique, technologies satellites et météo)
Groupe d'acteurs N° 7	Option mixte	- Optimisation des ressources à l'échelle macro tout en favorisant l'innovation locale	- Délai de validation des financements régionaux exige des processus de montage et de validation de projets très longs auprès des institutions sous-régionales et des gouvernements	- Utilisation d'agences d'exécution Spécialisées pour la mise en œuvre des projets - Délégation de maîtrise d'ouvrage (DMO)	Il y a nécessité de laisser la latitude à chaque État pour subventionner ou protéger ses filières nationales jugées ultra-stratégiques
Groupe d'acteurs N° 8	Aucune réponse	- Aucune réponse	- Aucune réponse	- Aucune réponse	Aucune réponse
Conclusion	- 8 groupes d'acteurs interviewés - 5 Répondants optent pour l'option mixte - 2 répondants optent pour l'option intégrée - 1 répondant ne s'est pas prononcé				